Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



7 juin 2011

SESSION ORDINAIRE 2010-2011

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

de l'exécution des budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2010

Rapport adopté par la chambre française de la Cour des comptes le 30 mai 2011.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PREMIÈRE PARTIE : SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS	Ę
BUDGET DÉCRÉTAL	į
2. BUDGET RÉGLEMENTAIRE 2.1. Résultat budgétaire 2.2. Trésorerie	6
3. RÉSULTATS GÉNÉRAUX (BUDGETS DÉCRÉTAL + RÉGLEMEN-TAIRE)	-
DEUXIÈME PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET DÉCRÉTAL	(
 1.1. Aperçu général	10 10 10 11 11 11 12 13 13
2. LES DÉPENSES 2.1. Les engagements 2.1.1. Engagements à la charge des crédits non dissociés 2.1.2. Engagements à la charge des crédits dissociés 2.2. Les ordonnancements 2.3. Les crédits non dissociés reportés 2.3.1. Les crédits reportés de l'année 2009 2.3.1. Les crédits reportés à l'année 2011 2.4. Dépassement de crédits 2.5. Encours des engagements à la charge des crédits dissociés.	15 15 16 17 17 25 26 26 26
3. L'EXÉCUTION DU BUDGET 2010 DES SERVICES À GESTION SÉPARÉE ET DE L'IBFFP (ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC) 3.1. Le service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH)	27 27 29

	3.4 3.5	Le centre étoile polaire L'institut bruxellois francophone de la formation professionnelle (IBFFP)
	4. LE	S RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE
	5.	S RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE FINANCIÈRE
	5.3	5.2.2. Situation du compte Contentieux
		tes
		APPROCHEMENT ENTRE LES RÉSULTATS FINANCIER ET JUGÉTAIRE
		DETTE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRAN-
	ÇA 7	NSEI. Encours global
	7. 72	2. Les emprunts « de soudure »
	7.3	3. Les emprunts liés aux infrastructures sociales
		1. Les annuités dues suite à l'achat du bâtiment de la rue des
	7.5	Palais
	7.6	et brabançonne des Compagnies dramatiques (ABCD) 6. Le bail emphytéotique de l'immeuble du boulevard Saint-Germain à Paris
Γ		ÈME PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET RÉGLEMEN- E
	1. LE	S RECETTES
	2. LE	S DÉPENSES
	2.	S DÉPENSES
	2. ²	S DÉPENSES
	2.7 2.2 2.3	S DÉPENSES
	2.7 2.3 2.3 3. LE	S DÉPENSES
	2.7 2.3 2.3 3. LE	S DÉPENSES
	2.7 2.3 3. LE 4. LA 4.7	S DÉPENSES
	2.2 2.3 3. LE 4. LA 4.2	S DÉPENSES
	2.7 2.3 3. LE 4. LA 4.7 4.3	S DÉPENSES
	2.2 2.3 3. LE 4. LA 4.2 4.3 4.4	S DÉPENSES
Q	2.2 2.3 3. LE 4. LA 4.2 4.3 4.4 UATR	S DÉPENSES
Q	2.2 2.3 3. LE 4. LA 4.2 4.3 4.4 UATR TION 1. PF	S DÉPENSES
Q	2.2 2.3 3. LE 4. LA 4.3 4.4 UATR TION 1. PF 2. É\	S DÉPENSES
Q	2.2 2.3 3. LE 4. LA 4.3 4.4 UATR TION 1. PF 2. É\ BU	S DÉPENSES
Q	2.2 2.3 3. LE 4. LA 4.3 4.4 4.4 UATR TION 1. PF 2. É\ BL 2.2	S DÉPENSES
Q	2.2.2.3. LE 4. LA 4.2.4.3.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.	S DÉPENSES
Q	2.2.2.3. LE 4. LA 4.2.4.3.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.	S DÉPENSES
Q	2.2.2.2.3. LE 4. LA 4.2.4.3.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.	S DÉPENSES
Q	2.2.2.3. LE 4. LA 4.2.4.3.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.	S DÉPENSES
	2.2.2.3. LE 4. LA 4.2.4.3.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.	S DÉPENSES

INTRODUCTION

Conformément à l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, la Cour des comptes a établi une préfiguration des résultats de l'exécution du budget décrétal de la Commission communautaire française pour l'année 2010. Elle a également dressé une préfiguration des résultats de l'exécution du budget réglementaire, en vertu du protocole d'accord qu'elle a conclu le 4 mai 1995 avec l'Assemblée de cette Commission.

Les budgets décrétal et réglementaire initiaux pour l'année 2010 ont été adoptés par le Parlement francophone bruxellois le 18 décembre 2009 et l'unique ajustement de ces mêmes budget, le 17 décembre 2010. Les parties de ce rapport, afférentes au budget décrétal, ont été élaborées à partir des écritures tenues à la Cour, complétées de données fournies par l'administration de la Commission communautaire française. Par contre, toutes les informations chiffrées contenues dans ce rapport, relatives à l'exécution du budget réglementaire, proviennent de cette administration, la Cour ne procédant à aucun enregistrement relativement à ce budget.

La Cour rappelle, par ailleurs, le caractère provisoire des préfigurations qu'elle adresse annuellement au Parlement francophone bruxellois. Celles-ci ne dispensent en effet pas le collège de l'élaboration des comptes généraux. La Cour souligne à ce sujet qu'en vertu des articles 80 à 93 des lois coordonnées précitées (¹), le membre du Collège chargé du Budget a l'obligation, depuis le 1er janvier 1994, d'établir annuellement le compte général de la Commission communautaire française et de le transmettre à la Cour des comptes avant le 30 juin de l'année qui suit celle à laquelle il se rapporte. Dans le courant du mois d'octobre de la même année, la Cour doit l'adresser à l'Assemblée, assorti de ses observations. À ce jour, aucun compte n'a été produit à la Cour.

⁽¹⁾ Applicables *mutatis mutandis* à la Commission communautaire française au regard des dispositions des articles 50, § 1er, et 71, § 1er, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, depuis l'entrée en vigueur du décret III attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, adopté le 22 juillet 1993 par l'Assemblée de la Commission communautaire française.

PREMIÈRE PARTIE : SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS

Introduction

Cette première partie présente les chiffres-clefs de l'exécution des budgets décrétaux, réglementaires et consolidés qui sont développés et analysés dans les parties suivantes.

1. BUDGET DÉCRÉTAL

1.1. RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

Le tableau ci-dessous (²) synthétise les prévisions et réalisations de recettes (recettes imputées), les autorisations (crédits) et réalisations de dépenses (ordonnancements) et le solde budgétaire brut (*ex ante* et *ex post*) du budget décrétal pour l'exercice 2010.

Tableau 1 - Résultat de l'exécution du budget décrétal

	201	2010		
	Prévisions/crédits	Réalisations	Réalisations	
Recettes Dépenses*	328.168 344.263	326.107 335.373	325.963 330.407	
Solde budgétaire brut	- 16.095	- 9.266	- 5.444	

^{*} Hors crédits reportés de 2009 en ce qui concerne les prévisions de dépenses, mais y compris les dépenses ordonnancées à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'exécution du budget 2010 se clôture par un mali de 9,3 millions d'euros, inférieur à celui dégagé par les propositions budgétaires (16,1 millions d'euros). Ce déficit doit toutefois s'apprécier au regard du boni (11,3 millions d'euros) enregistré au budget réglementaire.

1.2. TRÉSORERIE

Tableau 2 - Trésorerie décrétale

Solde 31.12.09	Ide 31.12.09 Encaissements Décaissements		Solde 31.12.10
2.636	680.473	688.127	- 5.017

La trésorerie décrétale présentait un solde débiteur de 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2010, en réduction de 7,6 millions d'euros par rapport au solde au 31 décembre 2009.

⁽²⁾ Sauf mention contraire, les chiffres figurant dans les tableaux et les figures du présent rapport sont exprimés en milliers d'euros. Par ailleurs, les calculs étant effectués avec plusieurs décimales, une différence, due aux arrondis automatiques, pourrait apparaître entre un total et la somme des éléments qui le composent.

1.3. DETTES DIRECTE ET INDIRECTE (À LONG TERME)

Tableau 3 - Dettes directe et indirecte

2010	2009	Ecart (amortissements)
199.880	200.673	793

L'encours de la dette à long terme de la Commission communautaire française s'élevait à 199,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, en diminution de 0,8 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

2. BUDGET RÉGLEMENTAIRE

2.1. RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

Le tableau ci-dessous synthétise les prévisions et réalisations de recettes (recettes imputées), les autorisations (crédits) et réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires *ex ante* et *ex post* du budget réglementaire pour l'exercice 2010.

Tableau 4 - Résultat de l'exécution du budget réglementaire

	2010		2009
	Prévisions/crédits Réalisations		Réalisations
Recettes Dépenses*	26.526 16.453	26.583 15.265	14.378 15.838
Solde budgétaire brut	10.073	11.318	- 1.460

^{*} Hors crédits reportés de 2009 en ce qui concerne les prévisions de dépenses, mais y compris les dépenses ordonnancées à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'exécution du budget 2010 se clôture par un boni de 11,3 millions d'euros, alors que les propositions budgétaires *ex ante* prévoyaient un boni de 10,1 millions d'euros.

2.2. TRÉSORERIE

Tableau 5 - Trésorerie réglementaire

Solde 31.12.09	Encaissements	Décaissements	Solde 31.12.10
- 2.276	26.583	16.113	8.422

L'encaisse de la trésorerie réglementaire présentait un solde créditeur de 8,4 millions d'euros au 31 décembre 2010, ce qui représente une amélioration de 10,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

3. RÉSULTATS GÉNÉRAUX (BUDGETS DÉCRÉTAL + RÉGLEMENTAIRE)

3.1. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

Le tableau ci-dessous présente les résultats budgétaires globaux de la Commission communautaire française (consolidation des résultats du budget décrétal et du budget réglementaire pour l'exercice 2010).

Tableau 6 - Résultats budgétaires généraux

	201	2009	
	Prévisions/crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes Dépenses*	354.694 360.716	352.691 350.638	339.341 346.245
Solde budgétaire brut	- 6.022	2.053	- 6.904

^{*} Hors crédits reportés de 2009 en ce qui concerne les prévisions de dépenses, mais y compris les dépenses ordonnancées à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'exécution des budgets 2010 de la Commission communautaire française se clôture par un boni de 2,1 millions d'euros, alors que les propositions budgétaires ajustées dégageaient un mali de 6,0 millions d'euros.

3.2. RESPECT DE L'OBJECTIF BUDGÉTAIRE

Pour l'année budgétaire 2010, l'objectif était de limiter le solde de financement à un déficit maximal de 2,0 millions d'euros.

Cet objectif est respecté. En effet, le solde de financement (provisoire et indicatif) calculé par la Cour, qui se dégage de la consolidation de l'exécution du budget de la Commission communautaire française et des institutions appartenant au périmètre de consolidation, s'établit à + 0,8 million d'euros, dégageant une marge budgétaire de 2,8 millions d'euros par rapport à l'objectif fixé.

Tableau 7 - Solde de financement et objectif

Solde de financement SEC	815
Objectif	- 2.023
Surplus par rapport à la norme	2.838

3.3. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau ci-dessous présente la situation financière consolidée.

Tableau 8 - Trésorerie consolidée

	Solde 31/12/09	Variation	Solde 31/12/10
Trésorerie décrétale + réglementaire Services à gestion séparée IBFFP	473 5.395 4.328	2.932 - 2.823 2.293	3.405 2.572 6.621
Trésorerie consolidée	10.196	2.402	12.598

Au 31 décembre 2010, la trésorerie de l'ensemble de l'entité s'établissait à 12,6 millions d'euros, en hausse de 2,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

DEUXIÈME PARTIE: L'EXÉCUTION DU BUDGET DÉCRÉTAL

1. RECETTES

1.1. APERÇU GÉNÉRAL

Tableau 9 - Réalisation des recettes

		20	010		2009	
Articles	Désignation des recettes	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Réalisations	Taux de réalisation
	Titre I – RECETTES COURANTES					
06.02	Recettes diverses	421	344	81,8 %	575	127,7 %
06.03	Recettes du complexe sportif	421	195	46,4 %	24	6,6 %
06.04	Remboursement de traitements	225	515	228,9 %	175	99,8 %
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	740	352	47,5 %	270	36,2 %
06.07	Recettes propres de l'IPHOV	50	0	0,0 %	0	0,0 %
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	846	307	36,3 %	759	90,4 %
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment Etoile Polaire	42	0	0,0 %	32	75,0 %
29.02	Intérêts financiers	500	8	1,7 %	78	19,3 %
46.50	Recettes liées à l'enseignement	3.400	3.847	113,2 %	3.504	121,4 %
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française	92.909	92.911	100,0 %	90.610	100,0 %
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de					
	fonctionnement du personnel transféré	1.733	1.731	99,9 %	1.707	100,0 %
49.24	Dotation Relations Internationales	620	0	0,0 %	0	0,0 %
49.25	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française	0	0	0,0 %	1.445	99,9 %
49.26	Recettes Loterie nationale	1.389	1.667	120,0 %	1.389	93,8 %
49.27	Dotation Non Marchand Communauté française	850	0	0,0 %	_	_
49.28	Subside octroyé par le FSE pour le traitement de contractuels					
	dans le cadre de projets européens	314	1.069	340,4 %	0	0,0 %
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de			,		,
	Bruxelles-Capitale	155.106	155.105	100,0 %	155.105	100,0 %
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	32.173	32.174	100,0 %	32.161	100,0 %
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions			, , , , , , ,		,
	provinciales (hors culture)	9.432	9.433	100,0 %	9.433	100,0 %
49.35	Versements divers	150	0	0,0 %	_	_
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de			0,0 70		
	la Commission communautaire française	24.780	24.780	100,0 %	25.069	105,9 %
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne	2 00	2 00	100,0 70	20.000	100,0 70
	« Annoncer la couleur »	28	0	0,0 %	56	54,7 %
89.13	Remboursements dotation SGS Bâtiments	1.669	1.669	100,0 %	2.572	100,0 %
89.51	Remboursement du préfinancement FSE pour IFPME	370	0	0,0 %	0	0,0 %
	Total Titre I	328.168	326.107	99,4 %	324.963	99,9 %
	Titre II – RECETTES DE CAPITAL	_	_	_	_	_
	Total des recettes	328.168	326.107	99,4 %	324.963	99,9 %

Les recettes perçues durant l'année 2010 se sont élevées à 326,1 millions d'euros, ce qui représente 99,4 % des estimations ajustées. Malgré une hausse de 1,1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent, ces recettes présentent un écart négatif de près de 2,1 millions d'euros avec les estimations. Cette différence s'explique globalement par une perception inférieure à celle attendue en matière de recettes propres (– 1,1 million d'euros)

et de dotations diverses (- 1,6 million d'euros), compensée partiellement par une plus-value relative à certains subsides (+ 0,6 million d'euros).

1.2. COMMENTAIRES RELATIFS À CERTAINES RECETTES

1.2.1. Recettes propres (3)

Le taux de réalisation des recettes propres s'établit à 83,8 % (pour un montant imputé de 5,6 millions d'euros); il est inférieur à celui de l'année précédente (90,9 %).

À l'exception des articles 06.04 – Remboursement de traitements et 46.50 – Recettes liées à l'enseignement, les articles concernés présentent un taux de réalisation nettement inférieur à cette moyenne générale.

Le taux de réalisation des recettes du complexe sportif (46,4 %) s'explique par le fait que, suite à la réouverture du complexe après fermeture pour travaux de rénovation, les recettes n'ont véritablement repris leur rythme de croisière qu'à partir du second semestre 2010.

Les recettes en provenance de l'Institut Herlin (anciennement IPHOV) (4), d'un montant de 48 milliers d'euros conforme à la prévision (50 milliers d'euros), ont été imputées sur l'article 46.50 – Recettes liées à l'enseignement, au lieu de l'article ad hoc 06.07.

Les remboursements en provenance du service à gestion séparée (SGS) Étoile polaire se sont limités à 307 milliers d'euros, alors que les prévisions totales (remboursement de dépenses de personnel et de loyers) s'élevaient à 888 milliers d'euros. En effet, les perceptions enregistrées portent sur les seuls remboursements de traitements d'une partie du quatrième trimestre 2009 et du premier trimestre 2010. Ces remboursement concordent par ailleurs exactement avec le montant de la dotation que la Commission communautaire française a réellement versé à ce centre en 2010 (cf. point 2.6.4).

Les recettes imputées à l'article 06.04 – *Remboursement de traitements* (5) ont atteint 515 milliers d'euros, ce qui représente 228,9 % des estimations. Le surcroît de recettes (290 milliers d'euros) provient principalement de la perception, le 22 décembre 2010, sur le compte financier central Décret de la Commission communautaire française, d'une somme de 258 milliers d'euros, en provenance du compte de transit CCF-Social. Ce transfert interne visait à régulariser un prélèvement d'office effectué erronément par l'ONSS-APL sur le compte Décret, au lieu du compte de transit réservé à cet effet. Étant donné que ce prélèvement a entraîné l'établissement d'une ordonnance de dépenses, alors qu'il consistait en réalité en une opération de trésorerie (6), l'imputation en recette budgétaire du transfert interne s'est révélée nécessaire afin de compenser la dépense budgétaire correspondante. En définitive, cette opération, bien que neutre budgétairement, a abouti à gonfler indûment tant le montant des réalisations de recettes que celui des dépenses.

Les recettes diverses liées à l'enseignement (article 46.50) ont également dépassé les prévisions (3.847 milliers d'euros contre 3.400 milliers d'euros). Ces recettes se composent de subsides versés par la Communauté française à l'ensemble des établissements d'enseignement de la Commission communautaire française, à l'exclusion des subventions-traitements, des recettes propres des établissements ainsi que des loyers dus par la Commission communautaire flamande.

Outre la recette précitée liée à l'IPHOV, d'autres recettes, pour un total de 0,2 million d'euros, ont été imputées erronément sur cet article (7).

⁽³⁾ Sont considérées comme recettes propres, les prévisions et réalisations inscrites aux articles 06.02, 06.03, 06.04, 06.05, 06.07, 06.08, 16.02, 29.02 et 46.50.

⁽⁴⁾ Institut provincial des handicapés de l'ouïe et de la vue.

⁽⁵⁾ Autres que ceux du Centre Étoile polaire.

⁽⁶⁾ Le paiement des cotisations sociales à l'ONSS-APL avait déjà fait l'objet de plusieurs ordonnances de dépenses le 27 mai 2010. Les sommes n'avaient pas été versées directement à l'Office mais bien sur le compte de transit CCF-Social.

⁽⁷⁾ Il s'agit principalement des remboursements d'abonnements scolaires par le ministère de la Communauté française, pour un total de 126 milliers d'euros, qui auraient dû être imputés à l'article 06.02 – Recettes diverses, et du reliquat d'une avance de fonds (100 milliers d'euros), qui aurait dû être imputé à l'article 06.05.

1.2.2. Remboursement de dotations par le SGS Bâtiments (article 89.13)

La prévision de recettes du budget décrétal ajusté qui s'établissait à 1,7 million d'euros a été intégralement réalisée.

Ce remboursement ayant été enregistré au niveau du budget de l'administration générale de la Commission communautaire française comme une recette budgétaire, il aurait dû être imputé au budget de ce service comme dépense budgétaire, ce qui n'a pas été le cas. Pour pallier cette lacune, les chiffres du regroupement économique relatif à la clôture du budget de 2010 de la Commission communautaire française n'ont pas tenu compte de ce remboursement, ce qui revient au même résultat que si la dépense avait bien été enregistrée dans le compte d'exécution du budget du SGS, les transferts à l'intérieur d'une même unité institutionnelle se neutralisant lors du regroupement économique des recettes et dépenses au sein du périmètre de consolidation (cf. point 2.4, quatrième partie).

Le même cas de figure est rencontré au niveau de l'exécution du budget réglementaire (remboursement de 0,4 million d'euros du SGS Bâtiments).

1.2.3. Dotation spéciale de la Communauté française (article 49.22) et dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré (article 49.23)

Le montant global perçu et imputé (94,6 millions d'euros) par la Commission communautaire française, en regard de ces deux articles, est identique aux prévisions ajustées.

Ce montant a été établi sur la base des paramètres du budget économique du 12 février 2010, qui a fixé définitivement l'inflation pour l'année 2009 à -0.05 % et a estimé le taux d'inflation pour 2010 à +1.6 %. Les autres paramètres, à savoir l'indice barémique de la fonction publique bruxelloise (rapport 2010/2009 = 1.0000) et le coefficient d'adaptation (1.000) explicité ci-après, n'ont pas varié.

Pour rappel, ces dernières années, l'évolution de la dotation spéciale de la Communauté française a notamment été tributaire de la hauteur du refinancement de la Communauté française par la Région wallonne et la Commission communautaire française, conformément aux accords de la Saint-Boniface de juin 2001. Le montant du refinancement venait en déduction des dotations octroyées par la Communauté française. Ces accords avaient prévu en 2003 un refinancement supplémentaire global de 29,7 millions d'euros, correspondant à l'application d'un coefficient d'adaptation de 1,375. Celui-ci avait été reconduit en 2004 et en 2005. En 2006, 2007 et 2008, l'application de nouveaux coefficients a entraîné la réduction du montant initial à, respectivement, 27,3, 24,8 et 19,8 millions d'euros. Pour 2009, compte tenu de l'accord susvisé, l'aide intrafrancophone supplémentaire aurait dû s'élever à 9,9 millions d'euros, mais les Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française ont décidé de mettre un terme à cet effort complémentaire dès 2009 au lieu de 2010, comme cela avait été initialement prévu, en appliquant un coefficient de 1,000.

1.2.4. Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française (article 49.25)

Aucune recette n'a été enregistrée sur cet article. En effet, au cours de l'exercice 2010, la Commission communautaire française a reversé à la Communauté française un montant de 75 milliers d'euros au titre de décompte définitif pour l'année 2009 (8), augmenté des intérêts « rythme et solde » pour un montant de 22,4 milliers d'euros (9).

Ce montant concorde avec celui de la prévision ajustée.

Quant au décompte définitif de cette dotation pour l'année 2010, il a été dressé par la Communauté française au début du mois de mai 2011 et s'élève à 95.527 milliers d'euros (10). Un solde de 890 milliers d'euros devra être versé par la Communauté française à la Commission communautaire française. Ce montant correspond au solde

⁽⁸⁾ Imputé à l'AB 21.10.41.01.

⁽⁹⁾ Imputé à l'AB 21.10.21.01.

⁽¹⁰⁾ Ce montant définitif a été calculé sur la base d'un taux d'inflation définitif pour 2010 de 2,2 %, alors que le taux retenu pour le calcul de la dotation ajustée s'élevait à 1,6 %.

réellement dû (885 milliers d'euros), augmenté des intérêts « rythme et solde » dus par la Communauté française (5 milliers d'euros).

La Communauté française devra verser ce montant avant le 30 juin 2011.

1.2.5. Recettes Loterie nationale (article 49.26)

En vertu de l'article 62 bis de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, inséré par l'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des Communautés et extension des compétences fiscales des Régions, un montant équivalent à 27,44 % du bénéfice annuel à répartir de la Loterie nationale est octroyé, depuis l'année 2002, aux Communautés flamande et française.

Conformément à une convention du 28 novembre 2002, la Communauté française ristourne à la Commission communautaire française une partie (5,66 %) du montant qui lui est alloué (11).

Au cours de l'année 2010, la Communauté française a transféré une somme de 1.667,2 milliers d'euros. Celleci correspond à la dernière tranche de l'année 2008, aux deuxième et troisième tranches de la dotation de l'année 2009 et à la première tranche de la dotation 2010. Comme le montre le tableau ci-dessous, la Communauté française restait redevable, au 31 décembre 2010, d'un montant de 417 milliers d'euros vis-à-vis de la Commission communautaire française, représentant la deuxième tranche de l'année 2010.

Écart Recettes percues Recettes à verser Recettes percues par la COCOF par la CF à la COCOF [D] = [C] - [B][A] [B] = 5.7 %[A][C] 2002 11.622.847,24 658.346,35 0.00 -658.346.352003 18.060.455,72 1.022.988,16 1.709.766,40 686.778,24 2004 33.223.248,32 1.881.845,63 1.461.041,02 -420.804,612005 28.357.909,40 1.606.261,00 1.345.312,17 -260.948.832006 24.367.473,80 1.380.233,01 1.613.901,92 233.668,91 2007 24.515.344,10 1.388.608,75 1.114.121,26 -274.487,492008 24.524.504,43 1.389.127,61 1.388.727,48 -400,132009 24.511.219,00 1.388.375,09 1.388.627,60 252.51 277.140,38 2010 24.540.388,80 1.667.167,72 1.390.027,34 **TOTAL** - 417.147.38 213.723.390,81 12.105.812,95 11.688.665,57

Tableau 10 - Transferts des recettes Loterie nationale

(en euros)

1.2.6. Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (article 49.32)

Les recettes perçues (155,1 millions d'euros) en 2010 par la Commission communautaire française, au titre de droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale, concordent avec le montant prévu au budget.

Pour la première fois depuis l'année 2002, le droit de tirage n'a pas augmenté par rapport à l'exercice précédent (12). Ce *statu quo* s'explique par la non-variation entre 2009 et 2010 du coefficient d'évolution moyenne des salaires de la fonction publique régionale auquel est adapté annuellement le droit de tirage, conjuguée à l'absence de nouvelle décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de refinancement des Commissions communautaires.

⁽¹¹⁾ Cette dotation de la Communauté française est destinée au financement des matières qu'elle a transférées à la Commission communautaire française.

^{(12) + 15,4%} en 2002, +6,9% en 2003, +6,2% en 2004, +5,6% en 2005, +5,9% en 2006, +4,2% en 2007, +1,4% en 2008, +6,0% en 2009 et +0,0% en 2010.

La fixation du montant revenant en 2010 aux deux Commissions communautaires (française et flamande) est conditionnée par les facteurs suivants :

- Un montant de base (64,5 millions d'euros) et un montant complémentaire (24,8 millions d'euros) (13) adaptés annuellement à l'évolution moyenne des salaires de la fonction publique régionale. Pour 2010, ces moyens s'élèvent à 147,2 millions d'euros, dont 117,8 millions d'euros attribués à la Commission communautaire française, en fonction de la clé de répartition 80 %/20 % entre les deux Commissions.
- Les moyens attribués en vertu de l'accord conclu en 2005 concernant la revalorisation du secteur non marchand. Pour 2010, ces moyens s'élèvent à 34,6 millions d'euros dont 27,6 millions d'euros attribués à la Commission communautaire française.
- Les décisions des 27 octobre 2005, 26 octobre 2006 et 19 octobre 2008 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, de refinancer une nouvelle fois les deux Commissions communautaires. Le cumul de ces décisions a généré en 2010 la même augmentation totale du montant des droits de tirage qu'en 2009, à savoir 12,1 millions d'euros (14) dont 9,7 millions d'euros pour la Commission communautaire française.

1.2.7. Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement (article 49.33)

Au cours de l'année 2010, la Commission communautaire française a perçu à ce titre un montant de 32,2 millions d'euros à la charge du budget de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui correspond aux estimations budgétaires ajustées.

En l'absence d'évolution depuis 2008 de la clé de répartition de la dotation globale entre les Commissions communautaires française et flamande (69,72 % – 30,28 %) et compte tenu de l'évolution nulle de la moyenne des salaires de la fonction publique régionale, le montant de cette dotation est quasiment identique à celui perçu en 2009.

En effet, en méconnaissance des dispositions de l'article 83*ter*, § 1^{er}, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises (¹⁵), les dotations versées aux deux Commissions par la Région de Bruxelles-Capitale ont été fixées en fonction d'un comptage des élèves effectué au 31 décembre 2006 et non en 2009.

Cette clé avait été avalisée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale le 29 novembre 2007. Par une décision du 28 mai 2009, le Gouvernement a décidé de fixer la même clé pour les années 2009 et 2010.

1.2.8. Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (hors culture) (article 49.34)

Les perceptions enregistrées (9.433 milliers d'euros) correspondent aux prévisions inscrites tant au budget décrétal de la Commission communautaire française qu'à celui de la Région de Bruxelles-Capitale (16).

Compte tenu de l'évolution nulle de la moyenne des salaires de la fonction publique régionale, le montant de cette dotation est identique à celui perçu en 2009.

⁽¹³⁾ Depuis 2002, les Commissions communautaires française et flamande bénéficient d'un refinancement, intégré dans le droit de tirage, à la charge du budget de la Région de Bruxelles-Capitale, à hauteur de 24,8 millions d'euros (base 1992), en vertu de l'article 83 quater, § 1 er, de la loi du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, tel que modifié par la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des Communautés et extension des compétences fiscales des Régions. En tenant compte de l'indice de référence, le montant du refinancement attribué en 2010 aux deux Commissions atteint 40,9 millions d'euros.

⁽¹⁴⁾ À savoir 6,4 millions d'euros et 3,8 millions d'euros reconduits respectivement des années 2006 et 2007, auxquels il convient d'ajouter les 2,0 millions d'euros octroyés en 2008 pour 2009.

⁽¹⁵⁾ En application des dispositions de l'article 83ter, § 1er, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, la clé de répartition du montant global des dotations aux Commissions communautaires flamande et française pour le financement de l'enseignement, inscrit au budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale, doit être adaptée sur la base du nombre d'élèves inscrits au 31 décembre de l'année précédente dans les établissements d'enseignement néerlandophone et francophone de l'ex-province de Brabant, situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

^{(16) 13.070} milliers d'euros, comprenant un montant de 3.637 milliers d'euros destiné au budget réglementaire.

1.2.9. Dotation spéciale à la charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française (article 49.41)

Les perceptions (24,8 millions d'euros) concordent avec le montant inscrit au budget ajusté.

La dotation pour l'année 2010 proprement dite s'élève au montant (provisoire) de 25,4 millions d'euros. Ce montant est déterminé comme suit : depuis 2002, en vertu des accords du Lombard (¹²), un montant de base (24,8 millions d'euros) est octroyé à la charge du budget fédéral aux Commissions communautaires. Il est adapté annuellement aux taux estimés de la croissance (PIB) (¹8) et de l'indice moyen des prix à la consommation (¹9). Pour 2010, le montant total pour les deux Commissions atteint 31,7 millions d'euros, dont 25,4 millions d'euros attribués à la Commission communautaire française en fonction de la clé de répartition 80 %/20 % du Bureau fédéral du Plan du 12 février 2010.

Le montant réellement versé par l'État en 2010 à la Commission communautaire française (24,8 millions d'euros) a été fixé en tenant compte du solde définitif de l'exercice 2009 (– 0,6 million d'euros).

Quant au décompte définitif pour l'année 2010 (²⁰), il aboutit à un solde positif de 298,3 milliers d'euros en faveur de la Commission communautaire française, lequel nécessitera une régularisation au cours de l'année 2011. Les taux de croissance du PIB et d'inflation utilisés pour le calcul de ce décompte s'élèvent respectivement à 2,0 % et 2,2 % (²¹).

1.2.10. Dotations et subsides divers

Dotation Relations internationales (article 49.24)

Les prévisions inscrites en regard de cet article (620 milliers d'euros) n'ont pas été réalisées. Or, pour rappel, les estimations avaient été doublées à l'ajustement, passant de 310 milliers d'euros à 620 milliers d'euros. En effet, le montant escompté en 2010 consistait en la dotation de 2009, non versée au cours de cet exercice et réinscrite par conséquent en 2010 à titre de régularisation, et en la dotation pour l'année 2010 proprement dite.

Cette dotation est versée par la Communauté française en vertu de l'article 10, § 5, du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.

Cependant, ainsi que la Cour l'avait signalé dans son rapport sur les projets d'ajustement des budgets 2010 de la Commission communautaire française, le montant de 310 milliers d'euros prévu au budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année 2009 n'a pas été engagé en 2009 et ne pouvait dès lors pas être ordonnancé en 2010 à la charge des crédits reportés. À l'occasion de l'ajustement du budget 2010, le Gouvernement de la Communauté française n'a pas doublé le montant du crédit prévu en 2010 au titre de *Dotation complémentaire à la Commission communautaire française (Relations internationales)*. Le versement, pour l'année 2010, a seulement été effectué par la Communauté française le 14 janvier 2011.

Afin de pallier le non-versement pour l'année 2009, le Collège a accepté, à titre exceptionnel, lors de sa séance du 23 décembre 2010, la demande du Gouvernement de la Communauté française de financer au sein de son propre budget ces missions en 2010. Selon les informations de la Cour, cette prise en charge ne sera effective qu'en 2011, au moyen de crédits qui seront votés à l'ajustement du budget.

Dotations non-marchand Communauté française (article 49.27) et Région wallonne (article 49.36)

Les dotations inscrites en regard de ces deux articles (respectivement 850 et 150 milliers d'euros) n'ont pas été perçues en 2010, mais bien en 2011. En effet, la Communauté et la Région n'ont ordonnancé les dépenses correspondantes que fin février 2011 à la charge des crédits reportés de leur budget pour l'année 2010.

⁽¹⁷⁾ Article 45 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des Communautés et extension des compétences fiscales des Régions, inséré à l'article 65*bis* de la loi spéciale du 16 janvier 1989 de financement des Communautés et des Régions.

^{(18) 1,4 %} estimé pour 2010; budget économique du 12 février 2010.

^{(19) 1,6 %} estimé pour 2010; budget économique du 12 février 2010.

^{(20) 25.671} milliers d'euros.

⁽²¹⁾ Budget économique du 24 février 2011.

Ces dotations constituent l'enveloppe de solidarité de la Communauté française et de la Région wallonne pour chacune des trois années de l'accord non marchand tripartite couvrant la période 2010-2012 (jusqu'au 31 décembre 2012), signé le 22 décembre 2010. L'impact de cet accord, d'un montant de 1.010 milliers d'euros par année, a été inscrit pour 2010 au budget ajusté à l'allocation de base 21.00.01.08 – *Accord interfrancophone non marchand*. Par un arrêté du 22 décembre 2010, postérieur au vote de l'ajustement (²²), le Collège a procédé à une reventilation des crédits du programme 0 – *Subsistance* de la division organique 21 – *Administration* en diminuant de 150 milliers d'euros les crédits de l'allocation de base susvisée, pour les fixer à 850 milliers d'euros, au bénéfice des crédits de l'allocation de base 21.00.01.05 – *Accord non marchand (ACS)*, pour porter ceux-ci de 600 à 760 milliers d'euros.

La Cour relève que les crédits de l'AB 21.00.01.08 précitée n'ont pas été engagés avant le 31 décembre 2010 et seront dès lors inutilisables en 2011, tandis que les crédits destinés à l'accord non marchand ACS ont été intégralement engagés, mais n'ont pas été ordonnancés en 2010.

Subside octroyé par le FSE pour le traitement des contractuels dans le cadre de projets européens (article 49.28)

Les recettes imputées sous cet article se sont élevées à 1.069 milliers d'euros, alors que le montant estimé était de 314 milliers d'euros.

En effet, outre le montant prévu, correspondant à un remboursement du FSE (via le SFPME) dans le cadre du projet FSE *Alternance intégrée* préfinancé en 2004 par le budget de la Commission communautaire française, des remboursements relatifs à des soldes pour les années 2005 (374 milliers d'euros) et 2006 (382 milliers d'euros), dans le cadre du même projet, ont également été perçus.

Enfin, la recette de 370 milliers d'euros prévue à l'article 89.51 – Remboursement du préfinancement FSE pour SFPME n'a pas été perçue en 2010. La prévision – quelque peu prématurée – correspondait au remboursement par l'agence Fonds social européen des deux montants de 188 milliers d'euros ordonnancés fin 2009 et fin 2010 au profit de cette agence, en vue de la constitution d'un fonds de roulement destiné à préfinancer partiellement l'opérateur Asbl Espace Formation PME pour les projets qu'il développe dans le cadre de l'objectif Compétitivité régionale et Emploi de la programmation 2007-2013 du Fonds social européen.

2. LES DÉPENSES

2.1. LES ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente les moyens d'action totaux dont le Collège a disposé durant l'exercice 2010 ainsi que leur utilisation.

		2010			2009	
Moyens d'action	Crédits	Engage- ments contractés	Taux d'utilisation	Engage- ments contractés	Taux d'utilisation	
Crédits non dissociés	341.356	339.743	99,5 %	327.386	99,8 %	
Crédits années antérieures	112	110	98,0 %	80	100,0 %	
Crédits d'engagement	3.176	2.719	85,6 %	3.741	99,3 %	
Totaux	344.644	342.572	99,4 %	331.207	99,8 %	

Tableau 11 - Utilisation des moyens d'action

Les moyens d'action, d'un montant de 344,6 millions d'euros, ont été engagés jusqu'à concurrence de 342,6 millions d'euros, ce qui représente un taux d'utilisation global de 99,4 %, en recul par rapport à celui de l'exercice précédent (– 0,4 %).

En valeur absolue, les montants engagés en 2010 excèdent de 11,4 millions d'euros (+ 3,4 %) ceux de l'exercice 2009.

Le tableau suivant présente la répartition des moyens d'action et de leur utilisation, par division organique et par nature de crédits.

Tableau 12 – Répartition des moyens d'action et de leur utilisation par division organique

DO	Dénomination	Crédits non disociés*	Enga- gements	Taux	Crédits dissociés	Enga- gements	Taux
1 à 5	Cabinets du président et						
	des membres du Collège	1.105	1.081	97,8 %	-	_	-
6	Assemblée de la CCF	3.887	3.887	100,00 %	-	_	_
21	Administration	29.333	28.379	96,7 %	2.530	2.440	96,4 %
22	Aide aux personnes	179.223	179.056	99,9 %	-	_	_
23	Santé	26.498	26.449	99,8 %	_	_	_
24	Tourisme	7.021	6.992	99,6 %	498	157	31,5 %
25	Transport scolaire	9.176	9.092	99,1 %	_	_	_
26	Formation professionnelle	46.387	46.347	99,9 %	_	_	_
27	Dettes	4.257	4.257	100,0 %	-	_	_
28	Equipements sportifs	112	112	100,00 %	148	122	82,7 %
29	Dépenses liées à la scission						
	de la province de Brabant	32.422	32.406	100,0 %	_	_	_
30	Relations internationales						
	et politique générale	2.047	1.794	87,7 %	-	-	_
	Total général	341.468	339.853	99,5 %	3.176	2.719	85,6 %

Y compris les crédits pour années antérieures.

2.1.1. Engagements à la charge des crédits non dissociés

En dehors des divisions organiques dévolues aux moyens affectés aux cabinets, seules les divisions 21 – *Administration* et 30 – *Relations internationales et politique générale* présentent des taux d'engagement inférieurs à la moyenne générale (99,5 %).

Les facteurs principaux suivants expliquent les taux plus faibles observés pour ces divisions :

- Au sein de la DO 21, le crédit de 850 milliers d'euros destiné aux dépenses relatives à l'accord intrafrancophone non marchand (AB 21.00.01.08) n'a pas été engagé en 2010 (cf. ci-avant, point 1.2.10).
- De même, au sein de la DO 30, les crédits (232 milliers d'euros) (²³) destinés au transfert au CGRI (²⁴) n'ont pas fait l'objet d'engagement en 2010. Ce transfert, prévu dans le cadre de l'accord de coopération du 20 mars 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les relations internationales de Wallonie-Bruxelles, n'a donc pas été effectué en 2010. La non-exécution de cette dépense est à mettre en relation avec la non-perception, au cours des années 2009 et 2010, de la dotation *Relations internationales* en provenance de la Communauté française dont la Commission communautaire française rétrocède une partie à WBI pour le financement de l'exercice des missions en matière de relations internationales visées par l'accord de coopération.

⁽²³⁾ AB 30.00.45.01.

⁽²⁴⁾ Plus exactement au WBI (Wallonie-Bruxelles International).

En 2009, un montant de 232 milliers d'euros avait bien été engagé au profit de ce bénéficiaire (25).

2.1.2. Engagements à la charge des crédits dissociés

Le taux élevé (96,4 %) d'utilisation des crédits d'engagements de la division organique 21 précitée s'explique par l'engagement quasi intégral des crédits (2.440 milliers d'euros) dédiés aux dépenses relatives à l'embauche compensatoire dans les secteurs relevant de la Commission paritaire 319/2 (AB 21.00.01.04). Une subvention d'un montant de 2.428 milliers d'euros a été engagée le 23 mars 2010 au profit du Fonds social bruxellois pour l'embauche compensatoire (Fonds BEC) (26), afin de couvrir 100 % de l'embauche compensatoire en 2010. Le montant de cette subvention a été basé sur le nombre d'heures de réduction de temps de travail pour 2010 (102.947,52 heures), multiplié par l'indemnité forfaitaire (23,70 euros), soit un total de 2.439.856,22 euros.

Par contre, il y a lieu de relever l'absence d'engagement à charge des crédits (90 milliers d'euros) de l'AB 21.00.01.06 – Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'État. En effet, le cahier des charges relatif à la procédure négociée pour la désignation d'un consultant externe en vue de l'étude des impacts de la réforme de la comptabilité n'avait pas encore été arrêté par le Collège à la fin de l'année 2010.

Au sein de la division organique 24 – *Tourisme*, le taux d'utilisation observé (31,5 %) est la conséquence des engagements limités effectués en matière de subventions d'investissement (AB 24.00.52.03) et d'équipement (AB 24.00.52.04) en tourisme social (secteur privé). En effet, en raison du report à 2011 du projet de construction d'un nouveau centre d'hébergement, les crédits d'engagements inscrits à l'allocation de base 24.00.52.03 (357 milliers d'euros) n'ont été consommés qu'à hauteur de 95 milliers d'euros. Cette somme a été utilisée, conformément au programme justificatif du budget ajusté, pour l'engagement, à concurrence de 25 milliers d'euros, de subventions pour travaux de rénovation des sanitaires du centres d'hébergement au Parc Parmentier, et à concurrence de 70 milliers d'euros, de subventions pour travaux de rénovation des sanitaires et placement de serrures au centre d'hébergement de la Forêt de Soignes.

Initialement, les crédits d'engagements (70 milliers d'euros) alimentant l'allocation de base 24.00.52.04 avaient été prévus « dans le but d'une éventuelle intervention dans les travaux d'aménagement relatifs à l'hébergement touristique de Centre d'hébergement du Parc Parmentier et au Centre sportif de la Forêt de Soignes ». En définitive, l'engagement de la dépense pour ces derniers travaux a été imputé sur l'AB précitée 52.00.52.03. En conséquence, le crédit susvisé, réduit à 1.000 euros, n'a servi qu'à l'engagement d'une subvention d'un millier d'euros en faveur de l'Asbl Syndicat d'initiative de Saint-Gilles.

2.2. LES ORDONNANCEMENTS

Le tableau suivant présente les ordonnancements réalisés au cours de l'exercice 2010 en vue d'exécuter les engagements contractés pendant l'année ou au cours des années antérieures.

		2010			2009		
Moyens de paiement	Crédits	Ordonnan- cements effectués	Taux d'utilisation	Ordonnan- cements effectués	Taux d'utilisation		
Crédits non dissociés	341.356	315.503	92,4 %	306.374	93,4 %		
Crédits années antérieures	112	110	98,2 %	0	0,0 %		
Crédits reportés*	21.092	17.079	81,0 %	20.675	82,3 %		
Crédits d'ordonnancement	2.795	2.681	95,9 %	3.358	97,1 %		
Totaux	365.355	335.373	91,8 %	330.407	92,7 %		

Tableau 13 – Utilisation des moyens de paiement

^{*} Les crédits reportés mentionnés correspondent à l'encours à la charge des crédits non dissociés.

⁽²⁵⁾ Et ordonnancé à concurrence de 174 milliers d'euros en 2009 et de 58 milliers d'euros en 2010.

⁽²⁶⁾ Et ordonnancée à concurrence de 90 %, soit 2.196 milliers d'euros.

Le taux global d'utilisation (91,8 %) des moyens de paiement de l'exercice 2010 affiche une baisse par rapport à l'exercice précédent (– 0,9 %). Cette baisse affecte tous les crédits.

En valeur absolue, les ordonnancements ont augmenté de près de 5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2009 (+ 1,5 %).

Le tableau suivant présente la répartition des moyens de paiement et leur utilisation, par division organique et par nature de crédits.

Tableau 14 - Répartition des moyens de paiement et de leur utilisation par division organique

	2010				Moye	ens de paie	ement			
DO	Dénomination	Crédits non dissociés reportés*	Ordonnan- cements	Taux	Crédits non dissociés**	Ordonnan- cements	Taux	Crédits dissociés	Ordonnan- cements	Taux
1 à 5	Cabinets du président et									
et 7	des membres du Collège	91	9	9,3 %	1.105	1.000	90,5 %	_	_	_
6	Assemblée de la C.C.F	2.113	2.113	100,0 %	3.887	3.887	100,0 %	_	-	-
21	Administration	2.839	1.471	51,8 %	29.333	25.065	85,4 %	2.360	2.339	99,1 %
22	Aide aux personnes	7.375	6.456	87,5 %	179.223	168.950	94,3 %	_	_	_
23	Santé	2.156	1.875	87,0 %	26.498	23.905	90,2 %	_	-	-
24	Tourisme	1.345	1.326	98,6 %	7.021	4.739	67,5 %	277	253	91,3 %
25	Transport scolaire	327	205	62,7 %	9.176	8.879	96,8 %	_	-	-
26	Formation professionnelle	1.528	909	59,5 %	46.387	44.661	96,3 %	10	0	0,0 %
27	Dettes	15	12	80,3 %	4.257	4.235	99,5 %	_	-	-
28	Equipements sportifs	0	0	_	112	112	100,0 %	148	122	82,7 %
29	Dépenses liées à la scission									
	de la province de Brabant	1.957	1.373	70,2 %	32.422	29.734	91,7 %	_	_	_
30	Relations internationales									
	et politique générale	1.346	1.332	99,0 %	2.047	446	21,8 %	_	_	_
	Total général	21.092	17.080	81,0 %	341.468	315.613	92,4 %	2.795	2.714	97,1 %

^{*} Les crédits reportés mentionnés correspondent à l'encours.

Bien que le taux global d'utilisation des crédits non dissociés du budget 2010 proprement dit soit élevé (92,4 %), certaines divisions organiques, programmes et/ou allocations de base, présentent des taux plus faibles.

Le tableau ci-après présente tous les crédits supérieurs à 300 milliers d'euros (environ 1 % du budget) dont le taux d'utilisation est inférieur à 60 % ainsi que les crédits supérieurs à 100 milliers d'euros qui n'ont pas fait l'objet d'ordonnancement.

^{**} Y compris les crédits pour années antérieures.

Tableau 15 – Crédits présentant de faibles taux d'ordonnancement

DO	Programme	Activité	Allocation de base	Libellé	Crédits non dissociés	Ordonnan- cements	Taux d'utilisation
			Total	Pr 0	29.235	24.967	85,4 %
	0 (Subsistance)		21.00.01.05	Accord non-marchand (ACS)	760	0	0,0 %
21 (Administration)		0	21.00.01.08	Dépenses realtives à l'accord intrafrancophone non-marchand	850	0	0,0 %
			(sans intitulé)	21.00.11.08	Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC	1.373	802
			Total	Pr 1	13.827	12.315	89,1%
	1 (Action sociale)	0	22.10.33.01	Subventions à des organismes d'aide sociale	615	290	47,2 %
		(sans intitulé)	22.10.53.01	Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	108	0	0,0 %
			Total		11.095	8.221	74,1 %
22	2 (Cohabitaion des		22.20.00.01	Dépensens de toute nature relatives à l'application de l'accord non marchand au secteur de la cohésion sociale	983	5	0,5 %
(Aide aux personnes)	communautés locales)	0 (sans intitulé)	22.20.43.05	Subventions aux communes pour des politiques hors décret de cohésion sociale	341	3	0,9 %
			22.20.63.01	Subventions pour infrastrucutres dans le cadre du co financement du FIPI communal	129	0	0,0 %
	4 (Famille)		Total	Pr 4	32.706	30.658	93,7 %
		0 (sans intitulé)	22.40.33.17	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	351	95	27,1 %
	1		Total Pr 1		1.315	647	49,2 %
23	(Support de la politque générale)	0 (sans intitulé)	23.10.33.13	Subventions pour des initiatives en matière de santé	824	460	55,8 %
(Santé)	2 (Services ambulatoires)		Total Pr 2		24.709	22.785	92,2 %
		0 (sans intitulé)	23.20.33.17	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	457	131	28,7 %
			Total Pr 0		7.021	4.739	67,5 %
24	0	0	24.00.33.02	Subventions aux associations actives en matière de tourisme	2.102	1.214	57,8 %
(Tourisme)	(Subsistance)	(sans intitulé)	24.00.33.04	Subvention à l'Office de promotion du tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises	556	0	0,0 %
	1 (Support de la		Total	Pr 1	7.684	6.309	82,1%
26 (Formation	politique générale de formation professionnelle)	0 (sans intitulé)	26.10.01.01	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	500	21	4,2%
professionnelle)	2		Total		9891	9540	96,5%
	(Classes moyeness)	0 (sans intitulé)	26.20.33.01	Subvention en matière de formation des indépendants et des Classes moyennes	149	0	0,0%
			Total		32.422	29.734	91,7%
29 (Dépenses liées à la scission de la	0 (sans intitulé)	3 (Enseignement)	29.03.11.06	Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province de Brabant	725	196	27,0%
province de Brabant)	,	(Liiseighement)	29.03.33.01	Création d'un centre de technologies avancées	125	0	0,0%
			Total	Pr 0	2.047	446	21,8%
30 (Relations internationales	0 (sans intitulé)	0 (Relations internationales)	30.00.45.01	Transfert au CGRI	232	0	0,0%
(matières transférées) et politique générale)	nsférées) (sans intitule)	1 (Politique générale)	30.01.81.01	Participation au Plan Magellan	1060	0	0%

Ce tableau appelle les commentaires suivants.

Division organique 21 - Administration

- Programme 0 - Subsistance

Les crédits non dissociés (29,2 millions d'euros) de l'unique programme de cette division ont été ordonnancés à hauteur de 85,4 %, soit un taux plus faible que les années précédentes (27).

Cette utilisation inférieure à la moyenne générale est liée à celle de quelques allocations de base parmi lesquelles, principalement, deux allocations de base dédiées aux accords du non marchand, à savoir, l'AB 21.00.01.05 – Accord non marchand (ACS) et l'AB 21.00.01.08 – Dépenses relatives à l'accord intrafrancophone non marchand dont les crédits respectifs (760 milliers d'euros et 850 milliers d'euros) n'ont pas été ordonnancés.

- AB 21.00.01.05. L'engagement du montant total des crédits n'a été effectué que le 28 décembre 2010. Il a été pris dans le cadre de l'arrêté 2010/1421 du 23 décembre 2010 relatif à l'intervention complémentaire partielle en faveur des employeurs des secteurs du non-marchand qui occupent des agents contractuels subventionnés. Cette intervention est destinée à couvrir le surcoût lié à l'application des accords du non-marchand tels que mis en œuvre par l'arrêté du 18 octobre 2001 (²8). La prise tardive de cet arrêté explique l'absence d'ordonnancement en 2010. En effet, la détermination du cadastre des primes versées (en 2009) par Actiris pour rémunérer les travailleurs ACS relevant des associations agréées et subventionnées par la Commission communautaire française dans les secteurs visés par le non-marchand n'a été clôturée qu'en décembre 2010. Ce cadastre est établi contradictoirement par les services du Collège et ceux d'Actiris sur la base d'informations fournies par ces Asbl. Le fait que les engagements ne sont effectués qu'au cours du mois de décembre se reproduit chaque année depuis 2006. Contrairement aux années précédentes où les liquidations s'effectuaient dès le début de l'année suivant celle de l'engagement (²9), celles-ci n'ont débuté que le 19 avril 2011, à la charge des crédits reportés de 2010. En effet, ce n'est que le 3 mars dernier qu'un second arrêté a fixé les montants à liquider aux Asbl et organismes d'insertions socioprofessionnelles (OISP) qui occupent des agents contractuels subventionnés.
- AB 21.00.01.08. L'absence d'ordonnancement à la charge des crédits de cette allocation de base s'explique par l'absence d'engagement correspondant, le nouvel accord non marchand pour la période 2010-2012 n'ayant été finalisé que le 22 décembre 2010 (cf. point 1.2.10).
- AB 21.00.11.08. Les crédits destinés au paiement des charges et provisions pour pensions des agents provenant de l'ex-Commission française de la Culture (1.373 milliers d'euros) ont été ordonnancés à hauteur de 58,4 %. Ils ont servi à la liquidation à Ethias de primes d'assurance pension pour deux agents partis à la retraite avant 65 ans. Le solde, réservé au refinancement de ce fonds de pension, n'a pas été utilisé car l'avenant au contrat ne prendra finalement cours qu'en 2011.

Division organique 22 – Aides aux personnes

- Programme 1 - Action sociale

Les crédits non dissociés de ce programme (13,8 millions d'euros) ont été ordonnancés à hauteur 89,1 % (90,5 % en 2009).

Le taux faible (47,2 %) des ordonnancements relatifs à des subventions à des organismes d'aide sociale (AB 22.10.33.01) s'explique, d'une part, par le fait que le crédit initial (468 milliers d'euros) a été revu à la hausse par des redistributions tardives (+ 127 milliers d'euros) et que les subventions destinées à soutenir diverses initia-

^{(27) 88,6 %} en 2008 et 89,8 % en 2009.

⁽²⁸⁾ Arrêté 2001/549 de la Commission communautaire française relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle.

⁽²⁹⁾ La totalité des liquidations à la charge des crédits reportés de 2009 (570 milliers d'euros pour un encours de 600 milliers d'euros) a été effectuée avant mars 2010.

tives dans le domaine de l'action sociale en général comportent une première tranche de 85 % du montant total octroyé.

Quant au taux nul en ordonnancement des crédits alloués à l'allocation de base 22.10.53.01, il s'explique par le fait que les deux principaux arrêtés d'octroi ont été pris au cours des mois de novembre et de décembre.

- Programme 2 - Cohabitation des communautés locales

Les crédits non dissociés de ce programme (11,1 millions d'euros) ont été ordonnancés à hauteur de 74,1 % (71,2 % en 2009).

Ce taux découle notamment du taux presque nul des ordonnancements exécutés en application de l'accord non marchand conclu en 2000 pour les associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de cohésion sociale avec la Commission communautaire française (AB 22.20.00.01). En effet, l'arrêté du Collège relatif à la cinquième phase des mesures prises dans le cadre de cet accord n'a été pris que le 23 décembre 2010, reportant au 27 décembre l'engagement du montant global (978 milliers d'euros) octroyé à ces associations. Cette situation d'engagement tardif se reproduit chaque année depuis 2006, en raison de la longueur des délais d'établissement du cadastre du personnel occupé par les Asbl subsidiées.

Ainsi, les crédits prévus en 2009 (950 milliers d'euros) qui avaient été intégralement engagés fin 2009 sur la base de l'arrêté 2009/1396 du 3 décembre 2009 relatif à la quatrième phase des mesures prévues dans le cadre de l'accord avec le non-marchand conclu en 2000, ont été ordonnancés en 2010 à concurrence de 797 milliers d'euros.

Les crédits relatifs au cofinancement du FIPI (30) communal (AB 22.20.43.05) n'ont été ordonnancés qu'à concurrence de 0,9 % en 2010. Ils ont en effet été engagés le 24 décembre 2010 sur la base d'un arrêté du 18 novembre 2010 octroyant une subvention globale de 337 milliers d'euros pour les projets approuvés en 2010 dans le cadre du FIPI. Ces retards sont imputables au gouvernement fédéral qui n'a lancé l'appel à projets que fin mai 2010

De même, le crédit (129 milliers d'euros) destiné aux subventions pour infrastructures dans le cadre du cofinancement du FIPI communal (AB 22.20.63.01) n'a pas été consommé. Cette allocation de base a été alimentée le 19 novembre 2010 seulement, par voie d'arrêté de redistribution. L'engagement s'est produit le 24 décembre, reportant les ordonnancements subséquents à l'exercice suivant. En effet, les conventions tripartites entre la Commission communautaire française, les administrations communales et le FIPI (représenté par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme) n'ont été signées que fin novembre 2010. Elles portent sur une période s'étendant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

- Programme 3 - Personnes handicapées

Bien que les crédits de ce programme (119,7 millions d'euros) aient été utilisés à hauteur de 96,8 % (dont 114,2 millions d'euros en faveur du SPFPH), il y a lieu de relever que les crédits supplémentaires (3,5 millions d'euros) (31) attribués à ce service dans le cadre de l'ajustement du budget n'ont pas été ordonnancés en 2010. Cette importante sous-utilisation contribue dans une large mesure à l'augmentation du total des inexécutions budgétaires mentionné au point 3 de cette partie.

- Programme 4 - Famille

Au sein de ce programme, une seule allocation de base a été sélectionnée sur la base des critères retenus. Il s'agit des crédits destinés à des subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du troisième âge (AB 22.40.33.17). Le faible taux d'ordonnancement (27,1 %) s'explique notamment par le fait que 58 % des crédits ont été engagés en décembre et que les subventions sont liquidées à raison d'une première tranche de 85 % du montant total.

⁽³⁰⁾ Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés. Créé à l'initiative du gouvernement fédéral au départ des bénéfices nets de la Loterie nationale pour financer des projets dans le cadre de la Politique des Immigrés.

⁽³¹⁾ AB 22.33.41.03.

Division organique 23 - Santé

- Programme 1 - Support de la politique générale

Bien qu'engagés à hauteur de 96,4 %, les crédits de ce programme n'ont été utilisés qu'à concurrence de 49,2 %, principalement en raison de la consommation limitée (55,8 %) des crédits de l'allocation de base 23.10.33.13. Ce taux s'explique par le fait que 34 % des engagements ont été effectués après le mois de septembre et que la première tranche des subventions correspond à 85 % du montant octroyé. Comme il s'agit de projets récurrents, les bénéficiaires introduisent leur demande de subsidiation au moment où ils présentent les justificatifs pour le solde de la subvention précédente; ce phénomène d'engagement tardif se reproduit d'année en année.

- Programme 2 - Services ambulatoires

Au sein de ce programme, présentant un taux d'ordonnancement de 92,2 %, seuls les crédits (457 milliers d'euros) de l'AB 23.20.33.17 – *Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire* n'ont été utilisés qu'à hauteur de 28,7 %. Ces crédits visent à financer diverses Asbl actives en matière d'information au public. Le faible taux d'utilisation précité s'explique par le fait que des crédits supplémentaires, d'un montant de 300 milliers d'euros, ont alimenté cette allocation de base par voie de redistribution en août 2010 et n'ont été engagés qu'en décembre. Cette redistribution de crédits, en provenance de l'AB 23.20.33.04 qui finance les services de santé mentale, ne peut intervenir qu'au moment où les soldes de santé mentale sont connus et, par conséquent, le montant de la masse budgétaire disponible.

Les services ambulatoires

Dans le cadre de sa politique de la santé, la Commission communautaire française agrée et subsidie environ 140 Asbl œuvrant dans les secteurs de l'action sociale et de la santé, reprises depuis 2009 sous le vocable de services ambulatoires. Cette subsidiation est basée sur le décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. Elle couvre les frais de personnel, de formation et de fonctionnement qui rentrent dans le cadre.

Les crédits consacrés à cette politique (58 millions d'euros en 2009; 59,2 millions d'euros en 2010) sont inscrits à onze allocations de base, réparties au sein des divisions organiques 22 et 23. Leur taux d'utilisation est très élevé, généralement entre 90 et 100 %.

Tableau 16 – Allocations de base dédiées aux services ambulatoires

22.10.33.03	Centres d'action sociale globale
22.10.33.07	Services d'aide aux justiciables
22.40.33.12	Services d'aide à domicile
22.40.33.13	Centres de planning familial
22.40.33.16	Services Espaces-Rencontres
23.20.33.04	Services de santé mentale
23.20.33.05	Centres d'accueil téléphonique
23.20.33.09	Services de soins palliatifs et continués
23.20.33.10	Centres de coordination de soins et de services à domicile
23.20.33.15	Maisons médicales
23.20.33.16	Services actifs en matière de toxicomanies

Si le taux d'utilisation n'appelle pas de remarque, la Cour a constaté lors d'un contrôle que le calcul des subventions allouées en 2009 (soldes versés en 2010) n'était, par contre, pas toujours correctement effectué et débouchait sur des paiements parfois erronés.

Les principales causes ont été identifiées : insuffisance du contrôle interne, absence de procédures et de jurisprudence écrites, manque de précision de la réglementation, complexité du mode de subventionnement engendrant des difficultés au niveau du contrôle, inadaptation du logiciel consacré aux calculs des subventions, etc. Ces facteurs n'ayant pas évolué en 2010, le calcul des soldes liquidés en 2011 risque d'être affecté des mêmes erreurs.

Pour autant que l'administration s'emploie à adopter rapidement des mesures correctrices, la situation pourrait s'améliorer à partir de 2011.

Division organique 24 - Tourisme

- Programme 0 - Subventions aux associations en matière de tourisme

Les crédits non dissociés de cet unique programme (7,0 millions d'euros) ont été utilisés à hauteur de 99,6 % en engagements et de 67,5 % en ordonnancements.

Ce taux limité est partiellement imputable à celui des crédits (2,1 millions d'euros) de l'AB 24.00.33.02 – *Subventions aux associations actives en matière de tourisme* qui n'ont été ordonnancés qu'à concurrence de 57,8 %. Plus d'un quart des engagements à la charge de ces crédits a été contracté en fin d'exercice et les premières tranches de subventions n'ont été liquidées qu'à concurrence de 80 % du montant octroyé. Ces crédits comportaient un montant de 184 milliers d'euros destiné à l'octroi d'une subvention en faveur de l'Asbl BITC (32) pour couvrir des dépenses relatives à la réalisation du programme d'activités de son département tourisme en 2011. Une partie (170 milliers d'euros) des crédits destinés à cette subvention avait été introduite au budget 2010 à l'occasion de l'ajustement. Tant la Cour (33) que l'Inspection des finances (34) avaient dénoncé l'atteinte à l'annualité budgétaire que constituait l'octroi, en 2010, d'une subvention à une Asbl dont la période de subsidiation débutait en 2011. En définitive, seul l'engagement ayant été contracté en 2010, l'imputation de la dépense portera bien sur le budget 2011 et affectera le solde de financement de cet exercice.

Dans le même ordre d'idées, les crédits de l'AB 24.00.33.04 (556 milliers d'euros), destinés à la subvention à l'Office de promotion du tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises n'ont été engagés que le 22 décembre 2010, bien que l'alimentation de cette allocation de base par une redistribution des crédits en provenance de l'AB 24.00.33.03 – Subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme ait été effectuée au mois de juin. En 2009, cette subvention avait pourtant été engagée et liquidée en juillet, après transfert des crédits nécessaires le même mois.

Pour le reste, les crédits de ce programme ont principalement été consacrés à la liquidation (3,2 millions d'euros) de la première tranche (80 %) de la subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme.

Division organique 26 – Formation professionnelle

- Programme 1 - Support général de la politique de formation professionnelle

Les crédits non dissociés (7,6 millions d'euros) de ce programme ont été engagés à hauteur de 99,5 % et ordonnancés à hauteur de 82,1 %. Comme en 2009, les crédits (500 milliers d'euros) de l'AB 26.10.01.01 – *Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique* n'ont été ordonnancés qu'à hauteur de 4,2 %. Les engagements se sont concentrés au quatrième trimestre, reportant l'ordonnancement des premières tranches de subventions (80 %) à 2011.

Les crédits (5,5 millions d'euros) de l'allocation de base 26.10.33.02, destinés à financer les équipes de base des organismes d'insertion socioprofessionnelle agréées par le décret du 27 avril 1995 (35), selon les dispositions de l'arrêté du 18 octobre 2001 (accord du non-marchand), ont été ordonnancés à hauteur de 94 % (36).

⁽³²⁾ Bruxelles international - Tourisme & Congrès.

⁽³³⁾ Rapport sur le projet d'ajustement 2010.

⁽³⁴⁾ Avis défavorable à l'arrêté d'octroi du 23 décembre 2010.

⁽³⁵⁾ Décret relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle

⁽³⁶⁾ Représentant quatre avances trimestrielles.

Les crédits (957 milliers d'euros) de l'AB 26.10.33.09 – Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle ont été utilisés à hauteur de 765 milliers d'euros (80 %) en ordonnancement, au profit de l'Asbl Réduire et Compenser (37) pour le paiement du nombre d'heures annuelles de réduction du temps de travail calculé pour 2010 dans ce secteur, soit 38.893,15 heures.

Division organique 29 – Dépenses liées à la scission de la province de Brabant

- Programme 0 - Activité 3 - Enseignement

Les crédits de ce programme (sans intitulé) ont été quasi engagés intégralement et ordonnancés à hauteur de 91,7 %.

Par contre, le taux d'utilisation particulièrement faible des deux allocations de base suivantes découle, à nouveau, de la date tardive des engagements.

- AB 29.03.11.06 Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province de Brabant. Les ordonnancements se sont chiffrés à 195,6 milliers d'euros (27 % des crédits), correspondant aux douze avances mensuelles de 16,3 milliers d'euros pour l'année 2010 liquidées au Service des pensions du secteur public pour couvrir le différentiel de pension du personnel enseignant subventionné de l'ex-province de Brabant. À l'occasion de l'ajustement, un montant supplémentaire de 525 milliers d'euros a été inscrit en vue du paiement du décompte de l'année 2009. Ces crédits sont destinés au paiement des arriérés dus pour les quotes-parts de pension des enseignants depuis 1997 en application de la loi du 14 avril 1965 établissant certaines relations entre les divers régimes de pensions du secteur public. À la date de clôture de ce rapport, ces dettes n'avaient pas encore été payées.
- AB 29.03.33.01 Création d'un centre de technologies avancées. Les crédits (125 milliers d'euros) ont été engagés le 6 décembre 2010 au profit de l'Asbl Centre de technologie avancée CERIA au titre de subside d'équipement. Cependant, l'ordonnancement de la première tranche (110 milliers d'euros) n'est intervenu que le 18 janvier 2011.

Division organique 30 – Relations internationales (matières transférées) et politique générale

Les crédits de cette division organique (2,05 millions d'euros), qui ne comporte qu'un seul programme (programme 0, sans intitulé) ont été ordonnancés à concurrence de 21,8 %.

– AB 30.01.81.01 – Dépenses de toute nature dans le cadre du Plan Magellan. Comme l'année précédente, cette sous-consommation globale du programme touche essentiellement les crédits (1.060 milliers d'euros) de cette allocation de base sur lesquels aucun ordonnancement n'est intervenu en 2010 (38). L'engagement (comptable) a été contracté le 27 décembre 2010 et l'ordonnancement correspondant a été effectué le 12 janvier suivant.

Pour rappel, le Collège de la Commission communautaire française a décidé de prendre une participation de 13,2 millions d'euros dans une filiale de la RTBF, en vue de cofinancer les opérations d'investissements immobiliers et mobiliers en Région de Bruxelles-Capitale, telles que prévues dans le Plan Magellan 2003-2007. Le crédit inscrit au budget correspond à l'annuité théorique d'un emprunt de 13,2 millions d'euros, conclu pour une durée de 20 ans.

La sa Financière Reyers, en abrégé FREY, a été constituée le 22 décembre 2005 (³⁹). Le capital souscrit à la constitution de la société s'élève à 6.640 milliers d'euros (4.240 milliers d'euros par la Commission communautaire française et 2.400 milliers d'euros par la RTBF).

⁽³⁷⁾ Cette ASBL a pour but d'organiser les embauches compensatoires liées aux réductions du temps de travail en fin de carrière dans les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle en Région de Bruxelles-Capitale relevant de la commission paritaire 329.

⁽³⁸⁾ En dehors de l'ordonnancement des crédits de l'année précédente, effectué le 4 février 2010, à la charge des crédits reportés de 2009.

⁽³⁹⁾ Pour la gestion des investissements financés par la sa Financière Reyers, celle-ci et la RTBF ont constitué entre elles une société interne sans personnalité juridique, ayant son siège au sein de la RTBF.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la société est autorisé par les statuts à augmenter le capital souscrit, en une fois ou en plusieurs fois, jusqu'à concurrence de 19.760 milliers d'euros. Une première augmentation de capital est intervenue en 2007, à hauteur de 9.840 milliers d'euros entièrement souscrits par la RTBF. Une deuxième augmentation de capital a eu lieu en 2008, à hauteur de 8.960 milliers d'euros entièrement souscrits par la Commission communautaire française. Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2010 a augmenté le capital de 960 milliers d'euros, entièrement souscrits par la RTBF.

Au 31 décembre 2010, le capital souscrit de la sa Financière Reyers était de 26.400 milliers d'euros, dont 13.200 milliers d'euros par la RTBF et 13.200 milliers d'euros par la Commission communautaire française. L'annuité relative à l'exercice 2009 ayant été liquidée en 2010, le capital libéré par la Commission communautaire française s'établit à 5.300 milliers d'euros.

AB 30.00.45.01 – Transfert au CGRI. L'absence d'ordonnancement des crédits (232 milliers d'euros) alloués à cette allocation de base résulte du fait qu'ils n'ont pas été engagés, à la suite du non-versement par la Communauté française de la subvention (partiellement) correspondante pour l'année 2009 (cf. point 1.2.10).

2.3. LES CRÉDITS NON DISSOCIÉS REPORTÉS

2.3.1. Les crédits reportés de l'année 2009

Les crédits reportés de l'année précédente correspondent aux crédits non dissociés qui n'ont pas été ordonnancés à la fin de cette année. Au 31 décembre 2009, ceux-ci atteignaient 21,6 millions d'euros.

Toutefois, seule la partie de ces crédits (appelée l'encours), ayant fait l'objet d'un engagement au cours de l'exercice précédent, peut encore faire l'objet d'ordonnancements (40). Cet encours, arrêté à 21,1 millions d'euros, a été utilisé à hauteur de 17,1 millions d'euros en 2010. Le taux d'utilisation (81,0 %) est inférieur à celui des années 2008 (86,1 %) et 2009 (82,3 %).

Crédits **Encours** Montants Taux Crédits non Crédits à d'utilisation reportés ordonnancés ordonnancés annuler (4)=(3)/(2)(2) - (3)(1) - (3)(1) (2) (3) 21.611 21.092 17.080 81.0 % 4.012 4.531

Tableau 17 – Ordonnancement des crédits reportés de 2009

En conséquence, des crédits pour un total de 4,5 millions d'euros sont tombés en annulation au terme de l'exercice budgétaire 2010.

Le tableau ci-après reprend les encours supérieurs à 200 milliers d'euros dont le taux d'utilisation n'a pas dépassé 60 %. La majorité se rapporte à des dépenses de rémunération.

Tableau 18 – Sous-utilisation de l'encours reporté à la charge des crédits non dissociés

DO	Prog.	АВ	Encours reporté	Ordonnancements	Taux
21	0	21.00.11.03 21.00.11.04 21.00.11.08 21.00.12.05	324 230 475 357	46 75 0 195	14,1 % 32,6 % 0,00 % 54,6 %
26 29	1 0	21.00.12.11 26.10.33.02 29.03.11.01	212 395 454	122 136 108	57,4 % 34,4 % 23,8 %

⁽⁴⁰⁾ Article 34 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État.

Le faible taux d'utilisation de l'encours reporté de l'AB 26.10.33.02 (cf. ci-avant) s'explique en effet par le fait que le montant des soldes justifiés n'a pas atteint le montant estimé par le service gestionnaire. En effet, lors de l'élaboration des budgets, et à l'ajustement, les estimations sur la base de la composition théorique des équipes de base incluaient éventuellement des travailleurs non encore engagés, un certain nombre d'années d'ancienneté, etc. Ces équipes ne sont pas toujours complètes et les travailleurs engagés peuvent aussi ne pas avoir l'ancienneté utilisée (par prudence) dans les estimations.

2.3.2. Les crédits reportés à l'année 2011

Les crédits à reporter à l'année 2011 s'élèvent à 25,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 (en hausse par rapport à l'exercice précédent) dont 24,2 millions d'euros sont disponibles pour effectuer des ordonnancements au cours de l'exercice 2011. Ce dernier montant correspond à l'encours, c'est-à-dire aux dépenses engagées en 2010 à la charge des crédits non dissociés (y compris les crédits pour années antérieures) dont l'ordonnancement est reporté à l'année 2011.

2.4. DÉPASSEMENT DE CRÉDITS

L'exécution du budget 2010 n'a fait apparaître aucun dépassement de crédits.

2.5. ENCOURS DES ENGAGEMENTS À LA CHARGE DES CRÉDITS DISSOCIÉS

L'encours des engagements correspond à la différence entre le total des crédits dissociés engagés (au cours de l'année considérée ou des années antérieures) et les sommes ordonnancées.

Tableau 19 – Encours des engagements au 31 décembre 2010 des services de l'administration générale de la Commission communautaire française

DO	PA	Encours 31/12/09	Réductions/ Annulations 2010	Engagements 2010	Ordonnan- cements 2010	Encours 31/12/10
21	00	1.646	- 1.300	2.440	2.339	447
24	00	212	- 90	157	253	26
26	10	101	0	0	0	101
28	00	91	-2	122	89	122
29	03	76	0	0	0	76
Total	1	2.126	- 1.392	2.719	2.681	772

Au terme de l'exercice 2010, l'encours total des engagements s'établissait à 772 milliers d'euros, en diminution de 1.353 milliers d'euros (près de deux tiers) par rapport à l'encours au 31 décembre 2009. Cette diminution résulte quasi intégralement (à hauteur de 1,3 million d'euros) de l'annulation de tous les engagements non soldés antérieurs au 1^{er} janvier 2008, portant sur les dépenses relatives à l'embauche compensatoire, au sein de la division organique 21 – *Administration* (AB 21.00.01.04).

En 2010, la DAO affaires sociales et santé a procédé à un nettoyage des soldes des engagements contractés depuis l'année 2002 au profit de l'Asbl Fonds social bruxellois pour l'embauche compensatoire – Fonds BEC. Ces engagements excédentaires constituent les soldes annuels des subventions liquidées en deux tranches à cette Asbl. Depuis 2002, les secondes tranches de 10 %, versées après approbation des pièces justificatives à produire avant le 1^{er} avril de l'année suivante, n'ont jamais été liquidées intégralement.

3. L'EXÉCUTION DU BUDGET 2010 DES SERVICES À GESTION SÉPARÉE ET DE L'IBFFP (ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC)

3.1. LE SERVICE BRUXELLOIS FRANCOPHONE DES PERSONNES HANDICAPÉES (SBFPH)

- Le résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

Tableau 20 – Résultat budgétaire du SBFPH

	20	2009	
	Prévisions/	Réalisations/	Réalisations/
	Crédits	Ordonnancements	Ordonnancements
Recettes	119.829	119.980	116.396
Dépenses	119.829	119.727	116.320
Solde budgétaire	0	253	76

Le tableau suivant montre l'évolution des recettes, des dépenses et des résultats budgétaires annuels et cumulés du service depuis l'année 2006.

Tableau 21 – Résultats budgétaires annuels et cumulés du SBFPH

	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes	101.361.318,05	112.188.137,12	110.846.350,30	116.395.996,86	119.979.844,29
Dépenses	101.694.401,75	107.536.814,11	111.502.265,90	116.319.524,75	119.727.066,91
Résultats budgétaires	- 333.083,70	4.651.323,01	- 655.915,60	76.472,11	252.777,38
Résultats budgétaires cumulés	- 2.451.372,19	2.199.950,82	1.544.035,22	1.620.507,33	1.873.284,71

(en euros)

Sur la période considérée, les recettes ont augmenté de 18,4 % et les dépenses de 17,7 %, soit une moyenne de 3,7 % par an pour les recettes et de 3,5 % pour les dépenses.

Depuis l'année 2009, le résultat budgétaire dégage un boni. Pour rappel, le boni élevé (4,7 millions d'euros) dégagé en 2007 résultait de la perception de recettes exceptionnelles et du Fonds social européen.

Au cours de cette même période, la Cour relève que la dotation attribuée au SBFPH a, chaque année depuis l'année 2007, fait l'objet d'une majoration à l'occasion de l'ajustement budgétaire de fin d'année. Ces adaptations systématiques laissent transparaître un problème dans l'évaluation correcte des besoins du service, d'autant que ces moyens sont chaque fois intégralement consommés.

Tableau 22 – Évolution de la dotation de la Commission communautaire française

Année budgétaire	Budget initial	Budget ajusté	Variation aj/init	Variation %
2006	99.870	99.870	0	0,0 %
2007	101.510	103.142	1.632	1,6 %
2008	105.506	107.714	2.208	2,1 %
2009	112.919	113.629	710	0,6 %
2010	114.247	117.750	3.503	3,1 %

- Les recettes

Les recettes réalisées sont supérieures aux prévisions (+ 150 milliers d'euros). Cette différence provient notamment de la perception supplémentaire de recettes en provenance du Fonds social européen (645 milliers d'euros au lieu des 436 milliers d'euros prévus). Le montant perçu en 2010 représente le solde du projet W2001991 (période 2004-2006) relatif aux exercices 2004-2005.

Les recettes comptabilisées proviennent, à concurrence de 117,8 millions d'euros, de la dotation de la Commission communautaire française. Elles correspondent en réalité au montant engagé par la Commission communautaire française au titre de dotation au service, et non au montant ordonnancé et réellement versé par cette dernière. En effet, en 2010, ce montant s'est élevé à près de 115 millions d'euros, dont 0,7 million d'euros à la charge des crédits reportés de 2009.

Lors de ses précédentes préfigurations, la Cour avait déjà attiré l'attention sur le fait que la pratique habituelle du service – à savoir la comptabilisation des recettes sur la base des droits acquis – ne respecte pas les règles d'imputation budgétaire qui s'appliquent à ce SGS. En effet, ces règles n'étant pas fixées, en ce qui concerne les recettes (41), par l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 17 décembre 1998 (42), ce sont celles prévues par l'arrêté royal du 1er juillet 1964 relatives à l'imputation des recettes et des dépenses budgétaires des services d'administration générale de l'État qui s'appliquent par défaut. Ces règles prévoient que l'imputation des recettes intervient à la date de leur encaissement. Tel n'a pas été le cas en l'espèce.

- Les dépenses

Les engagements et les ordonnancements de dépenses se sont élevés à, respectivement, 121,1 millions d'euros et 119,7 millions d'euros, ce qui correspond à quasiment 100 % des prévisions budgétaires.

D'un point de vue formel, les crédits du budget de ce service, joint en annexe du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2010, portent sur les sommes susceptibles d'être ordonnancées durant l'année budgétaire, alors que le compte d'exécution du budget distingue les montants engagés des montants ordonnancés selon le régime des crédits dissociés.

Par ailleurs, comme la Cour l'a déjà fait remarquer, la réalité budgétaire et financière du service est moins favorable que l'image reflétée par sa comptabilité.

Les procédures d'engagements en vigueur dans ce service ont entraîné, depuis le début de la décennie, l'accumulation d'importantes obligations non engagées (43), avec, pour conséquence, une sous-évaluation de l'encours des engagements. Pour la période 2004-2010, cette sous-évaluation peut être estimée à près de 3,8 millions d'euros pour les centres de jour et d'hébergement, et à 0,3 million d'euros pour les entreprises de travail adapté (ETA). La situation s'est néanmoins améliorée par rapport à l'année précédente puisque, pour la période 2004-2009, les montants non engagés (dettes) pour les centres de jour s'élevaient à 6,5 millions d'euros et pour les ETA à 1,3 million d'euros.

Le montant de ces dettes doit cependant être apprécié en tenant compte de créances, relatives à cette même période, non comptabilisées au 31 décembre 2010 pour un montant total de l'ordre de 1,7 million d'euros.

⁽⁴¹⁾ Elles le sont, par contre, pour les dépenses, lesquelles portent sur les sommes dues au cours de l'année budgétaire du chef des obligations nées au cours de cette année budgétaire et d'obligations reportées d'années budgétaires antérieures (article 7).

⁽⁴²⁾ Arrêté relatif à la gestion comptable et budgétaire du service à gestion séparée mettant en œuvre la politique d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

⁽⁴³⁾ Il s'agit essentiellement de subventions qui ne sont engagées qu'à concurrence du montant à liquider durant l'année en cours.

Tableau 23 – Dettes et créances non comptabilisées

		CEN	CENTRES DE JOUR			ETA		
DOS	DOSSIERS		2010	Total 2004-2010	2009	2010	Total 2009-2010	
Approuvés	Dettes	434		434	0	25	25	459
	Créances	142		142	579	258	837	979
Calculés non	Dettes	1.322		1.322				1.322
approuvés	Créances	119		119				119
Estimés	Dettes	1.517	478	1.995		269	269	2.264
	Créances	224	235	459		105	105	564
Total	Dettes	3.273	478	3.751	0	294	294	4.045
	Créances	485	235	720	579	363	942	1.662

Les montants à recouvrer dans les ETA sont dus à des échelonnements accordés aux Asbl en difficulté.

- Encours des engagements

L'encours des engagements s'élevait à 4.474 milliers d'euros au 31 décembre 2010, en augmentation de 70 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cet encours concernait principalement le secteur des prestations individuelles (3,6 millions d'euros) et celui des prestations collectives (0,5 million d'euros).

- La situation de trésorerie

Le solde de trésorerie du SGS SBFPH s'établissait à 527 milliers d'euros au 31 décembre 2010, en diminution de 1.680 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 24 - Trésorerie du SBFPH

Solde 31/12/09	Solde 31/12/09 Encaissements		Solde 31/12/10
2.207	115.607	117.287	527

3.2. LE SERVICE FORMATION PME (SFPME)

- Le résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

Tableau 25 - Résultats budgétaires du SGS SFPME

	2	2010	
	Prévisions/	Réalisations/	Réalisations/
	Crédits	Ordonnancements	Ordonnancements
Recettes	9.296	9.101	8.071
Dépenses*	10.944	10.664	8.437
Solde budgétaire	- 1.648	- 1.563	- 366

Hors crédits reportés de 2009 en ce qui concerne les prévisions de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

Pour rappel, le projet de budget ajusté 2010 de ce service avait, dans un premier temps, été présenté en équilibre au Parlement francophone bruxellois. Dans son rapport sur le projet de budget 2010 ajusté de la Commission communautaire française, la Cour avait indiqué qu'une prévision de recettes (1.648 milliers d'euros) relative à la reprise de dotations d'années antérieures non utilisées était contraire aux règles du SEC 95. Suite à cette remarque, le Collège a introduit un amendement au projet d'ajustement ayant pour effet de supprimer la prévision de recettes et entraînant *de facto* un déséquilibre budgétaire d'un montant équivalent.

L'exécution du budget 2010 du SFPME se clôture par un déficit de près de 1,6 million d'euros, inférieur de 0,1 million d'euros à celui attendu.

- Les recettes

Les recettes perçues représentent 97,9 % des estimations ajustées. Par rapport à l'année 2009, elles progressent de 1,2 million d'euros. Cette hausse provient presqu'exclusivement des montants versés par l'agence Fonds social européen au titre de soldes 2005 et 2006 pour le projet Alternance intégrée. Ces soldes n'ont toutefois pas été intégralement perçus en 2010, puisqu'il subsistait, au 31 décembre 2010, des droits constatés à percevoir pour un montant de 140 milliers d'euros.

La prévision relative à la dotation de la Commission communautaire française (7.941 milliers d'euros) a été réalisée à hauteur de 7.890 milliers d'euros. Le montant se compose du solde de l'année 2009 (790 milliers d'euros) et d'une partie (7.100 milliers d'euros) de la dotation pour l'année 2010. Bien qu'ordonnancée le 22 novembre 2010, une tranche de 789 milliers d'euros n'a pas été liquidée au service en 2010 (44). En effet, l'administration ne liquide au service que les sommes qui lui sont vraiment nécessaires, sans toujours tenir compte des dates de liquidation fixées par l'arrêté d'octroi de la dotation. Dans l'intervalle, le service puise dans sa trésorerie disponible, constituée du solde non utilisé des dotations antérieures, de manière à soulager la trésorerie centrale.

- Les dépenses

Tableau 26 – Réalisation des dépenses du SFPME

		2010			2009	
	Crédits	Engage- ments	Taux d'utilisation	Engage- ments	Taux d'utilisation	
Moyens d'action (Engagements)	10.944	10.853	99,2 %	8.043	99,4 %	
	Crédits	Ordonnan- cements	Taux d'utilisation	Ordonnan- cements	Taux d'utilisation	
Moyens de paiement (Ordonnancements)						
Crédits de l'année Crédits reportés*	10.944 321	10.452 212	95,5 % 66,0 %	7.728 709	95,5 % 99,2 %	
Total	11.265	10.664	94,7 %	8.437	95,8 %	

^{*} Les crédits reportés mentionnés correspondent à l'encours.

Le taux de consommation en engagements des crédits s'élève à 99,2 %; il est comparable à celui de l'année précédente.

⁽⁴⁴⁾ Un complément de 52 milliers d'euros, ajouté à l'ajustement, n'a été engagé que le 31 décembre 2010.

En termes d'ordonnancements, le taux global d'utilisation des moyens de paiement a atteint 94,7 % (95,8 % en 2009). En valeur absolue, les ordonnancements ont augmenté globalement de 2,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse porte sur les ordonnancements à la charge des crédits de l'année (+ 2,7 millions d'euros) et concerne exclusivement des dépenses liées à des projets cofinancés par l'Europe, qui n'existaient pas en 2009.

Ces dépenses, prévues principalement à l'article 540/06 – *Dépenses exceptionnelles* (doté d'un crédit de 1.648 milliers d'euros) et à l'article 540/03 – *Objectif 3* (doté d'un crédit de 1.226 milliers d'euros) ont été exécutées à hauteur de, respectivement, 1.642 milliers d'euros (45) et 1.178 milliers d'euros (46).

Pour le reste, la majorité des crédits (7,9 millions d'euros) étaient destinés au subventionnement de l'Asbl Espace Formation PME (EFPME), aussi dénommée le Centre, chargée de l'organisation pratique des trois types de formations permanentes (apprentissage, formation de chef d'entreprise et formation continue). Ces crédits ont été quasi intégralement engagés et ont été ordonnancés à hauteur de 7,5 millions d'euros. Un arrêté du 1^{er} avril 2010, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, a réglé les conditions du subventionnement des centres agréés de formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises.

- Les crédits (non dissociés) reportés et leur encours

Les crédits reportés de l'année précédente correspondent aux crédits non dissociés qui n'ont pas été ordonnancés à la fin de cette année. Au 31 décembre 2009, ceux-ci atteignaient 368 milliers d'euros.

L'encours, arrêté à 321 milliers d'euros, a été utilisé à hauteur de 212 milliers d'euros en 2010. En effet, le solde 2009 (243 milliers d'euros) de la subvention à l'Asbl EFPME ne lui a pas été intégralement versé en 2010.

Quant aux crédits reportés de l'année 2010, il s'élèvent à 492 milliers d'euros, dont un encours de 401 milliers d'euros est disponible pour effectuer des ordonnancements au cours de l'exercice 2011. Ce montant inclut à nouveau le solde (243 milliers d'euros) de la subvention à l'Asbl EFPME.

- Les dépassements

Selon les données du compte provisoire d'exécution du budget transmis à la Cour pour les besoins de la présente préfiguration, aucun dépassement de crédit n'est à relever. Ce n'est cependant pas le cas lorsque les montants exécutés sont confrontés aux crédits du budget des dépenses du service, tels qu'ils figurent en annexe du projet de décret ajustant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010, adopté par l'Assemblée le 17 décembre 2010.

Le tableau suivant résume la situation.

Tableau 27 – Dépassement des crédits budgétaires

Allocation de base	Budget initial (1)	Budget ajusté (2)	Crédits CEB	Écart (2)–(3)	Réalisations (4)	Solde optique « Budget » (2)–(4)	Solde optique « Compte » (3)–(4)
531 Frais de personnel du Centre 532 Centre – Frais de fonctionnement	4.067 2.364	4.531 1.900	4.303 2.128	228 - 228	4.067 2.128	464 - 228	236

⁽⁴⁵⁾ Remboursements divers: IFAPME: 1.068 milliers d'euros (cette somme avait été perçue indûment par le Service en lieu et place de cet organisme); Commission communautaire française: 314 milliers d'euros; Asbl EFPME: 120 milliers d'euros; agence Fonds social européen: 140 milliers d'euros (pour défaut de justifications ou justifications non adéquates par l'Asbl EFPME dans trois projets européens).

⁽⁴⁶⁾ Remboursements Commission communautaire française (756 milliers d'euros) et Asbl EFPME (722 milliers d'euros) dans le cadre du projet FSE Alternance intégrée.

Les crédits ajustés des AB 531 et 532 figurant dans le tableau s'établissent respectivement à 4.531 milliers d'euros et à 1.900 milliers d'euros. Ils intègrent une redistribution de crédits d'un montant de 228 milliers d'euros entre ces deux articles (47), confirmée par l'ajustement. Le service n'a toutefois pas appliqué cette redistribution, étant donné qu'elle entraînait un dépassement de 228 milliers d'euros des crédits de l'AB 532, relatifs aux frais de fonctionnement du centre (en l'occurrence, l'Asbl EFPME).

La Cour vérifiera, lors de l'examen du compte définitif, si l'imputation des dépenses a été effectuée à la charge des crédits adéquats.

- La situation de trésorerie

Le solde de trésorerie du SGS SFPME s'établissait à 656 milliers d'euros au 31 décembre 2010, en diminution de 1.617 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 28 – Trésorerie du SFPME

Solde 31/12/09	Encaissements	Encaissements Décaissements	
2.273	9.101	10.718	656

3.3. LE SERVICE DES BÂTIMENTS

Le résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

Tableau 29 - Résultats budgétaires du Service des bâtiments

	20	2009	
	Prévisions/	Réalisations/	Réalisations/
	Crédits	Ordonnancements	Ordonnancements
Recettes	9.733	11.162	5.677
Dépenses	9.733	7.235	7.585
Solde budgétaire	0	3.927	- 1.908

L'exécution du budget 2010 du SGS Bâtiments se solde par un boni de 3,9 millions d'euros alors que les prévisions aboutissaient à l'équilibre.

Ce résultat positif a été obtenu grâce à une perception de recettes supplémentaires (+ 1,4 million d'euros) et à une exécution de dépenses moins importante que prévue (– 2,5 millions d'euros).

- Les recettes

Les recettes perçues et imputées par le Service (11,2 millions d'euros) se composent exclusivement de dotations de la Commission communautaire française.

⁽⁴⁷⁾ Une redistribution précédente entre ces deux AB, d'un montant de 236 milliers d'euros, avait déjà modifié les crédits initiaux.

En 2010, le Service a perçu une partie des dotations budgétisées pour cet exercice (7,5 millions d'euros sur un total de 9,7 millions d'euros) ainsi que le solde des dotations 2009 (3,7 millions d'euros). En effet, bien que l'intégralité des dotations ait été ordonnancée à la charge des crédits réservés à cet effet aux budgets 2010 (décrétal et réglementaire) de la Commission communautaire française, les sommes réellement versées au Service en 2010 ne se sont élevées qu'à 7,5 millions d'euros. Le solde (2,2 millions d'euros) a été perçu en 2011.

Les dotations 2010 allouées au Service des bâtiments sont passées de 13,7 millions d'euros au budget initial à 9,7 millions d'euros au budget ajusté. Cette réduction de 4,0 millions d'euros se ventile comme suit :

- 0,6 million d'euros (de 1,1 à 0,5 million d'euros) pour la dotation destinée aux subventions dans les infrastructures sociales destinées aux personnes handicapées (secteur privé);
- 0,5 million d'euros (de 0,6 à 0,1 million d'euros) pour la dotation visant à financer les dépenses du complexe sportif;
- 2,8 millions d'euros (de 8,1 à 5,3 millions d'euros) pour la dotation relative aux dépenses de l'enseignement.

- Les dépenses (48)

Tableau 30 – Réalisation des dépenses du Service des bâtiments

2010			2009		
Crédits d'engagement	Engagements	Taux d'utilisation	Engagements	Taux d'utilisation	
11.871	5.714	48,1 %	8.460	72,0 %	
Crédits d'ordonnancement	Ordonnancements	Taux d'utilisation	Ordonnancements	Taux d'utilisation	
9.733	7.235	74,3 %	7.585	81,3 %	

Comme l'année précédente, les crédits d'ordonnancements initiaux ont été réduits lors de l'ajustement dans la même proportion que les prévisions de recettes, passant de 13,7 à 9,7 millions d'euros (49). Les crédits d'engagements sont, quant à eux, passés de 16,2 à 11,9 millions d'euros.

Les engagements ont été réalisés à hauteur de 5,7 millions d'euros, ce qui représente un taux de consommation de 48,1 %, et les ordonnancements, à hauteur de 7,2 millions d'euros, correspondant à un taux de consommation de 74,3 %.

Ces sous-utilisations globales découlent essentiellement des taux peu élevés (en engagements et/ou en ordonnancements) observés sur trois allocations de base.

AB 06.29.03.01 – Enseignement

Les crédits de cette allocation de base (6 millions d'euros en engagements et 5,3 millions d'euros en ordonnancements) sont réservés aux dépenses relatives aux bâtiments scolaires et représentent plus de la moitié des crédits totaux. Ils ont été utilisés à concurrence de 23,9 % (1,4 million d'euros) en engagements et 61,6 % (3,3 millions d'euros) en ordonnancements.

⁽⁴⁸⁾ Pour rappel, le budget du SGS Bâtiments ne comporte que des crédits dissociés (crédits d'engagements et crédits d'ordonnancements). Le report des crédits est cependant limité à cinq ans.

⁽⁴⁹⁾ De 14,5 à 9,3 millions d'euros en 2009.

En termes d'engagements, plusieurs projets initialement prévus en 2010 n'ont pu aboutir, faute d'approbation de leur cahier des charges par le Collège en 2010 – ou alors, dans des délais trop tardifs, ou pour les raisons évoquées ci-après.

En termes d'ordonnancements, la non-consommation de plus de 2 millions d'euros des crédits prévus (5,3 millions d'euros) découle à la fois – automatiquement – de l'absence d'engagements correspondants et de la perturbation, par les mauvaises conditions climatiques du quatrième trimestre 2010, des travaux de construction du bâtiment 15*bis* au CERIA.

Les principaux projets non engagés sont les suivants :

CERIA

- Rénovation de la toiture du bâtiment 10 (600 milliers d'euros). Suite à la demande d'un rapport complémentaire au bureau d'études et à l'impact des travaux de rénovation et d'aménagement d'un autre bâtiment, ces travaux ne seront finalement exécutés qu'en 2012.
- Finalisation de la rénovation des façades du bâtiment 4 (1.400 milliers d'euros). Ces travaux devant s'étaler sur une longue période, la priorité a été donnée aux travaux de sécurité et à la création de nouvelles places sur les sites d'enseignement.
- Mise en conformité des ascenseurs (200 milliers d'euros). La réalisation de ces travaux a été reportée aux vacances scolaires d'été 2011.
- Étude de régularisation des permis d'environnement (125 milliers d'euros). Les frais afférents à cette étude sont partagés entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Elle a été reportée à 2011.

INSTITUT HERLIN

- Rénovation de la façade côté cour de récréation (150 milliers d'euros)
- Rénovation des sanitaires cour de récréation (200 milliers d'euros)
- Rénovation des douches filles/garçons internat (150 milliers d'euros)

Les demandes d'approbation des cahiers des charges pour l'ensemble de ces travaux, qui doivent obligatoirement être exécutés durant les vacances scolaires d'été, ne sont intervenues que fin mai-début juin 2010. En conséquence, les travaux sont reportés aux vacances suivantes, voire à celles de l'année 2012.

INSTITUT REDOUTÉ-PEIFFER

Aménagement des terres du site du Bon Air (455 milliers d'euros). Le projet d'aménagement a dû être étudié par l'ensemble des futurs utilisateurs et redéfini en vue de l'adapter aux nouvelles techniques horticoles. Ces travaux seront exécutés en 2011.

- AB 06.29.02.01 - Complexe sportif d'Anderlecht

Les crédits d'engagements prévus en 2010 (745 milliers d'euros) devaient couvrir les travaux d'aménagement du troisième étage du complexe sportif (sanitaires, vestiaires, locaux divers, etc.) estimés à 612 milliers d'euros. Les engagements ne se sont en définitive élevés qu'à 55 milliers d'euros.

En effet, la mission d'architecture a dû être étendue aux techniques spéciales. La demande d'approbation de cette mission complémentaire (20 milliers d'euros) a été soumise au Collège en octobre 2010. Les travaux seront en principe réalisés durant les vacances scolaires d'été 2011.

- AB 06.22.50.01 - Subventions infrastructures sociales - Secteur privé

Les engagements contractés à la charge des crédits d'engagements inscrits à cette allocation de base (705 milliers d'euros) se sont élevés à 306 milliers d'euros.

Un projet de construction de 18 nouveaux lits à la crèche Court'Échelle à Ixelles, évalué à 400 milliers d'euros, a été reporté.

- L'encours des engagements

L'encours des engagements au 31 décembre 2010 s'élève à 8.533 milliers d'euros (10.304 milliers d'euros au 31 décembre 2009). Cet encours concerne les dépenses pour des bâtiments de l'enseignement à hauteur de 3.994 milliers d'euros (5.844 milliers d'euros en 2009).

- La situation de trésorerie

Le solde de trésorerie du SGS Service des bâtiments s'établissait à 670 milliers d'euros au 31 décembre 2010, en augmentation de 377 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 31 - Trésorerie du Service des bâtiments

Solde 31/12/09	Encaissements	Décaissements*	Solde 31/12/10	
293	11.162	10.785	670	

^{*} Les décaissements comprennent le remboursement du solde non utilisé de la dotation de 2009 au budget général des recettes de la Commission communautaire française (1.747 milliers d'euros).

3.4. LE CENTRE ÉTOILE POLAIRE

- Le résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

Tableau 32 – Résultats budgétaires du centre Étoile polaire

	20	2009	
	Prévisions/	Réalisations/	Réalisations/
	Crédits	Ordonnancements	Ordonnancements
Recettes	1.259	532	1.137
Dépenses	1.259	951	910
Solde budgétaire	0	- 419	227

L'exécution du budget 2010 du SGS Étoile polaire se solde par un mali de 0,4 million d'euros, alors que les prévisions aboutissaient à l'équilibre.

Ce résultat négatif résulte d'une perception de recettes inférieure aux estimations (– 0,7 million d'euros), partiellement compensée par un montant de dépenses plus faible que prévu (– 0,3 million d'euros).

- Les recettes

Les recettes encaissées par Étoile polaire (532 milliers d'euros) n'atteignent pas la moitié des prévisions. Ce résultat provient essentiellement de l'écart entre le montant versé au titre de dotation (307 milliers d'euros) et le montant prévu (986 milliers d'euros) (50).

Le montant perçu correspond à la première tranche de la dotation 2010 (198 milliers d'euros), augmenté de la dernière tranche de 2009 (109 milliers d'euros), engagée en 2009 et liquidée en 2010 à la charge des crédits reportés du budget décrétal de la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française reste redevable d'une somme de 788 milliers d'euros (51) au centre pour l'année 2010.

Les crédits de dépenses concernant les investissements immobiliers, inscrits à l'article 8.05 (200 milliers d'euros en engagements et 18 milliers d'euros en ordonnancements) n'ont pas été utilisés, suite à l'abandon du projet de construction d'une crèche pour enfants en difficulté de communication.

- Les dépenses

Tableau 33 - Réalisation des dépenses du centre Étoile polaire

2010			2009		
Crédits d'engagement	Engagements	Taux d'utilisation	Engagements	Taux d'utilisation	
1.259	764	60,7 %	913	76,4 %	
Crédits d'ordonnancement	Ordonnancements	Taux d'utilisation	Ordonnancements	Taux d'utilisation	
1.259	951	75,5 %	910	96,0 %	

L'utilisation limitée des crédits de dépenses porte essentiellement sur l'allocation de base AB 8.01.00 – Dépenses de personnel du Centre de réadaptation fonctionnelle et du Service d'accompagnement, dont les crédits (944 milliers d'euros) ont été engagés et ordonnancés à concurrence de 594 et de 795 milliers d'euros. Ces dépenses constituent en réalité des remboursements à la Commission communautaire française, qui prend en charge les rémunérations du personnel du centre. En 2010, cette charge s'est élevée à 615 milliers d'euros, ce qui correspond approximativement au montant engagé par le centre. Quant au montant ordonnancé, il comprend le coût du personnel pour le quatrième trimestre 2009. Cependant, pour rappel, le montant réellement versé par le centre en 2010 au budget des recettes de la Commission communautaire française ne s'est élevé qu'à 307 milliers d'euros, correspondant précisément au montant de la première tranche de la dotation de Commission communautaire française pour 2010, octroyée expressément pour couvrir ces remboursements.

Par ailleurs, les crédits (138 milliers d'euros) de l'AB 8.02.02, destinés à la construction d'une crèche, n'ont été utilisés qu'à hauteur de 15 milliers d'euros, en engagements et en ordonnancements. En réalité, le projet de construction ne s'est concrétisé que fin 2010 et le permis d'urbanisme a été approuvé récemment. La construction démarrera en 2012 et s'achèvera en 2013. Il s'agira plus d'une halte-garderie que d'une crèche.

⁽⁵⁰⁾ Voir explication partie Dépenses.

⁽⁵¹⁾ Dotation 2010 inscrite au budget de la Commission communautaire française (986 milliers d'euros) moins la tranche liquidée (198 milliers d'euros).

- La situation de trésorerie

Les avoirs d'Étoile polaire sont passés de 622 milliers d'euros au 31 décembre 2009 à 719 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

3.5. L'Institut bruxellois francophone de la formation professionnelle (IBFFP)

- Le résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

Les données relatives à la situation financière et budgétaire de l'Institut au 31 décembre 2010 proviennent d'états provisoires communiqués à la Cour des comptes au mois d'avril 2011. Elles sont donc fournies avec les réserves d'usage.

	20	2009	
	Prévisions/ Crédits	Réalisations/ Ordonnancements	
Recettes Dépenses	38.154 38.154	33.697 36.585	37.677 37.557
Solde budgétaire	0	- 2.888	120

Tableau 34 - Résultats budgétaires de l'IBFFP

Alors que les prévisions budgétaires ajustées aboutissaient à l'équilibre, l'exécution du budget fait apparaître un déficit de 2,9 millions d'euros. Comme les années précédentes, ce déficit est essentiellement dû à la non-perception de recettes portant sur des projets (52) cofinancés par le Fonds social européen. Le montant des recettes non réalisées, se rapportant à l'exercice 2010, s'élève pour ce poste à près de 4,0 millions d'euros, alors que les dépenses liées à ces projets ont été effectuées.

En réalité, ces recettes seront imputées dans le compte définitif de l'année 2010, qui sera établi lorsque le solde des recettes attendues sera normalement connu et que les documents probants auront été envoyés au tiers.

Ainsi, le solde budgétaire – provisoire – de l'exercice 2009, tel qu'il figurait dans la préfiguration établie par la Cour, s'établissait à un déficit de 3,7 millions d'euros, tandis que le compte définitif transmis à cette dernière fait état d'un boni de 0,1 million d'euros. En effet, des subventions du FSE pour un total de 3,8 millions d'euros ont été acceptées après la clôture de la préfiguration et enregistrées dans le compte 2009.

Au total, les montants attendus du FSE au 11 mai 2011, enregistrés en recettes lors d'exercices antérieurs et non encore payés à ce jour (donc enregistrés dans un compte de créances) s'élèvent à 6,6 millions d'euros.

- Les recettes

Les recettes imputées (37,7 millions d'euros) sont constituées à 85,5 % des dotations (28,8 millions d'euros) de la Commission communautaire française, qui ont été intégralement ordonnancées et versées en 2010 à l'IBFFP. L'écart entre les prévisions et les réalisations (– 4.457 milliers d'euros) s'explique notamment par l'intervention non réalisée du FSE et par des perceptions inférieures aux prévisions en matière de récupérations de frais (– 350 milliers d'euros) ou de produits exceptionnels (– 109 milliers d'euros).

⁽⁵²⁾ Dont l'Institut est le promoteur.

- Les dépenses

Les crédits de dépenses du budget ajusté 2010 ont été consommés à hauteur de 95,9 %.

Le compte d'exécution du budget révèle par ailleurs plusieurs dépassements dont le principal (248 milliers d'euros) concerne les charges financières. Les dépenses imputées sur ce poste (1.449 milliers d'euros) comprennent un remboursement anticipé d'emprunt à concurrence de 1 million d'euros pour le bâtiment rue de Stalle. Pour rappel, le montant prévu à ce titre au budget ajusté s'élevait à 790 milliers d'euros.

- La situation de trésorerie

Tableau 35 - Situation de trésorerie de l'Institut

Trésorerie	2006	2007	2008	2009	2010
Disponible Placements de trésorerie	2.638 8.000	683 16.922	1.019 9.110	4.328 0	6.621 0
Total	10.638	17.605	10.129	4.328	6.621
Créances Dettes (y compris le financement de	9.270	2.576	9.819	14.458	8.830
l'achat du siège de l'Institut)	13.484	15.118	12.916	11.548	9.217

Par rapport à l'année précédente, la situation de trésorerie de l'Institut s'est redressée (+ 2,3 millions d'euros). Les dettes (53) ont diminué (- 2,3 millions d'euros), de même que les créances (- 5,6 millions d'euros). Pour rappel, à ce stade (compte provisoire), le montant des créances de l'année 2010 (8,8 millions d'euros) n'intègre pas encore les sommes attendues du FSE.

4. LES RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE

Le tableau ci-dessous synthétise les prévisions et réalisations de recettes (recettes imputées), les autorisations (crédits) et réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires *ex ante* et *ex post* du budget décrétal ajusté pour l'exercice 2010.

Tableau 36 – Résultat général de l'exécution du budget décrétal 2010

	20	2009	
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	
Recettes Dépenses*	328.168 344.263	326.107 335.373	324.963 330.407
Solde budgétaire	- 16.095	- 9.266	- 5.444

^{*} Hors crédits reportés de 2009 en ce qui concerne les prévisions de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

Le solde budgétaire (brut) *ex ante* s'établissait à – 16.095 milliers d'euros, au terme du vote de l'unique feuilleton d'ajustement budgétaire.

⁽⁵³⁾ Hors comptes de régularisation du passif.

L'exécution du budget 2010 se clôture, quant à elle, par un mali de 9.266 milliers d'euros.

L'écart (6.829 milliers d'euros) entre les prévisions et les réalisations résulte des inexécutions de crédits (8.890 milliers d'euros) et des non-réalisations en recettes (2.061 milliers d'euros), comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 37 - Non-réalisations du budget décrétal

Dépenses	Crédits inscrits au budget	Ordonnancements	Inexécution (1)
Crédits non dissociés* Crédits d'ordonnancement Crédits reportés	341.468 2.795	315.613 2.681 17.079	25.855 114 - 17.079
Total	344.263	335.373	8.890
Recettes	Prévisions	Réalisations	Non-réalisation (+)/ Plus-value (-) (2)
	328.168	326.107	2.061
Écart total (3) = (1) - (2)			6.829

Y compris les crédits pour années antérieures.

Par rapport à l'exercice précédent, le résultat budgétaire se détériore de 3,8 millions d'euros.

Comme le montre la figure ci-après, ce déficit est le plus important enregistré au cours des cinq derniers exercices.

6.000 4.922 4.000 2.000 0 -2.000 -1.457 -2.034 -4.000 -6.000 -5.444 -8.000 -9.266 -10.000 2006 2007 2008 2009 2010

Tableau 38 - Évolution du solde budgétaire

Il doit toutefois être relativisé au regard du boni (11,3 millions d'euros) enregistré au budget réglementaire. En effet, la dotation complémentaire de 12,5 millions d'euros versée par la Communauté française en 2010, au titre de participation au refinancement de la Commission communautaire française, aurait en principe dû être imputée au budget décrétal et non réglementaire. La même dotation, reconduite en 2011, a cette fois été bien imputée au budget des recettes décrétal.

5. LES RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE FINANCIÈRE

5.1. LE RÉSULTAT FINANCIER

Tableau 39 – Résultat financier décrétal

Recettes budgé-	Opérations de	Opérations de	Dépenses budgé-	Résultat financier décrétal
taires encaissées	trésorerie +	trésorerie –	taires décaissées	
326.107	354.366	354.963	333.163	- 7.653

Le résultat financier, obtenu en soustrayant des recettes budgétaires encaissées (326,1 millions d'euros), les décaissements de l'année relatifs aux opérations budgétaires (333,2 millions d'euros), et en y ajoutant le solde des opérations de trésorerie (– 0,6 million d'euros), se chiffre à – 7,7 millions d'euros (– 6,3 millions d'euros en 2009).

5.2. LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Le mali financier de l'exercice a provoqué une diminution de l'encaisse de la trésorerie décrétale qui passe de 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 à – 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le tableau ci-dessous ventile la situation entre les principaux comptes.

Tableau 40 - Situation de la trésorerie décrétale

	Solde 31.12.09	Recettes budgétaires encaissées	Dépenses budgétaires décaissées	Solde des opérations de trésorerie	Solde 31.12.10
Comptes financiers (1) Décret Contentieux Autres comptes	1.286 - 3.290 0 4.576	326.107 326.107 0	333.164 313.861 19.303 0	- 597 - 19.365 19.303 - 535	- 6.367 - 10.408 0 4.041
Titres – Sicav – Placements (2)	1.350	0	0	0	1.350
Trésorerie décrétale (3) = (1) + (2)	2.636	326.107	333.164	- 597	- 5.017

5.2.1. Situation du compte financier central (compte Décret)

Le compte financier principal de la trésorerie décrétale, encore appelé compte Décret, a affiché un solde négatif durant la totalité de l'exercice pour s'établir *in fine* à – 10,4 millions d'euros au 31 décembre 2010. Comme le montre le tableau ci-dessus, ce déficit résulte de la somme de l'écart (+ 12,2 millions d'euros) entre les recettes budgétaires encaissées et les dépenses budgétaires décaissées et du solde des opérations de trésorerie (– 19,4 millions d'euros) réalisées sur ce compte, compte tenu du solde négatif (– 3,3 millions d'euros) que ce dernier présentait au 1^{er} janvier 2010.

Le solde des opérations de trésorerie (opérations non budgétaires) résulte de la différence entre des opérations positives (+ 7,1 millions d'euros) et des opérations négatives (– 26,5 millions d'euros).

Les opérations positives proviennent essentiellement de virements internes en provenance du compte central Règlement, sur leguel a été versée la dotation complémentaire de la Communauté française.

5.2.2. Situation du compte Contentieux

Le compte Contentieux présente un solde nul tant au début qu'à la fin de l'exercice. En 2010, ce compte a cependant enregistré des transferts de fonds (virements internes) en provenance du compte Décret (opérations de trésorerie sans impact budgétaire) pour un montant de 19,3 millions d'euros et a supporté des dépenses, essentiellement de nature budgétaire, pour un montant équivalent.

5.3. SITUATION DES COMPTES DE TRANSIT SGS-OIP ET DES AUTRES COMPTES

La diminution (– 1,9 million d'euros) du solde des comptes de transit en 2010 provient de la diminution du seul compte de transit du Service Formation PME, dont le solde est passé de 2,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2010 à 0,2 million d'euros au 31 décembre 2010.

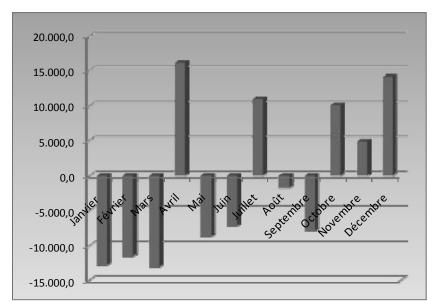
Enfin, le solde des autres comptes (essentiellement Fusion 4 et comptables ordinaires et extraordinaires) augmente de 1,4 million d'euros, pour atteindre 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2010.

5.4. L'ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE DÉCRÉTALE

Les recettes mensuelles (de nature budgétaire (54)) encaissées se sont élevées en moyenne à 27,0 millions d'euros et les décaissements (de nature budgétaire (55)), à 27,8 millions d'euros.

Le tableau ci-après révèle cependant d'importantes disparités se traduisant par une évolution discontinue de la différence mensuelle entre les recettes et les dépenses. Cette évolution est principalement due aux variations mensuelles importantes du montant des dépenses décaissées, les recettes ayant pour leur part été perçues de façon régulière et uniforme tous les mois (c'est-à-dire un montant proche de la moyenne), sauf les mois de janvier et décembre, au cours desquels elles lui ont été supérieures.

Tableau 41 – Différence mensuelle entre les recettes perçues et les dépenses payées (de nature budgétaire)



La situation mensuelle cumulée se présente comme suit.

⁽⁵⁴⁾ Exclusivement sur le compte financier Décret.

⁽⁵⁵⁾ Au départ des comptes financiers Règlement et Contentieux.

-5.000,0 -15.000,0 -25.000,0 -35.000,0 -40.000,0

Tableau 42 – Différence cumulée entre les recettes (budgétaires) perçues et les dépenses (budgétaires) payées

Cette figure montre que, comme les années précédentes, l'ampleur des dépenses réalisées à la fin de chacun des trois premiers trimestres a entraîné un déséquilibre dans la trésorerie de la Commission communautaire française. Par contre, contrairement aux années précédentes où le déficit était pratiquement résorbé en fin d'année, le déficit cumulé au 31 décembre 2010 atteint 7,1 millions d'euros.

6. RAPPROCHEMENT ENTRE LES RÉSULTATS FINANCIER ET BUDGÉTAIRE

En appliquant diverses corrections au solde budgétaire, l'administration de la Commission communautaire française est parvenue à réconcilier ce dernier avec le solde financier. Par ailleurs, celui-ci correspond bien à la variation du solde de caisse.

Tableau 43 - Soldes budgétaire, financier et de caisse

Solde budgétaire brut [a]	- 9.266
Ordonnances émises en 2010 et restant à payer au 31/12/2010	9.552
Ordonnances à la charge du budget 2010 payées en 2009	251
Ordonnances à la charge du budget 2009 payées en 2010	- 7.343
Ordonnances à la charge du budget 2011 payées en 2010	- 250
Report de paiement des ordonnances [b]	2.210
Solde des opérations de trésorerie [c]	- 597
Solde financier [d] = [a] + [b] + [c]	- 7.653
Solde de caisse au 31/12/2010	- 5.017
Solde de caisse au 31/12/2009	2.636
Variation du solde de caisse	- 7.653

Tels que déterminés dans les tableaux précédents, le résultat budgétaire et le résultat financier de l'exercice 2010 se chiffrent respectivement à -9.3 millions d'euros et à -7.7 millions d'euros. L'écart (1,6 million d'euros) entre ces deux agrégats résulte de l'addition du solde des opérations de trésorerie (-0.6 million d'euros) et du différentiel du report à l'année suivante du paiement des ordonnances de dépenses (+2.2 millions d'euros).

En effet, alors que les ordonnances à la charge du budget 2009 – dont le paiement avait été reporté en 2010 – totalisaient 7,3 millions d'euros, celles frappant le budget 2010 et dont le paiement a été opéré en 2011 ont porté sur un montant de 9,5 millions d'euros. Cet écart (2,2 millions d'euros) correspond, du point de vue de l'année 2010, à un surplus de charges pour la trésorerie par rapport au budget et contribue dès lors à la formation d'un solde négatif moins important sur le plan financier.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution, sur les cinq dernières années, du report à l'année suivante du paiement des dépenses ordonnancées.

Année du report	Montant des dépenses
2010	9.552
2009	7.343
2008	4.599
2007	3.889
2006	12.515
Moyenne	7.580

Tableau 44 – Dépenses ordonnancées dont le paiement est reporté à l'année suivante

7. LA DETTE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

7.1. ENCOURS GLOBAL

L'encours total de la dette de la Commission communautaire française, composée des emprunts détaillés cidessous, s'élevait à 199,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 (200,7 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Tableau 45 Engage de la dette de la Commission communautaire française

Tableau 45 – Effcours de la delle de la			
	2009	2010	

Intitulés	2009	2010	Écart (amortissements)
Emprunts « de soudure »	180.590	180.590	0
Emprunts liés aux infrastructures sociales*	570	496	74
Bâtiment rue des Palais	18.341	17.666	675
Bâtiment ABCD*	321	295	26
Immeuble boulevard Saint-Germain à Paris* (1)	851	833	18
Total	200.673	199.880	793

Dette indirecte

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la dette de la Commission communautaire française pour la période 2001-2010. Il en ressort que la dette totale a diminué en neuf ans de 11,0 millions d'euros. Néanmoins, la dette représentait, toujours à la fin de l'année 2010, 61,3 % des recettes décrétales et 56,7 % des recettes totales (décret + règlement).

⁽¹⁾ Les amortissements relatifs à cet immeuble ne sont pas classés en code « 9 » dans le regroupement économique des opérations budgétaires transmis par l'administration de la CCF à la base documentaire générale, en vue de l'établissement des comptes nationaux par l'ICN. Le total des amortissements pris en compte dans ce regroupement s'élève par conséquent à 775 milliers d'euros.

Tableau 46 - Évolution de la dette (2001-2010)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dette hors bâtiment rue des Palais Dette bâtiment rue des Palais	188,3 22,6	182,8 22,2	182,8 21,7	181,7 21,2	182,4 20,7	182,6 20,2	182,5 19,6	182,0 19,0	182,4 18,3	182,2 17,7
Dette totale	210,9	205,0	204,5	202,9	203,5	202,8	202,1	201,4	200,7	199,9

(en millions d'euros)

7.2. LES EMPRUNTS « DE SOUDURE »

À l'instar des exercices précédents, les emprunts « de soudure » n'ont fait l'objet d'aucun amortissement au cours de l'exercice 2010. La dotation à la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois (SPABSB), chargée du paiement de l'ensemble des dépenses encourues dans le cadre de l'emprunt « de soudure » (paiement des charges d'intérêts de capital), s'est élevée à un montant de 2.335 milliers d'euros en 2010 (56).

7.3. LES EMPRUNTS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES SOCIALES

Au cours de l'année 2010, suite aux amortissements effectués, l'encours des emprunts liés aux infrastructures sociales est passé de 570 milliers d'euros à 496 milliers d'euros. Les charges d'intérêts se sont élevées à 22 milliers d'euros.

7.4. LES ANNUITÉS DUES SUITE À L'ACHAT DU BÂTIMENT DE LA RUE DES PALAIS

En 2003, le Conseil supérieur des finances (CSF) a décidé d'assimiler le financement de l'acquisition de cet immeuble à une opération de leasing financier (57). Aussi, la part de l'amortissement comprise dans chacune des annuités (1,7 million d'euros) doit être considérée comme une opération financière (et non budgétaire) qui peut être déduite du solde budgétaire de la Commission communautaire française.

L'annuité 2010 comportant un amortissement de 675 milliers d'euros (58), le solde restant dû par la Commission communautaire française s'élève à 176.661 milliers d'euros au terme de l'exercice 2010.

7.5. LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT OCCUPÉ PAR L'ASSOCIATION BRUXELLOISE ET BRABANÇONNE DES COMPAGNIES DRAMATIQUES (ABCD)

Les travaux de rénovation de ce bâtiment ont été financés par le biais d'un emprunt (ouverture de crédit), conclu par l'ABCD auprès de DEXIA pour un montant de 454 milliers d'euros. Outre qu'elle s'est portée garante de cette dette, la Commission communautaire française a pris l'engagement de verser annuellement à l'ABCD un subside lui permettant de couvrir les charges de cet emprunt (59). Dans ces conditions, il est permis de considérer que celui-ci fait partie de la dette indirecte de la Commission communautaire française.

Il est à noter qu'en 2006, aucun versement n'a été effectué par la Commission communautaire française et qu'un décalage est dès lors apparu. Les paiements relatifs à 2006 sont intervenus en mars 2007, tandis que ceux afférents à 2007 ont été effectués en janvier 2008. Cet exercice a également supporté les charges de 2008. En

⁽⁵⁶⁾ Pour rappel, le montant inscrit au budget ajusté de 2010 comprenait un montant de 850 milliers d'euros destiné au paiement des charges d'intérêts de l'année 2010 et un montant de 1.485 milliers d'euros dû pour les charges d'intérêts de l'année 2011.

⁽⁵⁷⁾ Le CSF distingue, sur la base des normes SEC, le leasing opérationnel (qui correspond à une location simple) et le leasing financier (dans lequel le preneur se trouve dans la position économique du propriétaire dès le début de la période de location).

⁽⁵⁸⁾ La part des intérêts se chiffre, quant à elle, à 1.022 milliers d'euros. Cette somme a bien été liquidée en 2010.

⁽⁵⁹⁾ Par une convention signée le 5 juin 1999, la Commission communautaire française (titulaire d'un droit d'emphytéose) a concédé gratuitement l'occupation d'un immeuble sis rue du Viaduc à Bruxelles à l'ABCD. Cette convention a été modifiée par un avenant du 29 mars 2001, par lequel l'association s'est engagée à réaliser des travaux de mise en conformité des bâtiments avec les normes de salubrité, d'hygiène et de sécurité en vigueur.

2009, par contre, aucun paiement n'a été effectué. Les charges relatives à cet emprunt pour 2009 ont été payées le 18 février 2010 à la charge des crédits reportés de l'exercice 2009, à savoir 17,2 milliers d'euros en intérêts et 26,2 milliers d'euros en amortissements. En 2010, les crédits prévus à cet effet au budget réglementaire (60) n'ont pas été utilisés.

En conséquence, le solde restant dû au 31 décembre 2010 s'établit à 295 milliers d'euros (321 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

7.6. LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE L'IMMEUBLE DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN À PARIS

Un bail emphytéotique concernant un immeuble sis 274, boulevard Saint-Germain à Paris a été conclu le 13 décembre 2002 (61) entre, d'une part, la société propriétaire du bien et, d'autre part, la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française.

La valeur de cet immeuble à usage administratif est estimée à près de 8,0 millions d'euros et les travaux d'adaptation (réalisés par le bailleur) sont évalués à 5,5 millions d'euros (62). Le contrat prévoit que les emphytéotes supporteront tous les travaux d'entretien et de réparation des lieux, y compris les grosses réparations, et qu'ils disposent d'une option d'achat (fixée à 1 euro) à l'expiration du bail.

Compte tenu des termes de ce bail emphytéotique, et en particulier du montant symbolique de l'option d'achat, cette opération doit, au regard des normes SEC, être assimilée à un leasing financier.

Au cours de l'année 2010, les emphytéotes se sont acquittés d'un canon de 1.019 milliers d'euros (772 milliers d'euros de charges d'intérêts et 247 milliers d'euros de charges d'amortissement). La part de la Commission communautaire française fixée à 7,0 % (63) s'est élevée à 71 milliers d'euros (54 milliers d'euros de charges d'intérêts et 17 milliers d'euros de charges d'amortissement).

Compte tenu des amortissements effectués depuis le début de cette opération, le solde restant à rembourser s'élevait à 11.902 milliers d'euros au 31 décembre 2010, dont 833 milliers d'euros à la charge de la Commission communautaire française.

⁽⁶⁰⁾ Amortissements : AB 11.11.53.21 : 27 milliers d'euros; intérêts : AB 11.11.33.21 : 16 milliers d'euros.

⁽⁶¹⁾ Et modifié le 10 juin 2004.

⁽⁶²⁾ Suite à la modification du bail emphytéotique intervenue le 10 juin 2004.

⁽⁶³⁾ Part de la Communauté française : 34,85 % (à la charge du CGRI) ; part de la Région wallonne : 58,15 % (à la charge de la DRI et de l'AWEX).

TROISIÈME PARTIE: L'EXÉCUTION DU BUDGET RÉGLEMENTAIRE

1. LES RECETTES

En 2010, les recettes perçues se sont élevées à 26,6 millions d'euros, en hausse de 84,9 %, par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 100,2 % des estimations budgétaires.

Tableau 47 - Réalisation des recettes

Art.	Désignation des recettes		2009		
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Réalisations
06.01 06.06	Recettes diverses	150	218	145,5 %	187
06.06	Recettes du service de prêt de matériel	60	49	81,3 %	63
29.01	Intérêts financiers	0	0	-	0
49.21	Dotation de la Communauté française (art. 82, § 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions				
49.31	bruxelloises) Dotation spéciale destinée au	22.601	22.601	100,0 %	10.101
89.17	financement des missions ex-provinciales (culture) Remboursement dotation	3.637	3.637	100,0 %	3.637
00.17	SGS bâtiments	78	78	100,2 %	391
	Total des recettes	26.526	26.583	100,2 %	14.378

Comme les années précédentes, les dotations versées par la Communauté française (85,0 % du total des recettes) et par la Région de Bruxelles-Capitale (13,7 % du total) représentent la quasi-intégralité des recettes.

Pour rappel, en sus de la dotation habituelle de 10,1 millions d'euros, une dotation complémentaire de 12,5 millions d'euros a été versée par la Communauté française en 2010, au titre de participation au refinancement de la Commission communautaire française.

Les dotations perçues correspondent aux prévisions budgétaires, de même que le remboursement d'une partie de la dotation SGS bâtiments.

Par ailleurs, depuis 2001, l'ensemble des produits et des charges d'intérêts de la Commission communautaire française est imputé au budget décrétal.

2. LES DÉPENSES

2.1. APERÇU GÉNÉRAL

Le tableau ci-après présente les moyens d'action et de paiement mis à la disposition du Collège en 2010 ainsi que leur utilisation. En 2010, ces moyens étaient constitués uniquement par des crédits non dissociés.

Tableau 48 - Utilisation des moyens d'action et de paiement

		2010	2009		
Moyens d'action	Crédits	Engage- ments contractés	Taux d'utilisation	Engage- ments contractés	Taux d'utilisation
Crédits non dissociés	16.453	16.273	98,9 %	15.741	98,7 %
Moyens de paiement	Crédits	Ordonnan- cements effectués	Taux d'utilisation	Ordonnan- cements effectués	Taux d'utilisation
Crédits non dissociés Crédits reportés*	16.453 5.106	10.417 4.848	63,3 % 95,0 %	10.635 5.203	66,7 % 94,2 %
Total MP	21.559	15.265	70,8 %	15.838	73,8 %

Le taux d'utilisation en 2010 (98,9 %) des moyens d'action est supérieur à ceux des deux exercices précédents (64).

En valeur absolue, les engagements contractés ont augmenté de 0,5 million d'euros (+ 3,4 %) par rapport à l'année 2009, pour s'établir au montant de 16,3 millions d'euros.

Le taux d'ordonnancement des crédits (70,8 %) est inférieur à celui de l'année précédente; cette diminution provient de l'ordonnancement des crédits de l'année, dont le taux est passé de 66,7 % à 63,3 %. Les ordonnancements totaux ont diminué de 0,6 million d'euros (– 3,6 %).

2.2. CRÉDITS REPORTÉS

Les crédits reportés de l'année 2009 s'élevaient à 5,3 millions d'euros dont 5,1 millions d'euros (l'encours) étaient utilisables (65).

Le taux de consommation a atteint 95,0 % en 2010 (+ 0,8 % par rapport à l'exercice précédent).

Tableau 49 – Ordonnancement des crédits reportés de 2009

Crédits reportés (1)	Encours (2)	Montants ordonnancés (3)	Taux d'utilisation (4)=(3)/(2)	Crédits non ordonnancés (2) – (3)	Crédits à annuler (1) – (3)
5.315	5.106	4.848	95,0 %	258	467

Des crédits pour un total de 0,5 million d'euros (dont 0,2 million d'euros de crédits reportés non engagés en 2009) sont tombés en annulation au terme de l'exercice budgétaire 2010.

Quant aux crédits reportés à l'année 2011, ils s'élèvent à 6,0 millions d'euros dont 5,9 millions d'euros sont disponibles pour effectuer des ordonnancements.

^{(64) 98,7 %} en 2009; 97,1 % en 2008.

⁽⁶⁵⁾ Parce qu'engagés en 2009.

2.3. RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR DIVISION ORGANIQUE

Tableau 50 - Répartition des dépenses* par division organique

	2010	Moyens d'action			Moyens de paiement			
DO	Dénomination	Crédits	Enga- gements	Taux d'uti- lisation	Crédits	Ordonnan- cements	Taux d'uti- lisation	
10 11	Administration Culture, Jeunesse, Sports, Education permanente,	4.839	4.810	99,4 %	5.055	4.187	82,8 %	
	Audio-visuel et Enseignement Total général	11.614 16.453	11.463 16.273	98,7 % 98,9 %	16.505 21.560	11.078 15.265	67,1 % 70,8 %	

Y compris dépenses à la charge de l'encours reporté, en termes d'ordonnancements.

D'une manière générale, le faible taux d'utilisation des crédits de la DO 11, consacrés aux subventions en matières culturelle et sportive, s'explique par les éléments suivants :

- les arrêtés (collectifs ou non) couvrent une période s'étalant généralement sur deux années commençant la plupart du temps dans le courant du second semestre;
- l'intervention de la tutelle ralentit la procédure administrative;
- la remise des justificatifs s'effectue le plus souvent à la limite du délai prévu par les arrêtés.

Ces arrêtés ne sont visés à l'engagement généralement que vers le dernier trimestre de l'année et leur ordonnancement est reporté à l'année qui suit.

3. LES RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE

Le tableau ci-dessous synthétise les prévisions et réalisations de recettes (recettes imputées), les autorisations et réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires *ex ante* et *ex post* du budget réglementaire ajusté pour l'exercice 2010.

Tableau 51 - Résultat général de l'exécution du budget

	201	2009	
	Prévisions/Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes Dépenses*	26.526 16.453	26.583 15.265	14.378 15.838
Solde budgétaire brut	10.073	11.318	- 1.460

^{*} Hors crédits reportés de 2009 en ce qui concerne les prévisions de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

Le solde budgétaire (brut) ex ante s'établissait à + 10.073 milliers d'euros, au terme du vote de l'unique feuilleton d'ajustement budgétaire.

L'exécution du budget 2010 se clôture par un boni de 11.318 milliers d'euros.

L'écart (1.245 milliers d'euros) est la résultante des inexécutions de crédits (1.188 milliers d'euros) et des plusvalues en recettes (57 milliers d'euros).

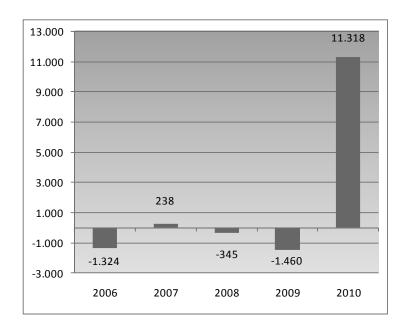
Tableau 52 - Non-réalisations du budget réglementaire

Dépenses	Crédits inscrits au budget	Ordonnancements	Inexécution (1)
Crédits non dissociés* Crédits d'ordonnancement Crédits reportés	16.453 0	10.417 0 4.848	6.036 - - 4.848
Total	16.453	15.265	1.188
Recettes	Prévisions	Réalisations	Non-réalisation (+)/ Plus-value (-) (2)
	26.526	26.583	- 57
Écart total (3) = $(1) - (2)$			1.245

Par rapport à l'exercice précédent, le résultat budgétaire s'améliore de 12,8 millions d'euros, grâce principalement à la dotation complémentaire inédite de la Communauté française qui n'a, par conséquent, pas été affectée à de nouvelles dépenses dans le cadre du budget réglementaire.

Comme le montre le tableau ci-après, ce boni est le plus important enregistré au cours des cinq derniers exercices.

Tableau 53 – Évolution du solde budgétaire



4. LA TRÉSORERIE

4.1. LE RÉSULTAT FINANCIER

Tableau 54 - Résultat financier réglementaire

Recettes budgétaires encaissées	Dépenses budgétaires décaissées	Solde des opérations de trésorerie	Résultat financier réglementaire
26.583	16.113	115	10.585

Le résultat financier, obtenu en soustrayant des recettes budgétaires encaissées (26,6 millions d'euros), les décaissements de l'année relatifs aux opérations budgétaires (16,1 millions d'euros) et, en y ajoutant le solde des opérations de trésorerie (0,1 million d'euros), se chiffre à + 10,6 millions d'euros (- 0,1 million d'euros en 2009).

4.2. LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Le boni financier obtenu au terme de l'exercice a provoqué une amélioration de l'encaisse de la trésorerie réglementaire qui passe d'un solde débiteur de 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 à un solde créditeur de 8,4 millions au 31 décembre 2010.

Le tableau ci-dessous ventile la situation entre les principaux comptes.

Tableau 55 – Situation de la trésorerie réglementaire

	Solde 31.12.09	Recettes	Dépenses	Solde des opérations de trésorerie	Solde 31.12.10
Comptes financiers (1) Règlement (Central) Contentieux Autres comptes	- 2.313 - 2.486 0 173	26.583 26.583 0 0	16.113 11.303 4.811 0	115 - 4.810 4.810 115	8.272 7.985 - 1 288
Titres – Sicav – Placements (2)	150	0	0	0	150
Trésorerie réglementaire (3) = (1) + (2)	- 2.163	26.583	16.113	115	8.422

Le compte centralisateur Règlement (principal compte financier de la trésorerie réglementaire) a, quant à lui, présenté une position créditrice à partir du mois de mai, pour s'établir à un solde positif de 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2010.

4.3. L'ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE RÉGLEMENTAIRE

Les recettes mensuelles (de nature budgétaire (66)) encaissées se sont élevées en moyenne à 2,2 millions d'euros et les décaissements (de nature budgétaire (67)), à 1,3 million d'euros.

La figure ci-après révèle cependant d'importantes disparités se traduisant par une évolution discontinue de la différence mensuelle entre les recettes et les dépenses.

⁽⁶⁶⁾ Exclusivement sur le compte financier Règlement.

⁽⁶⁷⁾ Au départ des comptes financiers Règlement et Contentieux.

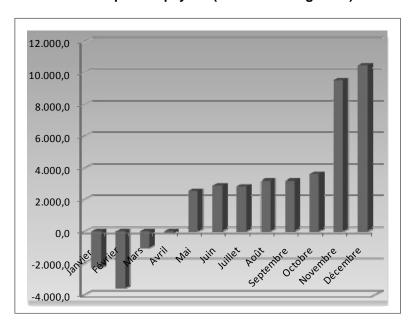


Tableau 56 – Différence mensuelle entre les recettes perçues et les dépenses payées (de nature budgétaire)

Cette évolution est principalement due au versement irrégulier des tranches de la dotation de la Communauté française (68) ainsi qu'à certaines fortes variations du niveau des dépenses.

Jusqu'au mois de mars, les décaissements ont dépassé les encaissements, conduisant à une situation déficitaire, étant donné qu'aucun versement de la Communauté française n'a été effectué avant ce mois. Cette situation négative s'est reproduite en juillet et en septembre, eu égard au montant des dépenses supérieur à la moyenne mensuelle. À partir du mois d'octobre et jusqu'à la fin de l'année, la situation est devenue positive, en raison du montant plus faible des dépenses observé au cours de ces trois derniers mois ainsi que, pour le mois de novembre, de la perception de plus d'un quart (6,1 millions d'euros) des dotations de la Communauté française.

La situation mensuelle cumulée se présente comme suit.

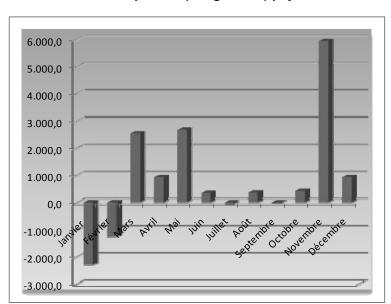


Tableau 57 – Différence cumulée entre les recettes (budgétaires) perçues et les dépenses (budgétaires) payées

⁽⁶⁸⁾ Les tranches trimestrielles de la dotation de la Communauté française ont été versées en mars, avril, juillet et décembre, tandis que le paiement des dotations mensuelles de la Région de Bruxelles-Capitale s'est effectué régulièrement à partir du mois de janvier.

Jusqu'au mois d'avril inclus, la situation mensuelle cumulée est demeurée déficitaire. En effet, malgré le début du versement des premières tranches de dotations par la Communauté française à partir du mois de mars, la situation de trésorerie a été influencée négativement au cours du mois d'avril par le montant élevé des dépenses (3,0 millions d'euros, représentant plus du double du montant mensuel moyen). Par la suite, la situation cumulée est devenue positive jusqu'à la fin de l'année, les encaissements étant toujours supérieurs aux décaissements. Cette situation inédite (69) résulte de la perception en 2010 de dotations de la Communauté française d'un montant total égal à plus du double de celui des années précédentes (22,6 millions d'euros au lieu de 10,1 millions d'euros), alors que le montant des dépenses n'a, quant à lui, pas varié sensiblement (70).

L'écart cumulé s'est finalement établi à + 10,5 millions d'euros au mois de décembre 2010 en raison principalement du montant élevé des encaissements (6,4 millions d'euros) durant le mois de novembre.

4.4. RAPPROCHEMENT ENTRE LES RÉSULTATS FINANCIER ET BUDGÉTAIRE

En appliquant diverses corrections au solde budgétaire, l'administration de la Commission communautaire française est parvenue à réconcilier ce dernier et le solde financier. Par ailleurs, celui-ci correspond bien à la variation du solde de caisse.

Tableau 58 – Soldes	budgétaire, fir	nancier et d	e caisse
---------------------	-----------------	--------------	----------

Solde budgétaire [a]	11.318
Ordonnances émises en 2010 et restant à payer au 31/12/2010	863
Ordonnances à la charge du budget 2010 payées en 2009	128
Ordonnances à la charge du budget 2011 payées en 2010	- 132
Ordonnances à la charge du budget 2009 payées en 2010	- 1.707
Report de paiement des ordonnances [b]	- 848
Solde des opérations de trésorerie [c]	115
Solde financier [d] = [a] + [b] + [c]	10.585
Solde de caisse au 31/12/2010	8.422
Solde de caisse au 31/12/2009	- 2.163
Variation du solde de caisse	10.585

Tels que déterminés dans les tableaux précédents, le résultat budgétaire et le résultat financier de l'exercice 2010 se chiffrent respectivement à 11,3 millions d'euros et à 10,6 millions d'euros. L'écart (0,7 million d'euros) en valeur absolue entre ces deux agrégats résulte essentiellement du différentiel du report à l'année suivante du paiement des ordonnances de dépenses (– 0,8 million d'euros), augmenté du solde des opérations de trésorerie (+ 0,1 million d'euros).

En effet, alors que les ordonnances à la charge du budget 2009 – dont le paiement avait été reporté en 2010 – totalisaient 1,7 million d'euros, celles frappant le budget 2010 et dont le paiement a été opéré en 2011 ont porté sur un montant de 0,9 million d'euros. Cet écart (0,8 million d'euros) correspond, du point de vue de l'année 2010, à un allégement de charges pour la trésorerie par rapport au budget et contribue dès lors à la formation d'un solde positif moins important sur le plan financier.

Le tableau ci-dessous montre que le montant des dépenses dont le paiement a été reporté à l'année 2010 se situe dans la moyenne des reports effectués les cinq dernières années.

⁽⁶⁹⁾ Les années précédentes, la situation mensuelle cumulée était déficitaire pratiquement toute l'année.

^{(70) 16,1} millions d'euros en 2010 contre 14,5 millions d'euros en 2009 et 14,7 millions d'euros en 2008.

Tableau 59 – Dépenses ordonnancées dont le paiement est reporté à l'année suivante

Année du report	Montant des dépenses
2010	863
2009	1.707
2008	341
2007	694
2006	831
Moyenne	887

QUATRIÈME PARTIE : LES RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DÉCRÉTAL ET RÉGLEMENTAIRE

1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

L'exécution des budgets décrétal et réglementaire de la Commission communautaire française de l'année 2010 se solde par un boni global de 2,1 millions d'euros, alors que les prévisions budgétaires dégageaient un déficit de 6,0 millions d'euros.

Tableau 60 - Résultats généraux de l'exécution des budgets décrétal et réglementaire 2010

	20	2009	
	Prévisions/Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes Dépenses*	354.694 360.716	352.691 350.638	339.341 346.245
Solde budgétaire brut	- 6.022	2.053	- 6.904

^{*} Hors crédits reportés de 2009 en ce qui concerne les prévisions de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'écart (8.075 milliers d'euros) est la résultante des inexécutions de crédits (10.078 milliers d'euros) et des moins-values en recettes (2.003 milliers d'euros) (71).

Par rapport à l'exercice précédent, le résultat budgétaire global s'améliore de près de 9,0 millions d'euros.

La Cour a dressé un état cumulé des résultats budgétaires de la Commission communautaire française depuis l'année 2001. Cette année a été marquée par l'adoption de la loi spéciale du 13 juillet 2001 précitée, qui a généré, à partir de l'année 2002, une augmentation substantielle des recettes institutionnelles de cette Commission.

Tableau 61 - Résultats budgétaires 2001-2010*

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total 2002-2010
Budget décrétal											
Recettes	218.600	251.274	259.083	266.193	277.333	296.805	301.932	320.839	324.963	326.107	2.624.529
Dépenses	220.312	251.969	261.811	277.285	281.301	298.262	297.010	322.873	330.407	335.373	2.656.291
Solde budgétaire brut	-1.712	- 695	- 2.728	- 11.093	- 3.967	- 1.457	4.922	- 2.034	- 5.444	- 9.266	- 31.762
Budget réglementaire											
Recettes	11.998	12.285	12.291	12.511	12.591	12.694	12.966	13.964	14.378	26.583	130.262
Dépenses	11.721	12.922	11.630	12.822	12.673	14.018	12.728	14.309	15.838	15.265	122.205
Solde budgétaire brut	277	- 638	661	- 311	- 82	- 1.324	238	- 345	- 1.460	11.318	8.057
Solde budgétaire brut global	- 1.435	- 1.333	- 2.066	- 11.403	- 4.050	- 2.781	5.160	- 2.379	- 6.904	2.053	- 23.705

^{*} Une correcte interprétation de ce tableau doit tenir compte de l'impact sur les soldes des années 2004 et 2006 de l'opération de préfinancement, par la Commission communautaire française (à hauteur de 6,8 millions d'euros), de subventions promises par le FSE. Ce préfinancement a été octroyé par celle-ci en 2004 et récupéré en 2006.

⁽⁷¹⁾ Cf. point 2.5.

Jusqu'en 2009, cet accroissement des recettes institutionnelles n'a toutefois pas pu compenser l'augmentation des dépenses au cours des années suivantes, qui se sont toutes soldées par des résultats négatifs, à l'exception de l'exercice 2007, au terme duquel les deux budgets (décrétal et réglementaire) présentaient un solde positif. Ainsi, de 2002 à 2009, alors que les recettes progressaient en moyenne de 3,7 % chaque année, les dépenses augmentaient de 3,9 %. En 2010, la tendance s'est toutefois inversée puisque la croissance des dépenses (+ 1,3 %) par rapport à 2009 n'a atteint que le tiers (+ 3,9 %) de celle des recettes. Cette évolution a permis de clôturer l'exercice 2010 par un boni global de 2,1 millions d'euros.

En 2010, le solde brut global cumulé depuis le 1^{er} janvier 2002 s'établit au montant négatif de 23,7 millions d'euros.

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS BUDGÉTAIRES

2.1. Introduction

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le respect *ex post* de l'objectif budgétaire assigné à la Commission communautaire française doit être apprécié à la lumière de la méthodologie SEC.

Cette méthodologie impose, dans un premier temps, de calculer le solde du regroupement économique (RE), défini comme la globalisation, suivant la classification économique SEC, des recettes et des dépenses (72) des services d'administration générale d'une entité, avec celles des services et des organismes appartenant à son périmètre de consolidation.

Comme l'an passé, la Cour a pu disposer du regroupement économique des recettes et des dépenses de l'entité Commission communautaire française, constituée de ses services d'administration générale et des cinq institutions relevant du périmètre de consolidation (73). Les réalisations de certaines de ces institutions n'étant pas encore connues de manière définitive, l'administration de la Commission communautaire française a considéré, lors de l'établissement de ce regroupement économique, que les dotations qui leur ont été versées ont été totalement utilisées.

Les résultats – forcément provisoires – qui en découlent devaient être communiqués dans le courant du mois de mai à la Base documentaire générale (74).

Cette dernière assure la centralisation et l'uniformisation des données budgétaires en provenance de toutes les entités fédérées et de l'État, de manière à permettre à l'Institut des comptes nationaux (ICN) de calculer le solde de financement.

Elle publie un rapport annuel qui présente notamment le solde de financement de chacune des entités précitées, obtenu en apportant au solde du regroupement économique les corrections de passage effectuées selon la méthodologie SEC.

2.2. FIXATION DE L'OBJECTIF BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2010

Le cadre budgétaire global des Communautés et des Régions pour les années 2009-2010 a été fixé par le comité de concertation du 15 décembre 2009. Les parties à cet accord ont convenu de soutenir les objectifs bud-

⁽⁷²⁾ Ordonnancements.

⁽⁷³⁾ Il s'agit des organismes repris, sous la codification S.1312 Administrations d'États fédérés, dans la liste des unités du secteur public, établie par la Banque nationale, à savoir un organisme d'intérêt public de la catégorie B (l'IBFFP) et quatre services à gestion séparée : le SBFPH, le centre Étoile polaire, le Service des bâtiments de la Commission communautaire française et le Service Formation PME.

⁽⁷⁴⁾ La Base documentaire générale a été créée par l'accord de coopération du 1er octobre 1991, entre l'État, les Communautés, la Commission communautaire commune et les Régions. Elle a pour mission de gérer les statistiques relatives aux finances publiques du pouvoir central et de veiller à leur uniformité, afin de permettre à l'ICN d'établir des comptes nationaux de qualité. La Base documentaire générale est constituée d'un groupe de travail, composé de fonctionnaires de chacune des entités concernées. Ce groupe de travail assure la gestion de la Base documentaire générale et fait rapport des activités de celle-ci auprès de la conférence interministérielle des ministres des Finances et du Budget. Il est aidé par un groupe d'experts, composé de représentants des entités concernées par l'accord de coopération, ainsi que de représentants de l'Institut des comptes nationaux, du Bureau fédéral du Plan, de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire flamande. Le groupe d'experts est chargé de veiller à l'application de critères uniformes en matière de classification économique et fonctionnelle.

gétaires du programme de stabilité de la Belgique 2009-2013 en vue d'un retour à l'équilibre de l'ensemble des administrations publiques au plus tard en 2015.

Selon cet accord, l'objectif budgétaire de la Commission communautaire française pour l'année 2010 consistait en un déficit admissible (besoin de financement) de 2,02 millions d'euros.

Le solde budgétaire ajusté *ex ante* de la Commission communautaire française s'établissait à – 6,4 millions d'euros (budgets décrétal et réglementaire confondus).

Selon la méthodologie SEC, ce solde doit être soumis à diverses corrections afin de déterminer le solde de financement. Sur la base des informations en sa possession lors de l'élaboration de son rapport sur le projet de budget 2010 ajusté, la Cour avait calculé le solde de financement *ex ante* à un montant négatif de 3,7 millions d'euros. À la suite d'amendements adoptés par le Parlement, ce montant avait été ramené à 3,3 millions d'euros.

L'objectif budgétaire assigné à la Commission communautaire française n'était, à l'époque, dès lors pas respecté.

2.3. LE SOLDE (PROVISOIRE) DU REGROUPEMENT ÉCONOMIQUE (RE)

Le solde budgétaire brut de la Commission communautaire française (décret et règlement) s'établit à + 2.053 milliers d'euros et le solde budgétaire net, obtenu en ajoutant les amortissements (775 milliers d'euros) (75), à + 2.828 milliers d'euros.

Le solde net (consolidé) du regroupement économique s'élève à - 433 milliers d'euros.

Ce montant (provisoire) s'obtient en soustrayant les recettes totales (357.355 milliers d'euros) (76) des dépenses totales (357.788 milliers d'euros) (77) du RE, hors amortissements.

2.4. Passage du solde du regroupement économique au solde de financement SEC

Le solde du regroupement économique doit être soumis à diverses corrections afin d'aboutir au solde de financement. L'une de ces corrections consiste en la prise en compte des opérations de crédits et de prises de participations (OCPP), regroupées à la classe 8 de la classification économique des dépenses et des recettes des pouvoirs publics. Celles-ci sont, en effet, considérées par le SEC 95, comme des opérations financières sans influence sur le solde de financement.

Le solde (dépenses – recettes) *ex post* des octrois de crédits et de prises de participations s'élève à 1.248 milliers d'euros. Il comprend uniquement des dépenses, à savoir, la participation au Plan Magellan (1.060 milliers d'euros) ainsi que le préfinancement Fonds social européen pour l'Asbl EFPME (188 milliers d'euros) (⁷⁸). La Cour attire l'attention sur le fait que, chaque année, l'Institut des comptes nationaux procède à un reclassement de la participation au Plan Magellan d'opération financière (code 8) en opération non financière (transfert en capital), dans l'attente de plus amples informations justifiant le classement de cette opération comme une opération financière.

Par ailleurs, étant donné que le regroupement économique des opérations du périmètre de consolidation de la Commission communautaire française ne prend pas en compte les recettes (3.143 milliers d'euros) de remboursement des dotations du SGS Bâtiments (⁷⁹), bien que ces remboursements soient imputés en code 8 aux budgets des recettes décrétal et réglementaire, aucune correction OCPP (⁸⁰) ne doit être effectuée en l'espèce.

⁽⁷⁵⁾ Non compris les amortissements (18,0 millions d'euros) portant sur le bail emphytéotique conclu relativement à un immeuble du boulevard Saint-Germain à Paris. En effet, ils ne sont pas repris par l'ICN dans l'établissement du solde de financement SEC.

⁽⁷⁶⁾ Comprenant les recettes propres (8.653 milliers d'euros) des institutions appartenant au périmètre de consolidation.

⁽⁷⁷⁾ Comprenant les dépenses totales (hors amortissements) de ces institutions (171.755 milliers d'euros). Celles-ci sont estimées sur la base de leur compte provisoire d'exécution de budget pour les SGS et sur la base de son budget ajusté pour l'IBFFP.

⁽⁷⁸⁾ À la charge des crédits reportés de 2008 de l'AB 26.20.85.50.

⁽⁷⁹⁾ De façon logique puisqu'il n'y a pas de dépense correspondante imputée au budget de ce SGS.

⁽⁸⁰⁾ Octrois de crédits et prises de participations.

L'ICN a procédé selon cette méthodologie pour le calcul des soldes de financement 2007 à 2009 dans l'optique de l'établissement des comptes nationaux.

La Cour a, à titre purement informatif et indicatif, établi le tableau suivant qui chiffre le solde de financement sur la base des informations qui étaient en sa possession à la clôture de ce rapport.

Tableau 62 - Détermination du solde de financement

	2010
Budget CCF stricto sensu (décret et règlement)	
Recettes budgétaires	352.691
Dépenses budgétaires	350.638
Solde budgétaire brut	2.053
Amortissements	775
Solde budgétaire net	2.828
Budgets consolidés : CCF, SGS, IBFFP (selon la méthodologie SEC)	
Recettes budgétaires RE	357.355
Dépenses budgétaires RE (hors amortissements)	357.788
Solde budgétaire net du RE	- 433
Corrections SEC	
 Solde OCPP administration centrale 	1.248
 Solde OCPP des institutions consolidées 	0
Solde de financement SEC	815
Objectif	- 2.023
Ecart	2.838

L'ensemble des opérations susmentionnées dégage un solde de financement (ou, plus exactement, une capacité de financement) de 815 milliers d'euros, qui s'établit en deçà de l'objectif global imparti à la Commission communautaire française pour l'exercice 2010, prévoyant un déficit maximal de – 2,0 millions d'euros. Compte tenu du reclassement plus que probable qu'opérera l'ICN relativement à la participation dans le Plan Magellan, le solde de financement s'établirait à – 245 milliers d'euros, montant toujours supérieur à l'objectif. De surcroît, il faut rappeler que les dépenses imputées en 2010 comprennent des dépenses relatives à l'année 2011 pour un total de 4.985 milliers d'euros. Il s'agit de la dotation au Parlement francophone bruxellois (3.500 milliers d'euros) (81) et de la dotation à la SPABS (1.485 milliers d'euros). Par contre, l'anticipation projetée, lors de l'ajustement budgétaire, du paiement pour l'année 2011 au Service francophone des métiers et des qualifications (52 milliers d'euros) et d'une partie de la subvention 2011 de Bruxelles international – Tourisme & Congrès (170 milliers d'euros) ne s'est pas réalisée, seuls les engagements ayant été contractés à la charge du budget 2010.

En conclusion, en 2010, la Commission communautaire française aurait donc respecté ses objectifs.

En se fondant sur le rapport annuel 2009 publié par la Base documentaire générale en décembre 2010, la Cour signale que tant le solde du regroupement économique que le solde de financement (provisoire) de l'année 2009 s'élevaient à – 6,7 millions d'euros.

La Commission communautaire française n'avait donc pas satisfait en 2009 à ses obligations en termes d'objectif budgétaire (un déficit maximal de 4,0 millions d'euros).

⁽⁸¹⁾ La dotation de 2.113 milliers d'euros inscrite au budget ajusté 2009 pour couvrir les besoins de l'Assemblée en 2010 a finalement été imputée en 2010, à la charge des crédits reportés de 2009.

2.5. LES NON-RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES

Écart total (3) = (1) - (2)

En 2002, lors de l'examen du respect *ex ante* des objectifs budgétaires impartis aux entités fédérées, le Conseil supérieur des finances avait accepté de prendre en compte une éventuelle sous-utilisation des crédits de dépenses.

Depuis l'élaboration du budget 2004, le Collège a recours, dans l'évaluation *ex ante* du respect de ses objectifs budgétaires, à cette possibilité de correction du solde budgétaire. En 2010, il a appliqué à ses calculs un taux de sous-utilisation des crédits budgétaires de 1,0 %. Cette correction portait sur un montant de 3,6 millions d'euros, tant au budget initial qu'ajusté.

Pour permettre aux membres de l'Assemblée de la Commission communautaire française d'apprécier le bienfondé des sous-utilisations budgétaires que le Collège pourrait être amené à prendre en compte lors de prochains exercices budgétaires, la Cour a calculé le montant des inexécutions budgétaires, dégagé par l'exécution des budgets décrétal et réglementaire 2010.

Dépenses	Crédits inscrits aux deux budgets	Ordonnancements	Inexécution (1)
Crédits non dissociés Crédits d'ordonnancement Crédits reportés	357.921 2.795	326.030 2.681 21.927	31.891 114 - 21.927
Total	360.716	350.638	10.078
Recettes	Prévisions des deux budgets	Réalisations	Non-réalisation (–)/ Plus-value (+) (2)

Tableau 63 – Non-réalisations budgétaires en 2010

Le calcul effectué ci-avant aboutit à un montant positif de 8,1 millions d'euros équivalant à une sous-utilisation globale de 2,2 %. En effet, l'inexécution des dépenses (10.078 milliers d'euros ou 2,8 % des crédits attribués) a été partiellement compensée par des moins-values en recettes (2.003 milliers d'euros). Le montant des inexécutions totales correspond bien, par ailleurs, à l'écart entre le résultat budgétaire 2010 fixé *ex ante* (– 6.022 milliers d'euros) et celui obtenu au terme de l'année budgétaire (+ 2.053 milliers d'euros).

354.694

352.691

-2.003

8.075

Contrairement aux années précédentes, la prévision (+ 3,6 millions d'euros) arrêtée par le Collège lors de l'établissement du budget ajusté 2010 était donc en deçà de la réalité.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Tableau 64 - Évolution de la situation financière consolidée

	Solde 31/12/09	Variation	Solde 31/12/10
Administration centrale			
Comptes financiers	1.286	- 7.653	- 6.367
Titres – SICAV – Placements	1.350	0	1.350
Total trésorerie décrétale	2.636	- 7.653	- 5.017
Comptes financiers	- 2.313	10.585	8.272
Titres – SICAV – Placements	150	0	150
Total trésorerie réglementaire	- 2.163	10.585	8.422
Total administration centrale	473	2.932	3.405
Services à gestion séparée			
Comptes financiers	5.395	- 2.823	2.572
Titres – SICAV – Placements	0	0	0
Total SGS	5.395	- 2.823	2.572
IBFFP			
Comptes financiers	4.328	2.293	6.621
Titres – SICAV – Placements	0	0	0
Total IBFFP	4.328	2.293	6.621
TRESORERIE CONSOLIDEE	10.196	2.402	12.598

La trésorerie globale de l'entité, constituée par la Commission communautaire française, a augmenté de près de 2,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2010 pour s'établir, au 31 décembre, à 12,6 millions d'euros.

Cette amélioration provient majoritairement de la situation financière des services de l'administration centrale (+ 2,9 millions d'euros), alors que celle des institutions consolidées (SGS et IBFFP) se dégrade de 0,5 million d'euros.

Cette détérioration touche essentiellement le SGS SFPME (– 1,6 million d'euros) et le SGS SBFPH (– 1,7 million d'euros). À l'inverse, les avoirs de l'IBFFP ont progressé de 2,3 millions d'euros en 2010.

ANNEXES

Ces annexes sont composées des tableaux synthétiques suivants :

I. Budget décrétal

- Liste des recettes budgétaires de l'année 2010
- Exécution du budget général des dépenses pour 2010 (crédits de 2010)
- Ordonnances visées sur crédits reportés de 2009

II. Budget réglementaire

- Liste des recettes budgétaires de l'année 2010
- Exécution du budget général des dépenses pour 2010 (crédits de 2010)
- Ordonnances visées sur crédits reportés de 2009

I. BUDGET DECRETAL

- Liste des recettes budgétaires durant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

Allocation de base	Total
06.02	344.395,27
06.03	195.432,98
06.04	515.101,43
06.05	351.500,09
06.08	306.776,84
29.02	8.462,80
46.50	3.847.197,06
49.22	92.910.895,65
49.23	1.731.104,35
49.26	1.667.167,72
49.28	1.068.896,58
49.32	155.104.800,00
49.33	32.173.688,00
49.34	9.432.821,00
49.41	24.780.369,00
89.13	1.668.857,98
TOTAL	326.107.466,75

- Exécution du budget général des dépenses pour 2010 (crédits de 2010)

RM35 (23/03/2011 11.28.03)	Ordonnances visées sur crédits reportés	rédits repo	rtés			Page 001
	1		1 1 1		z	
sélection		· ·				
du 01/01/2010	au 31/12/2010	ë				
Budget decret Année AB 2009	i.					
		Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
01.00.1102 2009	puo	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
	total 01.00.1102		15.195,22	599,63	599,63	14.595,59
1	total PR 0		15.195,22	599,63	599, 63	14.595,59
	total DO 01		15.195,22	599,63	599,63	14.595,59
02.00.1102 2009	cnd total 02.00.1102	1 1 1 1 1 1 1 1 1 3 3 3	13.526,56	2.372,15	2.372,15	11.154,41
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	total PR 0	; ; ; ; ; ; ; ;	13.526,56	2.372,15	2.372,15	11.154,41
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	total DO 02	1	13.526,56	2.372,15	2.372,15	11.154,41
03.00.1102 2009	cnd total 03.00.1102	1	11.980,37	794,30	794,30	11.186,07
	total PR 0	1 1 1 1 1 1 1 1 1	11.980,37	794,30	794,30	11.186,07
	total DO 03	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	11.980,37	794,30	794,30	11.186,07
04.00.1102 2009	cotal 04.00.1102	1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	7.024,10	3.682,73	3.682,73	3.341,37
1	total PR 0		7.024,10	3.682,73	3.682,73	3.341,37
	total DO 04		7.024,10	3.682,73	3.682,73	3.341,37
05.00.1102 2009	cnd total 05.00.1102		5.298,13	1.054,43	1.054,43	4.243,70
	total PR 0		5.298,13	1.054,43	1.054,43	4.243,70

_
ന
0
•
æ
C/
٠
н
H
٠ŧ
ьt
0
20
~
സ്
ö
\sim
m
N
_
2M35
m
3
~

RM35 (23/03/2011 11.28.03)	Ordonnances visées sur crédits reportés	édits reportés			Page 002
Tiers	Δ	Visa Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
	total DO 05	5.298,13	1.054,43	1.054,43	4.243,70
06.00.0101 2009	cnd total 06.00.0101	2.113.000,00	2.113.000,00	2.113.000,00	00'0
1	total PR 0	2.113.000,00	2.113.000,00	2.113.000,00	00'0
	total DO 06	2.113.000,00	2.113.000,00	2.113.000,00	00'0
07.00.0101 2009	cnd total 07.00.0101	38.272,19	00'0	00'0	38.272,19
	total PR 0	38.272,19	00'0	00'0	38.272,19
1	total DO 07	38.272,19	00'0	00'0	38.272,19
21.00.0103 2009	cnd total 21.00.0103	68.800,00	66.000,00	53.200,00	2.800,00
21.00.0105 2009	cnd total 21.00.0105	599.912,30	570.232,19	570.232,19	29.680,11
21.00.1103 2009	cnd total 21.00.1103	324.467,95	45.698,05	45.698,05	278.769,90
21.00.1104 2009	cnd total 21.00.1104	229.800,68	74.935,88	74.935,88	154.864,80
21.00.1105 2009	cnd total 21.00.1105	89.524,43	60.202,46	60.202,46	29.321,97
21.00.1108 2009	cnd total 21.00.1108	474.923,54	00,0	00,00	474.923,54
21.00.1109 2009	cnd total 21.00.1109	513,24	00,0	00 0	513,24

RM35 (23/03/2011 11.28.03)	Ordonnances visées sur	: crédits reportés	oortés			Page 003
Tiers	; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
21.00.110 2009	cnd total 21.00.1110		2.000,00	1.836,00	1.836,00	164,00
21.00.1111 2009	cnd total 21.00.1111		78.334,08	27.021,19	27.021,19	51.312,89
0 1	cnd total 21.00.1120	1 1 1 1 1 1 1 1 1	89,906	00'0	00,0	89,906
21.00.1121 2009	cnd total 21.00.1121	1	10.000,00	00,0	00'0	10.000,00
21.00.1201 2009	cnd total 21.00.1201	1 (10.555,23	10.525,23	9.745,73	30,00
21.00.1203 2009	cnd total 21.00.1203	, in	111.768,38	37.522,11	37.522,11	74.246,27
21.00.1204 2009	cnd total 21.00.1204		61.914,50	60.272,50	51.020,50	1.642,00
21.00.1205 2009	cnd total 21.00.1205 total 21.00.1205 caa	1 1 1 1 1 1 1 2 2 4 2 5 6 6 1	356.592,33	194.797,48	194.797,48	161.794,85
21.00.1211 2009	cnd total 21.00.1211		212.208,69	121.903,22	89.691,33	90.305,47
21.00.1213 2009	cnd total 21.00.1213		5.540,95	5.066,05	5.066,05	474,90
21.00.1215 2009	cnd total 21.00.1215		1.693,88	00'0	00,0	1.693,88
21.00.7401 2009	cnd total 21.00.7401	1	19.759,30	19.759,30	19.759,30	00'0

RM35 (23/03/2011 11.28.03)	Ordonnances visées sur crédits	crédits reportés			Page 004
Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
21.00.7402 2009	cnd total 21.00.7402	99.814,90	99.594,67	99.594,67	220,23
	total PR 0 total PR 0 caa	2.759.031,06	1.395.366,33	1.340.322,94	1.363.664,73
	total PR 1	00'0	00'0	00'0	00,0
	total PR 2	00'0	00'0	00'0	00'0
	total DO 21 total DO 21 caa	2.759.031,06 80.000,00	1.395.366,33	1.340.322,94	1.363.664,73
22.10.1201 2009	cnd total 22.10.1201	6.238,59	762,21	762,21	5.476,38
22.10.3301 2009	cnd total 22.10.3301	195.251,00	186.389,94	145.906,15	8.861,06
22.10.3303 2009	cnd total 22.10.3303	196.772,19	140.377,66	140.377,66	56.394,53
22.10.3305 2009	cnd total 22.10.3305	42.000,00	39.900,00	39.900,00	2.100,00
22.10.3306 2009	cnd total 22.10.3306	643.001,94	435.944,59	343.159,08	207.057,35
22.10.3307 2009	cnd total 22.10.3307	83.526,35	49.557,15	49.557,15	33.969,20
22.10.3308 2009	cnd total 22.10.3308	80.000,00	80.000,00	77.300,00	00'0
22.10.5301 2009	cnd total 22.10.5301	10.400,00	9.893,40	400,00	206,60

RM35 (23/03/2011 11.28.03)	Ordonnances visées sur crédits reportés	r crédits re	portés			Page 005
Tiers		Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
	cotal PR 1] 	1.257.190,07	942.824,95	797.362,25	314.365,12
22.20.0001 2009	cnd total 22.20.0001	1 3 5 5 6 1 1 1 1 1	950.000,00	797.241,71	785.265,72	152.758,29
22.20.1202 2009	cnd total 22.20.1202	; ; ; 1 1 1 1 1 1	37.420,49	35.047,95	20.047,95	2.372,54
22.20.3302 2009	cnd total 22.20.3302	† † † † † † † † †	159.200,00	159.200,00	159.200,00	00,0
22.20.3303 2009	cnd total 22.20.3303	85	73.000,00	71.593,29	60.840,00	1,406,71
22.20.3304 2009	cnd total 22.20.3304		169.080,00	163.140,43	141,848,92	5,939,57
22.20.3305 2009	cnd total 22.20.3305		30.800,00	30,800,00	00,0	00,0
	cnd total 22.20.3306		44,310,00	44.310,00	00'0	00'0
22.20.3307 2009	cnd total 22.20.3307	† † † † † † † † † † † † † † † † † † †	220.472,90	210.122,36	210.122,36	10.350,54
22.20.3308 2009	cnd total 22.20.3308	† † † † † † † † † †	910,289,10	794.285,90	771.461,92	116.003,20
22.20.3309 2009	cnd total 22.20.3309	4 2 4 3 8 8 6 4 4 4 4 4 4	62.642,10	59.820,15	57.408,83	2.821,95
22.20.4305 2009	cnd total 22.20.4305		333.916,00	331.044,91	275.481,55	2.871,09
22.20.5201 2009	cnd total 22.20.5201		24.000,00	24.000,00	24.000,00	00,0

^
(r)
0
28
•
-
\vdash
11
н
0
N
\sim
m
0
_
M
N
\sim
ហ
m
Σ

RM35 (23/03/2011 11.28.03)	Ordonnances visées sur crédits reportés	édits reportés			Page 006
8 H		Visa Reporté	Ordonnancé.	Рауе	Encours
22.20.6301 2009	cndtotal 22.20.6301	127.334.00	123.311.75	101.867.20	4.022.25
	total PR 2	3.142.464,59	2.843.918,45	2.607.544,45	298,546,14
22.32.1101 2009	cnd total 22.32.1101	17.927,97	376,39	376,39	17.551,58
22.32.4131 2009	cnd total 22.32.4131	108.623,31	108.623,31	108.623,31	00,0
22.33.1202 2009	cnd total 22.33.1202	117.000,00	116.999,99	116.999,99	0,01
22.33.4103 2009	cnd total 22.33.4103	710.000,00	710.000,00	710.000,00	00'0
\$ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	total PR 3	953.551,28	93.899,69	935.999,69	17.551,59
22.40.3312 2009	cnd total 22.40.3312	1.299.496,86	1.247.663,51	1.247.663,51	51.833,35
22.40.3313 2009	cnd total 22.40.3313	329.956,83	230.562,40	222.302,11	99.394,43
22.40.3314 2009	cnd Lotal 22.40.3314	100.416,00	100.416,00	77.916,00	00'0
22.40.3315 2009	cnd total 22.40.3315	128.224,92	25.135,89	15.680,28	103.089,03
22.40.3316 2009	cnd total 22.40.3316	42.471,46	7.881,60	7.881,60	34.589,86
22.40.3317 2009	cnd total 22.40.3317	121.200,00	121.200,00	103.700,00	00'0

RM35 (23/03/2011 11.28.03)	Ordonnances visées sur crédits reportés	crédits re	portés			Page 007
Tiers		Visa	Reporté	Ordonnancé.	рауе	Encours
	total pR 4		70 397 100.2	1 2 2 2 B B B B 4 0	7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	19 900 BBC
	;			0 + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	000000000000000000000000000000000000000	70,000,007
	total PR 5	1	00'0	00'0	00'0	00,00
	total DO 22		7.374.972,01	6.455.602,49	6.016.049,89	919.369,52
23.10.1201 2009	cnd total 23.10.1201		5.795,57	867,58	867,788	4.927,99
23.10.3301 2009	cnd total 23.10.3301	† † † † † † † † † † † † † † † † † † †	4.875,00	4.875,00	00'0	00'0
23.10.3306 2009	cnd total 23.10.3306		41.150,00	35.000,00	29.750,00	6.150,00
23.10.3311 2009	cnd total 23.10.3311		00,000,08	84.550,00	84.550,00	4.450,00
23.10.3313 2009	cnd total 23.10.3313		334.860,00	330.730,18	265.846,59	4.129,82
23.10.3314 2009	cnd total 23.10.3314	2	20.950,00	20.950,00	13.600,00	00,0
23.10.4101 2009	cnd total 23.10.4101		7.372,39	1.600,00	1.600,000	5.772,39
	total PR 1	† † † † † †	504.002,96	478.572,76	396.214,17	25.430,20
23.20.3304 2009	cnd total 23.20.3304		726.410,00	624.379,15	624.379,15	102.030,85
23.20.3305 2009	cnd total 23.20.3305		44.080,01	30.341,74	18.943,07	13.738,27
23.20.3308 2009	puo	# 4 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	+ + + + + + + + + + + + + + + + + + +	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	t t t) ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;

_
6
œ
N
•
e-f
~1
ч
0
N
$\overline{}$
m
''
Ö
2
3/0
2
3/0
(23/0)
(23/0)
3/0

Page 008

	Ordonnances visées sur crédits reportés	s reportés			ಗಡರ್ವ ೧೦೩
Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
	total 23.20.3308	2.028,02	1.420,02	1.420,02	00'809
23.20.3309 2009	cnd total 23.20.3309	50.353,86	34.609,07	22.442,19	15.744,79
23.20.3310 2009	cnd total 23.20.3310	66.239,83	26,645,08	00,0	39.594,75
23.20.3315 2009	cnd total 23.20.3315	159.628,36	128.838,54	128.838,54	30.789,82
23.20.3316 2009	cnd total 23.20.3316	184.594,16	148.274,35	96.705,81	36,319,81
23.20.3317 2009	cnd total 23.20.3317	327.155,00	323.738,90	276.134,00	3.416,10
23.20.3318 2009	cnd total 23.20.3318	91.330,00	78.374,60	62,938,27	12.955,40
	total PR 2	1.651.819,24	1.396.621,45	1.231.801,05	255.197,79
	total PR S	00,0	00'0	00,0	00'0
	total DO 23	2.155.822,20	1.875.194,21	1.628.015,22	280.627,99
24.00.1201 2009	cnd total 24.00.1201	12.347,40	9.846,98	5.009,40	2,500,42
24.00.1202 2009	cnd total 24.00.1202	3.671,75	3.671,75	3.671,75	00'0
24.00.3302 2009	cnd total 24.00.3302	745.196,30	731.137,94	668.085,00	14.058,36
24.00.3303 2009	cnd total 24.00.3303	405.000,00	405.000,00	00'0	00'0

RM35 (23/03/2011 11.28.03)	Ordonnances visées sur c	crédits reportés		•		Page 009
Tiers		Visa Reporté	r e	Ordonnancé.	Payé	Encours
24.00.3304 2009	cnd . cotal 24.00.3304	156.	156.200,00	156.200,00	147.200,00	00,0
24.00.5301 2009	cnd total 24.00.5301	20.00	22.548,49	19.757,75	19.757,75	2.790,74
	total PR 0	1.344.	1.344.963,94	1.325.614,42	843.723,90	19.349,52
	total DO 24	1.344.	1.344.963,94	1.325.614,42	843.723,90	19.349,52
25.00.1104 2009	cnd total 25.00.1104	172.	172.061,49	54.900,13	54.900,13	117.161,36
25.00.1203 2009	cnd total 25.00.1203		60,869,38	55.813,78	55.813,78	5.055,60
25.00.1211 2009	cnd total 25.00.1211	1	94.414,94	94,414,94	94.414,94	00'0
	total PR 0	327.	327.345,81	205.128,85	205.128,85	122.216,96
	total DO 25	327.	327.345,81	205.128,85	205.128,85	122.216,96
26.10.0101 2009	cnd total 26.10.0101	:	389.821,00	381.106,80	381.106,80	8.714,20
26.10.3301 2009	cnd total 26.10.3301		6.600,00	6.594,51	6.594,51	5,49
26.10.3302 2009	cotal 26.10.3302	1	395.298,13	136.027,11	115.025,69	259.271,02
26.10.3303 2009	cnd total 26.10.3303	. 91	16.151,45	16.151,45	16.151,45	00'0
26.10.3304 2009	cnd	1	; ; ; ; ; ;	, 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

RM35 (23/03/2011 11.28.03)	Ordonnances visées sur	crédits reportés	ortés			Page 010
Tiers	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	guconts
	total 26.10.3304	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2.770,75	167,25	167,25	2.603,50
26.10.3306 2009	cnd total 26.10.3306	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	16.000,00	16.000,00	16.000,00	00'0
26.10.3307 2009	cnd total 26.10.3307	† 1 1 2 1 4 4 4 4 4 1 1 1 1	12.800,00	12.800,00	12.800,00	00'0
26.10.3308 2009	cnd total 26.10.3308		37.800,00	00'0	00'0	37.800,00
26.10.3309 2009	cnd total 26.10.3309		196.400,00	00'0	00,0	196.400,00
26.10.3311 2009	cnd total 26.10.3311	\$	1.500,00	00 0	00'0	1.500,00
26.10.4104 2009	cnd total 26.10.4104		64.000,00	64.000,00	64.000,00	00'0
	total PR 1	#	1.139.141,33	632.847,12	611.845,70	506.294,21
26.20.1101 2009	cnd total 26.20.1101		113.436,31	961,04	961,04	112.475,27
26.20.3301 2009	cnd total 26.20.3301		87.200,00	87.200,00	69.160,00	00'0
26.20.8550 2009	cnd total 26.20.8550		188.000,00	188.000,00	00'0	00'0
	total PR 2		388.636,31	276.161,04	70.121,04	112.475,27
	total PR 3	,	00.0	00'0	00'0	00,0
	total DO 26		1.527.777,64	909.008,16	681.966,74	618.769,48

RM35 (23/03/2011 11.28.03)	Ordonnances visées sur crédits reportés	cédits reportés			Page 011
Tiers		Visa Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
27.01.1211 2009	cnd total 27.01.1211	11.858,00	11.858,00	00'0	00'0
27.06.4323 2009	cnd total 27.06.4323	924,49	00'0	00'0	924,49
2009	cnd total 27.06.6322	478,62	00'0	00'0	478,62
27.07.2111 2009	cnd total 27.07.2111	873.58	00'0	00'0	873,58
27.07.9111 2009	cnd total 27.07.9111	626,42	00'0	00,0	626,42
	total PR 0	14.761,11	11.858,00	00.0	2.903,11
	total DO 27	14.761,11	11.858,00	00,0	2.903,11
	total PR 0	00,0	00 0	00.0	00'0
f f f f f f f f f f f f f f f f f f f	total DO 28	00,0	00 0	00'0	00'0
29.02.1101 2009	cnd total 29.02.1101	107.385,10	193,36	193,36	107.191,74
29.02.7402 2009	cnd total 29.02.7402	17.736,18	17.736,18	17.736,18	00'0
29.03.1101 2009	cnd total 29.03.1101	453.672,48	108.174,62	108.174,62	345.497,86
29.03.1102 2009	cnd total 29.03.1102	86.276,05	12.398,95	12.398,95	73.877,10
29.03.1104 2009	cnd total 29.03.1104	3.141,16	988,63	988, 63	2.152,53

011 11.28.03)
RM35 (23/03/2011 11.28.

Page 012

100 000 000 000 000 000 000 000 000 000	Ordonnances visées sur crédits reportés	reportés			
Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
29.03.1105.2009	cnd				# # # # # # # # # # # # # # # # # # #
	total 29.03.1105	67.667,13	32.065,40	32.065,40	35.601,73
29.03.1106.2009	cnd total 29.03.1106	243.000,00	243.000,00	243.000,00	0,00
29.03.1121 2009	cnd total 29.03.1121	10.000,00	00'0	00'0	10.000,00
29.03.1210 2009	cnd total 29.03.1210	1.585,40	0,0	00'0	1.585,40
29.03.1211 2009	cnd total 29.03.1211	588.829,87	581.015,49	581.015,49	7.814,38
29.03.3301 2009	cnd total 29.03.3301	150.000,00	149.871,98	130.000,00	128,02
29.03.4305 2009	cnd total 29.03.4305	55.000,00	55.000,00	00,0	00,0
29.03.7401 2009	cnd total 29.03.7401	145.363,29	145.039,65	145.039,65	323,64
29.03.7402 2009	and total 29.03.7402	27.423,32	27.423,32	27.423,32	00,0
	total PR 0	1.957.079,98	1.372.907,58	1.298.035,60	584.172,40
; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	total DO 29	1.957.079,98	1.372.907,58	1.298.035,60	584.172,40
30.00.0101 2009	cnd total 30.00.0101	1.670,68	1.000,00	1.000,00	670,68
30.00.3301 2009	cnd total 30.00.3301	31.905,50	28.077,78	28.077,78	3.827,72

RM35 (23/03/2011 11.28.03)					Page 013
	Ordonnances visées sur crédits reportés	its reportés			
Tiers	o o i	a Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
30.00.4501 2009	cnd total 30.00.4501	00,000.88	28.000,00	28.000,00	00'0
30.01.1201 2009	cnd cotal 30.01.1201	70.705,38	64.504,80	52.504,80	6.200,58
30.01.3301 2009	cnd total 30.01.3301	120.700,00	117.700,00	104.900,00	3.000,00
30.01.4101 2009	cnd total 30.01.4101	2.598,19	2.598,19	2.598,19	00'0
30.01.8101 2009	cnd total 30.01.8101	1.060.000,00	1.060.000,00	1.060.000,00	00'0
	total PR 0	1.345.579,75	1.331.880,77	1.307.080,77	13.698,98
	total DO 30	1.345.579,75	1.331.880,77	1.307.080,77	13.698,98
# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	total selection total selection caa	21.011.630,07 17.004.064,05 80.000,00 75.538,71	17.004.064,05	15.441.827,15	4.007.566,02

Ordonnances visées sur crédits reportés de 2009

compte d'exécution (17/02/2011 09.45.40)

28.000,00 17.000,00 28.000,00 18.000,00 240.226,79 285.226,79 285.226,79 129.942,44 175.942,44 175.942,44 13.000,00 132.643,31 25.000,00 170.643,31 170.643,31 143.482,76 8.000,00 25.000,00 001 00,00 00,00 00,00 00.00 00.00 33.773,21 33.773,21 33.773,21 00,00 12.557,56 12.557,56 12.557,56 18.356,69 18.356,69 18.356,69 7.517,24 7.517,24 CREDITS A OPERATIONS | SOLDE (1) - (2) | ORDONNANCES | 240.226,79 17.000,00 175.942,44 285.226,79 285.226,79 129.942,44 18.000,00 175.942,44 28.000,00 28.000,00 25.000,00 170.643,31 170.643,31 143.482,76 132.643,31 13.000,00 176.482,76 176.482,76 00.00 00,0 00,00 500,00 00,0 00,00 00'0 00,0 500,000 500,00 00,0 00,00 00,00 00,00 00,00 5.000,00 00.00 10.000.01 10.000,00 142.500,00 151.000,00 319.000,00 28.000,00 319.000,00 18.000,00 274.000,00 28.000,00 17.000,00 188.500,00 25.000,00 151.000,00 188.500,00 13.000,00 189.000,00 189.000,00 8.000,00 184.000,00 184.000,00 IMPUTEES (2) 274.000,00 319.000,00 319.000,00 143.000,00 189.000,00 28.000,00 17.000,00 28.000,00 18.000,00 189.000,00 151.000,00 25.000,00 189.000,00 189.000,00 194.000,00 194.000,00 13.000,00 156.000,00 | Total (1) 5.000,00 00,00 00,00 00,00 00,00 00,00 00,00 00,0 00,0 00,0 10.000,00 00,0 00,00 00.00 00,0 15.000,00 5.000,00 Redistr. 00,00 00,00 00,00 00,0 00,00 00,00 00,00 00.00 00,0 00,00 00,0 00,0 00,00 00,00 00,00 00,00 00,00 Ajust.2 00,00 0,000 00,00 00,00 00,00 00,00 00,00 00.00 00,00 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 17/02/2011 Ajust.1 A.B. |cnd/|CREDIT INITIAL| 28.000,00 269.000,00 43.000,00 7.000,00 143.000,00 151.000,00 319.000,00 319.000,00 189.000,00 189.000,00 25.000,00 13.000,00 189.000,00 189.000,00 18.000,00 194.000,00 criteres de selection \$\$\$\$\$白百百日日日日日日日日日日 prog. 0 | cnd | 02.00.1102 cnd 04.00.1102 cnd | cug _ წ _ cuq prog. 0 | cnd | cnd prog. 0 | cnd | 03.00.1102 cnd cnd 01.00.7401 cnd 02.00.1219 cnd |01.00.1102|cnd |01.00.1219|cnd 02.00.7401 | cnd 03.00.1219 cnd 03.00.7401 cnd 04.00.1219 cnd 04.00.7401 | cnd div.1 div.2 div.3

compte d'exé	compte d'exécution (17/02/2011 09.45.40)	2/2011 09.	.45.40)	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1						Page 002
A .	cnd/ CREDIT INITIAL	INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS IMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
05.00.1102 cnd 05.00.7401 cnd cn	R — — —	186.000,00 24.000,00 4.000,00	00'0	0,00 0,00 0,00	15.000,00 -15.000,00 0,00	201.000,000	200.000,00 0,00 0,00 629,20	1.000,000 9.000,000 3.370,80	190.586,36 0,00 629,20	жи ж	190.586,36 0,00 629,20
prog. 0 c	cnd 214.	214.000,00	0,00	00,0	0000	214.000,00	200.629,20	13.370,80	191.215,56	9.413,64	191.215,56
div.5	cnd 214.	214.000,00	00'0	00.00	00,0	214.000,00	200.629,20	13.370,80	191.215,56	9.413,64	191.215,56
06.00.0101 cnd	_	387.000,00	3.500.000,00	00,00	00'0	3.887.000,00	3.887.000,00	00,00	3.887.000,00	00'0	3.887.000,00
prog. 0	cnd 387.	387.000,00	3.500.000,00	00'0	100,0	3.887.000,000	3.887.000,00	00'0	3.887.000,00	100'0	3.887.000,00
div.6	cnd 387.	387.000,00	3.500.000,00	00,0	100'0	3.887.000,00	3.887.000,00	00.00	3.887.000,00	00,00	3.887.000,00
07.00.0101 cmd	cnd	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00,0	00,00	00'0	00,0	100'0
bxod	cnd	00'0	100,0	100,0	100'0	00,0	00'0	00'0	00'0	00'0	100'0
div.7 c	cnd	00,0	00'0	00,0	00'0	00'0	00,0	00'0	00'0	00,0	00'0
21.00.0103 cnd	* * * —	120.000,00	0,00	00,00	00,00	120.000,00	120.000,00	00'0	110.800,00	9.200,00	110.800,00
21.00.0104 ce	_	2.428.000,00	12.000,00	00.00	00'0	2.440.000,00	2.439.856,22	143,78	00.00	00'00	00.00
21.00.0104 co	-	2.405.000,00	-65.000,00	00'0	00,00	2.340.000,00	2.338.517,91	1.482,09	2.338.517,91	00'0	2.338.517,91
21.00.0105 cmd	_	00,000.009	00,00	00'0	160.000,00	760.000,00	760.000,00		00,00	760.000,00	00,00
21.00.0106 ce 21.00.0106 co		100.000,001	-10.000,00	00,00	00,00	20.000,000	00.00	90.000,00	00,00	00.0	100,0
21.00.0107 cnd		1.187.000,00	0,00	00,00	00,00	1.187.000,00	1.187.000,00		1.127.650,00	59.350,00	1.127.650,00
21.00.0108 cmd	_	00'00	1.010.000,00	00'0	-160.000,00	850.000,008	00'0	850.000,00	00'0	00'0	00,00
21.00.1103 cnd	_	14.163.000,00	-100.000,00	00'0	00.00	14.063.000,00	14.025.654,00	37.346,00	13.345.808,77	679.845,23	13.345.808,77
21.00.1104 cnd	 ~ -	2.421.000,00	-300.000,00	00.00	-81.000,000	2.040.000,00	2.040.000,00	00,00	1.771.746,27	268.253,73	1.771.746,27
21.00.1105 cnd		771.000,00	4.000,001	00,0	100,0	100,000,575	1/4.992,00	2,00	600.0840,88	74.351,14 F70 004 42	998.748,74
21.00.1109 cnd		3.095.000,00	-26.000,00	00.0	0000	3.069.000,00	3.069.000,00	00,00	3.068.163,00	837,00	3.068.163,00
21.00.1110 cnd	_	2.000,00	00'00	00'00	100'0	2.000,00	2.000,00	00,00	1.836,00	164,00	1.836,00
21.00.1111 cnd		124.000,00	100'0	00.00	00'0	124.000,00	124.000,00	00'00	00,00	124.000,00	00,00

compte d'exécution	compte d'exécution (17/02/2011 09.45.40)	9.45.40)				;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;] ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;		1 1 1 1 1 1 1 1 1	Page 003
A.B. cnd/	cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS IMPUTEES (2)	(2)-(1) acros	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
21.00.1120 cnd	00.00	0,00	00,0	100,0	100,0	00.0	00,0	00'0	00'0	00,00
21.00.1121 cmd	30.000,00	-20.000,00	00,00	100,0	10.000,001	10.000,00	00,0	00,0	10.000,00	00,00
21.00.1201 cnd	38.000,00	0,00	00,00	00,00	38.000,00	38.000,00	00,00	15.863,44	22.136,56	15.863,44
21.00.1203 cnd	586.000,00	-4.000,00	00,00	00,00	582.000,00	577.420,00	4.580,00	509.133,16	68.286,84	509.133,16
21.00.1204 cnd	112.000,00	00,00	00.00	00,00	112.000,00	111.637,12	362,88	53.424,60	58.212,52	53.424,60
21.00.1205 cnd	884.000,00	00,00	00,00	00,00	884.000,00	861.252,40	22.747,60	571.639,28	289.613,12	571.639,28
21.00.1206 ce	00,00	00'0	00.00	00,00	00,00	00'0	00,00	00,00	00'0	00'0
21.00.1206 co	00,00	00'00	00,00	00,00	00,00	00.00	00,00	00'0	00,00	00'0
21.00.1207 ce	00'00	00,00	00.00	00,00	00'0	00.00	00'0	00.00	00'0	00'0
21.00.1207 co	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00'0	00.00	00,00	00,00	00'00
21.00.1209 cnd	127.000,00	00,00	00.00	00,00	127.000,00	127.000,00	00,00	127.000,00	00'0	127.000,00
21.00.1211 cnd	1.368.000,00	00,00	00,00	-100.000,00	1.268.000,00	1.250.890,94	17.109,06	1.073.354,96	177.535,98	1.073.354,96
21.00.1213 cnd	86.000,001	00,00	00,00	00.00	86.000,00	85.723,28	276,72	68.834,70	16.888,58	68.834,70
21.00.1215 cnd	40.000,00	-20,000,00	00,00	00,00	20.000,00	19.400,00	600,00	18.249,60	1.150,40	18.249,60
21.00.1216 cnd	40.000,00	-40.000,00	00,00	00,00	00,00	00'0	00'00	00.00	00,00	00,00
21.00.3301 cnd	652.000,00	00,00	00,00	81.000,00	733.000,00	733.000,00	00,00	733.000,00	00,00	733.000,00
21.00.6135 cnd	744.000,00	00,00	0,00	00,00	744.000,00	744.000,00	00'0	744.000,00	00,00	744.000,00
21.00.7401 cnd	[00,000,00]	-37.000,00	00,00	100.000,001	150.000,00	130.806,31	19.193,69	31.031,85	99.774,46	31.031,85
21.00.7402 cnd	100,000,00	00,00	0,00	00,00	100.000,001	99.315,40	684,60	95.046,47	4.268,93	95.046,47
21.00.7403 cmd	18.000,00	00.00	00.00	00'0	18.000,00	18.000,00	00.00	18.000,00	00'0	18.000,000
prog. 0 cmd	28.889.000,000	346.000,00	00,0	00'0	29.235.000,00	28.282.091,45	952.908,55	24.967.318,54	3.314.772,91	24.955.426,39
90	2.528.000,00	2.000,000	00,00	0,00	2.530.000,00	2.439.856,22	90.143,78	00,00	00,00	00.00
8	2.475.000,00	-115.000,000	00.00	00.00	2.360.000,00	2.338.517,91	21.482,09	2.338.517,91	00'0	2.338.517,91
21.10.2101 cmd	00.0	23.000,00	00,0	00'0	23.000,000	22.358,11	641,89	22.358,11	00'0	22.358,11
21.10.4101 cnd	00,00	75.000,000	00,00	00'00	75.000,00	75.000,00	00.00	75.000,00	00'0	75.000,00
prog. 1 cmd	00,0	98.000,000	00'0	00,0	00,000.86	97.358,11	641,89	97.358,11	00'0	97.358,11
21.20.1211 cnd	00,0	100'0	00,0	00'0	00'0	00'0	00,0	00'0	00,0	00'0
prog. 2 cnd	00,0	100'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00,0]00'0	00,0	00'0
	cmd 28.889.000,00	444.000,00	00,0	00,0	29.333.000,00	28.379.449,56	953.550,44 90.143,78	953.550,44 25.064.676,65 90.143,78 0,00	3.314.772,91	25.052.784,50

compte d'exécuti	compte d'exécution (17/02/2011 09.45.40)	.45.40)					 			Page 004
A.B. cnd/	cnd/ CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SIMPUTEES (2)	sold (1) - (2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
8	2.475.000,00	-115.000,000	100.0	100,0	2.360.000,00	2.338.517,91	21.482,09	2.338.517,91	00,0	2.338.517,91
			# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	######################################	37.000.000	35.394.00	1,606,00	12.394.00		12.394.00
22.10.1202 cnd	41.000,000	00'0	00,00	00'0	41.000,00	41.000,00	00,0	41.000,00	00.0	41.000,00
22.10.3301 cnd	468.000,00	00,0	00,0	147.000,00	615.000,00	581.280,00	33.720,00	290.205,00	291.075,00	290.205,00
22.10.3303 cnd	2.848.000,00	00,00	00,00	-30.000,00	2.818.000,00	2.818.000,00	00,00	2.649.373,54	168.626,46	2.649.373,54
22.10.3304 cnd	115.000,00	00,00	00,00	00,00	115.000,00	115.000,00	100,00	99.849,75	15.150,25	99.849,75
22.10.3305 cnd	42.000,00	00,00	00'0	00.00	42.000,00	42.000,00	00,00	00,00	42.000,00	0000
22.10.3306 cnd	9.092.000,00	00,00	00'0	-90.000,00	9.002.000,00	9.002.000,00	00'0	8.273.412,88	728.587,12	8.273.412,88
caa	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00,00	00,00	00,00	00'0
22.10.3307 cnd	941.000,00	00,00	00,00	00,00	941.000,00	941.000,00	00,00	880.324,68	60.675,32	880.324,68
caa	00,00	00,00	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00,00	00,00	00'0
22.10.3308 cnd	1 30.000,00	00,00	00'0	00'0	30.000,00	30.000,00	00.00	00'00	30.000,00	00'0
caa	00,00	00,00	00,00	00,00	00'0 .	00.00	00,00	00'00	0,00	00,00
22.10.3311 cnd	78.000,00	00'00	00'0	00.00	78.000,00	78.000,00	00,00	67.964,82	10.035,18	67.964,82
caa	00.00	00,00	00,00	00.00	00.00	00,00	00,00	00,00	00,00	00.00
22.10.5301 cnd	135.000,00	00,00	00'0	-27.000,00	108.000,00	102.540,00	5.460,00	00,00	102.540,00	00'0
caa	00,00	00.00	00,00	00.00	00,00	00,00	00.00	00'0	00,00	00,00
prog. 1 cnd	13.827.000,00	00,00	00,0	00,0	13.827.000,00	13.786.214,00	40.786,00	40.786,00 12.314.524,67	1.471.689,33	12.314.524,67
	00,00	00,0	00,00	00'0	00'0	0,00	00'0	00'00	00'0	00,00
22.20.0001 cnd	00,000,006	-7.000,000	00,0	100'0	00,000.886	983.000,000	00'0	4.750,00	978.250,00	4.750,00
Caa	00,00	3.000,00	00,00	00,00	3.000,00	2.618,00	382,00	2.618,00	00'0	2.618,00
22.20.1202 cnd	00,000.66	-29.000,00	00,00	-10.000,00	60.000,00	20.000,00	40.000,00	13.000,00	7.000,00	13.000,00
caa	00,00	00'0	00.00	00,00	00,00	00'00	00,00	00'00	00.00	00'0
22.20.3302 cnd	00,000,967	00,00	00'0	00'0	796.000,00	796.000,00	00.00	716.000,00	80.000,00	716.000,00
caa	00,00	00,00	00'0	00,00	00,00	00.00	00'00	00,00	00'0	00.00
22.20.3303 cnd	00,000.76	00'0	00'0	-25.000,00	72.000,00	71.786,00	214,00	00,00	71.786,00	00,00
caa	00'0	00.00	00.00	00'0	00,00	00,00	00,00	00'0	00,00	00,00
22.20.3304 cnd	250.000,00	00'00	00.00	10.000,00	260.000,00	234.31	25.690,00	52.970,00	181.340,00	52.970,00
caa	00.00	00'0	00'00	00'00	0,00	00'0	00.00	00'00	00'0	00'0
22.20.3305 cnd	154.000,00	00'0	00,00	00'00	154.000,00	154.000,00	00,00	123.200,00	30.800,00	123.200,00
caa	00'00	00'0	00'00	00'00	0,00		00.00	00,00	00'00	00,00
22.20.3306 cnd	224.000,00	00,00	00'00	00'00	224.000,00	224.00	00.00	198.890,15	25.109,85	198.890,15
caa	00.00	00'0	00.00	00'00	0,00	00'0	00.00	00'0	00'0	00,00

A.B. cmd/ cd	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS IMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
22.20.3307 cnd	1.505.000,000	-5.000,000	00,00	00'0	1.500.000,00	1.500.000,00	00,0	1.331.170,77	168.829,23	1.331.170,77
caa	00,00	5.000,00	00,00	00,00	5.000,00	4.752,00	248,00	4.752,00	00,00	4.752,00
22.20.3308 and	6.020.000,00	00.00	00,00	00,00	6.020.000,00	6.020.000,00	00'0	5.348.282,26	671.717,74	5.348.282,26
caa	00,00	00,00	00,00	00.00	00,00	00,00	00,00	00,00	00'0	00,00
22.20.3309 and	463.000,00	00'00	00,00	00,00	463.000,00	463.000,00	00'0	414.966,21	48.033,79	414.966,21
caa	00,00	00.00	00,00	00'0	00'0	00'00	00,00	00'0	00'0	00,00
22.20.3310 cnd	00,00	00,00	00,00	00,00	00.00	00,00	00'0	00,00	0,00	00'0
Caa	00,00	00,00	00,00	00,00	00'0	00,00	00'0	00'00	00'0	00,00
22.20.4305 cnd	466.000,00	4.000,00	0,00	-129.000,00	341.000,00	339.664,40	1.335,60	3.053,40	336.611,00	3.053,40
Caa	00,00	00,00	00,00	00.00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00
22.20.5201 cnd	78.000,00	-18.000,00	0,00	25.000,001	85.000,00	42.977,00	42.023,00	8.000,00	34.977,00	8.000,00
caa	0,00	00.00	0,00	00'0	00,00	00,00		00,00	00,00	00,00
22.20.6301 cnd	0,00	00'0	00,00	129.000,00	129.000,00	129.000,00	00,00	00.00	129.000,00	00,00
caa	100,00	00'0	00'0	00'0	00'00	00,00	00,00	00'0	00.00	00'00
2 cnd	11.142.000,00	-55.000,00	00,00	00.00	11.087.000,00	10.97.737,40	109.262,60	8.214.282,79	2.763.454,61	8.214.282,79
		000	0	0		2000000	00 003	220 001	000	00 046 4
882	00,0	8.000,000	100.0	100'0	100,000.8	00,018.1	lon ose	Inn'n/s-/	00.0	00'018'1
22.32.1101 cnd	821.000,00	00.00	00.00	00,00	821,000,00	821.000,00	00.00	768.012,76	52.987,24	768.012,76
caa	00,00	00'0	0,00	00.00	00.00	00,00	00,00	00'00	00'0	00,00
22.32.4131 cnd	883.000,00	00,00	0,00	00,00	883.000,00	883.000,00	00'0	615.386,08	267.613,92	615.386,08
משם	00'00	103.000,00	00,00	00,00	103.000,00	102.374,57	625,43	102.374,57	00'0	102.374,57
22.33.1202 cnd	116.000,00	00,00	00,00	00,00	116.000,00	116.000,00	00'0	115.902,88	97,12	115.902,88
Caa	00,00	00,00	00.00	00,00	00.00	00'0	00,00	00,00	00'0	00'0
.4103 cnd	22.33.4103 cnd 114.247.000,00	3.503.000,00	00,00	00,00	0,000 117.750.000,00 117.750.000,00	117.750.000,00		0,00 114.247.000,00	3.503.000,00 114.247.000,00	14.247.000,00
caa	00'00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
3 cnd	cnd 116.067.000,00	3.503.000,00	00'0	00'0	0,000 119.570.000,000,119.570.000,00	00,000.075.611		0,00 115.746.301,72	3.823.698,28 115.746.301,72	15.746.301,72
caa	00'00	103.000,00	00.00	00'0	103.000,00	102.374,57	625,43	102.374,57	00'0	102.374,57
22.40.3312 cnd	25.311.000,000	00,00	00,00	00,0	25.311.000,00	25.311.000,00	100'0	24.084.813,28	1.226.186,72	24.084.813,28
caa	00,00	00.00	00'0	00,00	00'00	00'0	00,00	00,00	00'0	00,00
22.40.3313 cnd	6.273.000,00	00,00	100'0	-50.000,00	6.223.000,00	6.223.000,00	00,00	5.816.145,55	406.854,45	5.816.145,55
Caa	100'0	00,00	00'0	00,00	0,001	00,00	00,00	00,00	00,00	00'00
22.40.3314 cnd	151.000,00	-1.000,00	00'00	00'0	150.000,00	150.000,00	00'00	142.500,00	7.500,00	142.500,00
MONTH CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR OF T	AND THE PROPERTY OF THE PROPER									

compte d'exécut:	compte d'exécution (17/02/2011 09.45.40)	.45.40)								Page 006
A.B. cnd/ cd	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SC IMPUTEES (2)	SOLDE (1) - (2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
22.40.3315 cnd	273.000,000	00,00	00,00	00,00	273.000,00	273.000,00	00'0	166.146,20	106.853,80	166.146,20
caa	00.00	00,00	00,00	00'00	00'00	00,00	00'0	00,00	00'0	00.00
22.40.3316 cmd	347.000,00	0,00	00,00	00'00	347.000,00	347.000,00	00'00	305.610,94	41.389,06	305.610,94
Caa	00,00	00,00	00'00	00.00	00'00	00'00	00'0	00,00	00,00	00.00
22.40.3317 cnd	301.000,00	00,00	00,00	50.000,00	351.000,000	350.821,98	178,02	94.948,98	255.873,00	94.948,98
caa	00,00	1.000,000	00'00	00,00	1.000,000	00.00	1.000,000	00,00	00'00	00,00
22.40.3318 cnd	50.000,00	00.00	00,00	00,00	50.000,00	50.000,00	00'00	47.500,00	2.500,00	47.500,00
caa	00,00	00.00	00.00	0,00	00'0	00'0	00.00	00'0	00'0	00'00
prog. 4 cnd	32.706.000,00	-1.000,00	00,00	100'0	32.705.000,00	32.704.821,98	178,02	30.657.664,95	2.047.157,03	30.657.664,95
	00'0	1.000,000	00.00	00'0	1.000,000	00'0	1.000,00	00'0	00,00	00'0
22.50.1201 cnd	2.000,000	00,00	00,00	100'0	2.000,000	. 00'0	2.000,00	100'0	00,0	00'0
Caa	00'0	00,00	00.00	00,00	00.00	00'00	00.00	00,00	00,00	00'0
22.50.6135 cnd	1.151.000,00	-611.000,00	0,00	00,00	540.000,00	540.000,00	00,00	540.000,00	00,00	540.000,00
Caa	00,00	00.00	00'0	00.00	00,00	00,00	00'0	00.00	00,00	0,00
22.50.6136 cnd	00'00	00,00	00,00	0,00	00,00	00,00	00.00	00,00	00,00	00'0
caa	00'00	00,00	00'00	00,00	00.00	00'00	00.00	00,00	00,00	00.00
22.50.6137 cnd	1.382.000,00	00.00	00'0	-15.000,00	1.367.000,00	1.367.000,00	00.00	1.367.000,00	00,00	1.367.000,00
caa	00,00	00.00	0,00	00'0	00,00	00,00	00.00	00,00	00'0	00'0
22.50.6324 cnd	13.000,00	00.00	00.00	00'0	13.000,00	00,00	13.000,00	00'0	00'0	00'0
Caa	00,00	00.00	00,00	00'0	00'0	00.00	00'0	00'0	00,00	00.00
proq. 5 cnd	2.548.000,00	-611,000,00	00'0	-15.000,00	1.922.000,000	1.907.000,00	15.000,000	1.907.000,00	00'0	1.907.000,00
	_	00,00	100'0	00'0	100'0	00,00	100'0	00'0	00'0	00.00
div.22 cnd	176.290.000,00	2.836.000,00	00,00	-15.000,000	-15.000,00 179.111.000,00 178.945.773,38	78.945.773,38	165.226,62	165.226,62 168.839.774,13	10.105.999,25 168.839.774,13	58.839.774,13
	00,00	112.000,00	00,00	00'0	Н	109.744,57	2.255,43	109.744,57	00'0	109.744,57
23.10.1201 cnd	61.000,000		00,0	00'0	61.000,000	53.380,00	7.620,00	43.380,00	10.000,00	43.380,00
23.10.1202 cnd	00,000,89	00'00	00,00	00'0	68.000,00]	44.788,00	23.212,00	44.788,00	100'0	44.788,00
23.10.1203 cnd	12.000,00	00'0	00'00	00'00	12.000,00	9.000,00	3.000,00	100,000.6	100'0	100'000'6
23.10.3301 cmd	58.000,00	-4.000,00	00,00	00,00	54.000,00	52.000,00	2.000,00	00'0	52.000,00	100'0
23.10.3306 cnd	76.000,00	00'0	00,00	00,00	76.000,00	76.000,00	00'0	00'0	76.000,00	00.00
23.10.3311 cnd	00,000.68	00.00	00'0	00.00	89.000,00	00,000.68	00'0	00,00	89.000,00	00,00
23.10.3313 cnd	824.000,00	00'00	0,00	00,00	824.000,00	817.982,00	6.018,00	460.353,00	357.629,00	460.353,00

37.550,00 21.450,00 87.55 1.600,00 15.000,00 1.60 1.600,00 15.000,00 1.60 646.671,00 621.079,00 646.67 12.386.670,00 39.660,00 719.34 0,00 50.000,00 719.34 1.025.025,68 102.974,32 1.216.02 2.696.066,65 181.933,35 2.696.06 3.998.600,00 249.400,00 3.998.60 130.934,00 324.455,00 130.93 130.934,00 324.455,00 130.93 585.200,00 30.800,00 398.60 130.934,00 324.455,00 130.93 6.00 30.800,00 36.50 130.934,00 324.455,00 130.93 474.000,00 0.00 474.00 23.784.766,94 1.922.622,06 22.784.76 474.000,000 0.00 474.00 13.657,75 2.543.701,06 23.905.43 15.923,40 867.836,60 13.240.00 10,00 0.00 13.240.00 1213.996,40 867.836,60 <	A.B. cnd/ cd	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS S(IMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2) (ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
13.35.000.00 0.00 0.00 0.00 1.315.000.00 13.186.000.00 13.186.00.00 0.00 13.186.00.00 0.00 13.186.00 0.00 13.186.00 0.00 0.00 13.186.00 0.00	23.10.3314 cnd 23.10.4101 cnd	105.000,00	4.000,00	00,0	00,0	109.000,00	169.000,00	0,00	1.600,00	21.450,00	87.550,00 1.600,00
1.1488.000.00 0.00	Cnd	l	0,00	00,0	00'0	1.315.000,00	1.267.750,00	47.250,00	646.671,00	621.079,00	646.671,00
1.000.000 0.000	23.20.3304 cnd	13.488.000.00	00.0	00.0	-300.000,00	13.188.000,00	13.188.000,00	1	12.386.670,00	: —	12.386.670,00
1.060.000 0.000	23.20.3305 cnd	759.000,00	00,00	00,00	00,00	759.000,00	759.000,00	00'00	719.340,00	39.660,00	719.340,00
1.396.000, 00 88.000, 00 0,00 0,00 0,00 0,00 1.286.000, 00 1.286.000, 00 1.026.025, 68 1.022.974, 28 1.025.02 1.026.000, 00 1.026.025, 68 1.022.974, 28 1.025.02 1.026.000, 00 1.026.025, 68 1.022.974, 28 1.025.02 1.026.000, 00 0,00	23.20.3306 and	50.000,00	00,00	00,00	00,00	50.000,00	50.000,00	00'0	00'0	50.000,00	00,00
1.000, 00 88 0.000, 00 0,00 0,00 1.128, 000, 00 1.128, 000, 00 1.205, 025, 66 112, 974, 32 1.126, 025 12.996, 00 1.206, 020	23.20.3308 cnd	29.000,00	00'00	0,00	00,00	29.000,00	29.000,00	00,00	26.903,81	2.096,19	26.903,81
1.396,000,00 -40,000,00 0,00 0,00 0,00 1.356,000,00 0,00 0,00 1.216,0056,68 0,139,73,20 1.216,000,00 2.58,000,00 0,00	23.20.3309 cnd	1.040.000,00	88.000,00	00,00	00.00	1.128.000,00	1.128.000,00	00'0	1.025.025,68	102.974,32	1.025.025,68
2.396, 000, 00 -28, 000, 00 0, 0	23.20.3310 cmd	1.396.000,00	-40.000,00	00'0	00.00	1.356.000,00	1.356.000,00	00'0	1.216.026,80	139.973,20	1.216.026,80
4.268.000,00 -20.000,00 0,00 0,00 0,00 4.248.000,00 4.528.000,00 0,00 3.998.600,00 344.455,00 130.994.00 34.248.000,00 34.2488.000,00 34.2488.000,00 34.2488.000,00 34.2488.000,00 34.2488.000,00 34.2488.000,00 34	23.20.3315 cnd	2.906.000,00	-28.000,00	00'00	00'00	2.878.000,00	2.878.000,00	00'0	2.696.066,65	181.933,35	2.696.066,65
157.000,00 0,00	23.20.3316 cnd	4.268.000,00	-20.000,00	00,00	00,00	4.248.000,00	4.248.000,00	00.00	3.998.600,00	249.400,00	3.998.600,00
474.000,00 0,00 0,00 0,00 24.709.000,00 24.707.389,00 1.611,00 22.784.766,94 1.922.622,06 22.784.76 24.709.000,00 0,00 0,00 0,00 24.709.000,00 24.707.389,00 1.611,00 22.784.766,94 1.922.622,06 22.784.76 24.7090,00 0,00 0,00 0,00 474.000,00 4	23.20.3317 cnd	157.000,00	00,00	00,00	300.000,00	457.000,00	455.389,00	1.611,00	130.934,00	324.455,00	130.934,00
24.709.000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 474.000,00 0,00 0,00 0,00 474.000,00 474.000,00 0,00 0	23.20.3318 cnd	616.000,00	00'0	00'0	00'0	616.000,00	616.000,00	00.00	585.200,00	30.800,00	585.200,00
474,000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 474,000,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 474,000,00 0,00 476,000,00 0,00 476,000,00 0,00 476,000,00 0,00 474,000,00 0,00 476,000,00 0,00	N	24.709.000,00	00'0	0000	100,0	24.709.000,00			22.784.766,94		22.784.766,94
474.000,00 0,00 0,00 0,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 474.000,00 0,00 474.000,00 474.	23.50.1201 cnd	00,00	00,0	00,0	0,00	00,0	00,00	00,00	0,00	00.00	00,00
5 cnd 474.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000,00 477.000 477.000 477.000 477.000 477.000 477.000 477.000 477.000 477.000 477.000 477.000 477.000 477.000	23.50.6135 cmd	474.000,00	00.00	00,00	00'0	474.000,00	474.000,00	00'0	474.000,00	00'0	474.000,00
26.498.000,00 0,00 0,00 0,00 26.499.000,00 26.499.139,00 48.861,00 23.905.437,94 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.437 2.543.701,06 23.905.000 22.000,00 22.000,00	5	-	0,00	0,00	100,0	474.000,000	474.000,00	00,0	474.000,00	100'0	474.000,00
500.000,00 0,00 0,00 -500.000,00 0,00 16.157,75 3.842,25 13.657,75 2.500,00 13.65 13.657,75 0,00 13.65 13.657,75 0,00 13.65 13.657,75 0,00 13.65 13.657,75 0,00	:	26.498.000,00	00,0	00'0	100'0	26.498.000,00		48.861,00	23.905.437,94		23.905.437,94
36.000,00 -16.000,00 0,00 0,00 0,00 16.157,75 3.842,25 13.657,75 2.500,00 13.65 13.00	24.00.0101 cnd	500.000,00	00,0	00,0	-500.000,00	00'0	00,0	00'0	00'0	00'0	00,00
102.000,00 -12.000,00 0,00 -10.000,00 80.000,00 79.164,54 835,46 78.559,67 664,87 78.55 22.000,00 0,00 0,00 0,00 16.050,88 5.949,12 0,00 0,00 19.92 39.000,00 170.000,00 0,00 500.000,00 2.102.000,00 19.923,40 19.076,60 19.923,40 0,00 19.92 4.606.000,00 0,00 0,00 -556.000,00 4.050.000,00 4.050.000,00 0,00 3.240.000,00 810.000,00 3.240.00	24.00.1201 cnd	36.000,00	-16.000,00	00.00	00,00	20.000,00	16.157,75	3.842,25	13.657,75	2.500,00	13.657,75
22.000,00 0,00 0,00 0,00 22.000,00 16.050,88 5.949,12 0,00 0,00 19.92 39.000,00 0,00 0,00 0,00 3.9.000,00 19.923,40 19.076,60 19.923,40 0,00 19.923 4.606.000,00 170.000,00 0,00 556.000,00 4.050.000,00 4.050.000,00 0,00 356.000,00 356.000,00 356.000,00 0,00 356.000,00 183.530,00	24.00.1202 cnd	102.000,00	-12.000,00]	00,00	-10.000,00	80.000,001	79.164,54	835,46	78.559,67	604,87	78.559,67
39.000,00 0,00 0,00 0,00 39.000,00 19.923,40 19.076,60 19.923,40 0,00 19.92 1.432.000,00 170.000,00 0,00 500.000,00 2.102.000,00 2.081.833,00 20.167,00 1.213.996,40 867.836,60 1.213.99 4.606.000,00 0,00 0,00 -556.000,00 4.050.000,00 0,00 3.240.000,00 810.000,00 3.240.00 4.600.000,00 0,00 0,00 -43.000,00 556.000,00 95.000,00 262.000,00 0,00 0,00 0,00 183.530,00 0,00 183.530,00 0,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00	24.00.1204 ce	22.000,00	00,00	00'00	00.00	22.000,00	16.050,88	5.949,12	00.00	00'0	00'0
1.432.000,00 170.000,00 0,00 500.000,00 2.102.000,00 2.081.833,00 20.167,00 1.213.996,40 867.836,60 1.213.99 4.606.000,00 0,00 0,00 -556.000,00 4.050.000,00 4.050.000,00 3.240.000,00 810.000,00 3.240.000 400.000,00 0,00 0,00 -43.000,00 357.000,00 556.000,00 262.000,00 0,00 0,00 0,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 0,00 183.53	24.00.1204 co	39.000,00	00,00	00'0	00'0	39.000,00	19.923,40	19.076,60	19.923,40	00'0	19.923,40
4.606.000,00 0,00 0,00 -556.000,00 4.050.000,00 4.050.000,00 0,00 3.240.000,00 810.000,00 3.240.000,00 3.240.000,00 3.240.000,00 3.240.000,00 3.240.000,00 3.240.000,00 0,00 0,00 -43.000,00 356.000,00 95.000,00 262.000,00 0,00 0,00 34.000,00 183.530,00 470,00 183.530,00 0,00 183.53	24.00.3302 cnd	1.432.000,00	170.000,00	00,00	200,000,000	2.102.000,00	2.081.833,00	20.167,00	1.213.996,40	867.836,60	1.213.996,40
0,00 0,00 0,00 556.000,00 556.000,00 056.000,00 0,00 0,00 556.000,00 400.000,00 0,00 0,00 357.000,00 95.000,00 262.000,00 0,00 0,00 0,00 183.530,00 0,00 183.530,00 0,00 183.530,00 0,00 183.530,00 0,00 183.530,00 0,00 0,00 0,00	24.00.3303 cnd	4.606.000,00	00'0	00.00	-556.000,00	4.050.000,00	4.050.000,00	00,00	3.240.000,00	810.000,00	3.240.000,00
400.000,00 0,00 0,00 -43.000,00 357.000,00 95.000,00 262.000,00 0,00 0,00 0,00 183.530,00 0,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 183.530,00 0,00 183.530,00	24.00.3304 cnd	00'00	00'0	00.00	556.000,00	556.000,00	556.000,00	100'0	00'0	556.000,00	00,00
150.000,00 0,00 0,00 34.000,00 183.530,00 470,00 183.530,00 0.00	24.00.5203 ce	400.000,00	00'0	00,00	-43.000,00	357.000,00	95.000,00	262.000,00	00.00	00,00	00.00
	24.00.5203 co	150.000,00	00.00	00,00	34.000,00	184.000,00	183.530,00	470,00	183.530,00	00.00	183.530,00

compte d'exécution (17/02/2011 09.45.40)	n (17/02/2011 09	.45.40)	1 1 1 1 1 1 2 4 3 5	; ; ; ; ; ; ;		1 1 1 1 4 5 5 5 7 1	\$ 5 7 7 7 7 7 7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	Page 008
A.B. cnd/	cnd/ credif initial cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
24.00.5204 co	70.000,00	100,00	00,00	100,000.69-	1.000,000	1.000,000	0,00	1.000,000	00,0	1.000,00
24.00.5301 cnd	20.000,00	00,00	100,0	10.000,00	30.000,00	25.791,40	4.208,60	9.915,76	15.875,64	9.915,76
24.00.6135 and	183.000,00	00.00	00.00	00'0	183.000,00	183.000,00	00'00	183.000,00	00,00	183.000,00
24.00.6304 ce	00'0	00,00	00,00	00'0	00,00	00,00	00.00	00,00	00'00	00'0
24.00.6304 co	00.00	00'0	00'00	00'0	00'0	00,00	00,00	00'0	00'00	00.00
24.00.7001 ce	6.000,00	00'0	00.00	43.000,00	49.000,00	45.061,68	3.938,32	00'0	00'0	0,00
24.00.7001 co	18.000,000	00'0	00'0	35.000,00	53.000,00	48.479,90	4.520,10	48.479,90	00'0	48.479,90
prog. 0 cnd	6.879.000,000	142.000,00	00'0	100,0	7.021.000,00	6.991.946,69	29.053,31	4.739.129,58	2.252.817,11	4.739.129,58
	498.000,00	00,00	00,00	00'00	498.000,00	157.112,56	340.887,44	00'0	00'0	00,00
00	277.000,00	00'0	00,00	00'0	277.000,00	252.933,30	24.066,70	252.933,30	00,00	252.933,30
div.24 cnd	6.879.000,000	142.000,00	00,00	00,0	7.021.000,00	6.991.946,69	29.053,31	4.739.129,58	2.252.817,11	4.739.129,58
	498.000,00	00,00	00,00	00.00	498.000,00	157.112,56	340.887,44	00'0	00,00	00,00
8	277.000,00	00'0	00,00	00'0	277.000,00	252.933,30	24.066,70	252.933,30	00'0	252.933,30
25.00.1104 Cnd	1.919.000,000	100,0	00,0	00'0	1.919.000,00	1.919.000,00	00'0	1.809.698,34	109.301,66	1.809.698,34
25.00.1203 cnd	7.053.000,00	-43.000,00	00,00	100'0	7.010.000,00	6.927.201,43	82.798,57	6.919.408,06	7.793,37	6.919.408,06
25.00.1211 cnd	171.000,00	-5.000,00	00.00	00,00	166.000,00	165.025,74	974,26	00,000.69	96.025,74	100,000.69
25.00.1213 cnd	99.000,00	-18.000,00	00.00	00,00	81.000,00	81.000,00	00'0	81.000,00	00'0	81.000,00
25.00.2111 cnd	00'00	00'0	00,00	00,00	00'0	00'0	00'00	00'00	00,00	00,00
25.00.7401 cnd	00,00	00'0	00'0	00.00	00'0	00'0		00,00	0,00	00.00
25.00.9111 cmd	00,00	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00,00	00,0	00'0
prog. 0 cnd	9.242.000,00	-66.000,00	0,00	00'0	9.176.000,00	9.092.227,17	83.772,83	8.879.106,40	213.120,77	8.879.106,40
div.25 cnd	9.242.000,00	-66.000,00	00,0	00,0	9.176.000,000	9.092.227,17	83.772,83	8.879.106,40	213.120,77	8.879.106,40
26.10.0101 cnd	500.000,00	0,00	00,00	00'0	500.000,00	500.000,00	00,00	21.100,00	478.900,00	21.100,00
26.10.1201 cnd	6.000,00	00'00	100'0	00'0	6.000,00	00'0	6.000,00	00'0	00,00	00'0
26.10.1202 cnd	25.000,00	00'00	00,00	00.00	25.000,00	24.526,70	473,30	00'00	24.526,70	00.00
26.10.1203 ce	00'0	00,00	00'0	00.00	00'0	00'0		00'0	00,00	00,00
26.10.1203 co	10.000,00	00,00	00'0	00.00	10.000,00	00'0		00.00	00,00	00'0
26.10.3301 cnd	86.000,00	00'00	00'0	00'00	86.000,00	25.000,00	31.000,00	13.600,00	41.400,00	13.600,00
26.10.3302 cnd	5.464.000,00	100,000,00	00'0	00,00	5.534.000,00	5.534.000,00	00,00	5.203.363,68	330.636,32	5.203.363,68
26.10.3303 cnd	18.000,000	0,00	00,00	00'0	18.000,00	15.267,36	2.732,64	00,00	15.267,36	00'00

compte d'exécution (17/02/2011 09.45.40)	n (17/02/2011 09	1.45.40)				; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;				Page 009
A.B. cnd/ C	cnd/ CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SC IMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
26.10.3304 cnd	4.000,000	100'0	00,00	100'0	4.000,000	4.000,000	00,00	0,00	4.000,000	00.0
26.10.3306 cmd	32.000,00]	-16.000,00	00'0	00'0	16.000,00	16.000,00	00'0	12.800,00	3.200,00	12.800,00
26.10.3307 cnd	64.000,00	4.000,00	00,00	00.00	68.000,00	68.000,00	00.00	00'0	68.000,00	00.00
26.10.3308 cnd	191.000,00	00.00	00.00	00,00	191.000,00	191.000,00	00'0	152.800,00	38.200,00	152.800,00
26.10.3309 cnd	1.079.000,00	-122.000,00	00,00	00,00	957.000,00	956.767,66	232,34	765.414,13	191.353,53	765.414,13
26.10.3311 cnd	30.000,00	-12.000,00	00,00	00,00	18.000,00	18.000,00	00,00	14.400,00	3.600,00	14.400,00
26.10.4104 cnd	64.000,00	00'0	00,00	00,00	64.000,00	64.000,00	00.00	00,00	64.000,00	00.00
26.10.4523 cnd	110.000,00	00'0	00.00	00,00	110.000,00	110.000,00	00.00	110.000,001	00.00	110.000,001
26.10.4524 cnd	16.000,00	00,00	00,00	00.00	16.000,00	16.000,00	00,00	16.000,00	00,00	16.000,00
26.10.4525 cmd	00.00	71.000,00	00'0	00,00	71.000,000	71.000,00	00,00	00,00	71.000,000	00,00
prog. 1 cnd	7.689.000,000	00,000,5-	00'0	00'0	7.684.000,00	7.643.561,72	40.438,28	6.309.477,81	1.334.083,91	6.309.477,81
	0,00	00,00	00,00	00.00	00,00	00,00	00'0	00.00	00'0	00,00
8 -	10.000,00	00,00	00,00	00'00	10.00	0000	10.000,00	00,00	00.00	00.00
26.20.1101 cnd	1.794.000,00	-42.000,00	00,00	00'0	1.752.000,000	1.752.000,001	00'0	1.601.614,47	150.385,53	1.601.614,47
26.20.3301 cnd	149.000,00	00.00	00,00	00,00	149.000,00	149.000,00	00,00	00.00	149.000,00	00,00
26.20.4103 cmd	49.000,00	00,00	00,00	00.00	49.000,00	49.000,00	00.00	49.000,00	00,00	49.000,00
26.20.4131 cnd	7.889.000,00	52.000,00	00,00	00.00	7.941.000,00	7,941,000,00	00'00	7.889.000,00	52.000,00	7.100,100,00
26.20.8550 cnd	00,00	0,00	00'0	00,00	00,00	00.00	00,00	0,00	00,00	00,00
prog. 2 cnd	9.881.000,000	10.000,00	00'0	00'0	9.891.000,00	9.891.000,000	100'0	9.539.614,47	351.385,53	8.750.714,47
26.30.4305 cmd	26.392.000,001	00,0	00'0	00'0	26.392.000,00	26.392.000,00	00'0	26.392.000,00	00,0	26.392.000,00
26.30.4306 cmd	2.420.000,00	00'0	00'0	00'0	2.420.000,00	2.420.000,00	00.00	2.420.000,00	00'0	2.420.000,00
prog. 3 cnd	28.812.000,00	00,0	00'0	00.00	28.812.000,00	28.812.000,00	00,00	28.812.000,00	00,0	28.812.000,00
div.26 cnd	46.382.000,000	5.000,000	00,00	00,0	46.387.000,00	46.346.561,72	40.438,28	44.661.092,28	1.685.469,44	43.872.192,28
- O	00.00	00.00	00,00	00.00	00'0	00'0	00,00	00.00	00,00	00,00
8	10.000,00	00,00	00.00	00'0	10.000,00	00,00	10.000,00	00,0	00'0	00,0
27.01.1211 cnd	119.000,000	00'0	00'0	00'0	119.000,000	119.000,000	00,0	106.722,00	12.278,00	106.722,00
27.01.4303 cnd	1.485.000,00	850.000,00	00'0	00'00	2.3	2,335,000,00	00'0	2.335.000,00	00,00	2.335.000,00
27.06.4323 cnd	28.000,00	00.00	00'0	00,00		28.000,00	00,0	21.646,18	6.353,82	21.646,18
27.06.6322 cnd	76.000,00	00.00	00.00	00.0	76.000,00	76.000,001	0,00	74.393,97	1.606,03	14.393,97

A.B. cnd/ CREDIT INITIAL	_	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
27.07.2111 and 27.07.9111 cnd	1 1.023.000,00	00,0	00,00	00,0	1.023.000,00	1.023.000,00	00,0	1.022.481,53	518,47	1.022.481,53
prog. 0 cnd	- ; m	850.000,00	00,0	00,0	4.257.000,00	4.257.000,00	100,0	4.235.262,15	21.737,85	4.235.262,15
div.27 cnd	3.407.000,000	850.000,00	00'0	00'0	4.257.000,00	4.257.000,00	100'0	4.235.262,15	21.737,85	4.235.262,15
28.00.5202 Ce	148.000.00	0.00			148,000,000	122.460.00	25.540,00	######################################		
28.00.5202 co	148.000,000	00,0	00,0	00,00	148,000,00	89.283,71	58.716,29	89.283,71	00'0	89.283,71
28.00.6135 cnd		00,00	00.00	15.000,00	112.000,00	112.000,00	00'0	112.000,000	00,00	112.000,00
prog. 0 cnd	00,000.76	00,0	00'0	15.000,000	112.000,000	112.000,00	00,0	112.000,00	00,0	112.000,00
		00,0	00,00	00,00	148.000,00	122.460,00	25.540,00	00,00	00,00	00,00
<u>0</u>	148.000,00	00'0	00,00	0,00	148.000,00	89.283,71	58.716,29	89.283,71	00'0	89.283,71
div.28 cnd	97.000,00	00,00	0,00	15.000,000	112.000,000	112.000,00	00'0	112.000,00	100,0	112.000,00
8	148.000,00	00.00	00,00	00,00	148.000,00	122.460,00	25.540,00	00.00	00,00	00,00
8	148.000,00	00,00	00'0	00,00	148.000,00	89.283,71	58.716,29	89.283,71	00,00	89.283,71
29.02.1101 cnd	. u.093.000,00	-93.000,00	0,00	00,0	1.000.000,00	1.000.000,00		912.052,01	87.947,99	912.052,01
29.02.1211 cnd	332.000,00	00,00	00.00	00,00	332.000,00	332.000,00	00,00	332.000,00	00,00	332.000,00
29.02.6135 cnd	[602.000,00]	-502.000,00	00.00	00,00	100,000,001	100,000,001	00,00	100.000,001	00.00	100.000,00
29.02.7402 cnd	15.000,00	00.00	00,00	00.00	15.000,00	15.000,00	00.00	15.000,00	00,00	15.000,00
29.03.1101 cnd	14.668.000,00	00,00	00,00	-825.000,00	13.843.000,00	13.843.000,00	00,00	12.928.094,90	914.905,10	12.928.094,90
29.03.1102 cnd	1 2.245.000,00	-200.000,00	00'00	00.00	2.045.000,00	2.045.000,00	00'0	1.902.673,52	142.326,48	1.902.673,52
29.03.1104 cnd	31.000,000	-15.000,00	00,00	00.00	16.000,00	14.000,00	2.000,00	5.383,53	8.616,47	5.383,53
29.03.1105 cnd	430.000,00	00,00	00.00	00,00	430.000,00	420.000,00	10.000,00	352.111,03	67.888,97	352.111,03
29.03.1106 cnd	200.000,00	00,00	00.00	525.000,00	725.000,00	725.000,00	00,00	195.600,00	529.400,00	195.600,00
29.03.1121 cnd	10.000,00	00'00	00,00	00.00	100,000,001	10.000,00	00,00	00'00	10.000,001	00'0
29.03.1200 cnd	10.000,00	-2.000,00	00,00	00,00	8.000,000	4.789,61	3.210,39	4.789,61	00,00	4.789,61
29.03.1201 ce	00,00	00.00	00,00	00'0	00'0	00.00	00,00	00'00	00'0	00.00
29.03.1201 co	00'00	00,00	00,00	00.00	00'0	00,00	00,00	00,00	00.00	00.00
29.03.1210 cnd	1 7.000,00	00,00	00,00	2.000,00	00,000.6	8.820,00	180,00	8.820,00	00,00	8.820,00
29.03.1211 cnd	6.339.000,00	00,00	00.00	450.000,00	6.789.000,00	6.789.000,00	00,00	6.237.385,26	551.614,74	6.237.385,26
29.03.1212 cnd	181.000,00	00'00	00,00	00'00	181.000,00	181.000,00	00,00	181.000,00	00,00	181.000,00
29.03.3301 cnd	125.000,00	00.00	00,00	00,00	125.000,00	125.000,00	0,00	00,00	125.000,00	00'0

1.5 1.5	A.B.	cud/	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SIMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
1.00 1.00	29.03.430	5 cnd	641.000,00	00'0	100,0	00,0	641.000,000	641.000,00	00.0	577.000,00	64.000,000	577.000,00
10 10 10 10 10 10 10 10	29.03.613.	5 cnd	8.143.000,00	-2.865.000,00	0,00	00,00	5.278.000,00	5.278.000,00	00,00	5.278.000,00	00,00	5.278.000,00
140, 100, 100, 100, 100, 100, 100, 100,	29.03.740	1 cnd	816.000,00	00,00	0,00	-150.000,00	666.000,00	665.922,02	17,98	553.480,65	112.441,37	553.480,65
1.0. 1.0.	29.03.740	2 cnd	201.000,00	00,00	00,00	100'0	201.000,00	200.847,43	152,57	150.544,01	50.303,42	150.544,01
156.099 000,00 -1.677.000,00 0.00 0.00 0.00 22.422.000,00 22.406.349,46 15.650.54 29.733.934,52 2.672.444,94 29.733.934,52 0.00 0.	29.03.740	3 cnd	10.000,00	00.00	00,00	-2.000,00	8.000,00	7.970,40	29,60	00'0	7.970,40	00'0
36,099,000,00 -3,677,000,00 0,0	f	chd	1	-3.677.000,00	00,00	00,00			5	29.733.934,52		29.733.934,52
36.099,000,00 -3.677.000,00 0.00 0.00 0.00 32.422.000,00 32.406.349,46 15.650,54 29.733.934,52 2.672.414,94 29.733.939 2.672.414,94 29.733.939 2.672.414,94 29.733.939 2.672.414,94 29.733.939 2.672.414,94 29.733.939 2.672.414,94 29.733.939 2.672.414,94 29.733.939 2.672.000,00 0.0	·	o O	00,00	00'0	00,00	00'00	00'0	00'00	00'0	00,00	00'0	00.00
36.099.000,00 -3.677.000,00 0.00 0.00 0.00 32.422.000,00 32.462.00,345,46 15.660,54 29.733.334,23 2.672.444,94 29.733.394,20 0.00		8	00,00	00.00	00'0	00,00	00'0	00'0	00.00	00'0	00,00	00'0
1.02 0.00 0,	div.29	cnd	36.099.000,00	1	00,00	100'0		32.406.349,46		29.733.934,52		29.733.934,52
102,000 102,000 0,000		ő	00,00		00,00	00'0	00,00	00.00	00'0	00'00	00,00	00.00
192.000,00 -102.000,00 0,0		8	00,00	00'0	00.00	00'0	00,00	00.00	00'0	00'0	00,00	00'0
35.000,00 0,00	30.00.010	1 cnd	102.000,00	-102.000,00	00'0	0,00	0000	00'0	00'0	00,0	00,00	100'0
1.000,000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000,000 0.00	30.00.010	2 cnd	35.000,00	00,00	00,00	00,00	35.000,00	26.761,61	8.238,39	26.761,61	00'0	26.761,61
20.000,00 0,00	30.00.120	0 cnd	24.000,00	00,00	00'00	00,00	24.000,00	24.000,00	00,00	24.000,00	00.00	24.000,00
212.000,00 0	30.00.120	1 cnd	20.000,00	00'0	00,00	00,00	20.000,00	20.000,00	00'0	20.000,00	00'0	20.000,00
123.000,00 0,00	30.00.330	1 cuq	00,000.16	00'0	00,00	00,00	91.000,00	79.381,41	11.618,59	8.606,60	70.774,81	8.606,60
15.000,00 0,00	30.00.450	1 cnd	232.000,00	00.00	00.00	00,00	232.000,00	00.00	232.000,00	00.00	00'0	00'0
15.000,00 0,00 0,00 -15.000,00 0,00 103.000,00 102.914,74 85,26 28.514,74 74.400,00 28.51 20.000,00 143.000,00 15.000,00 215.000,00 215.000,00 215.000,00 215.000,00 215.000,00 215.000,00 215.000,00 215.000,00 215.000,00 215.000,00 214.74 85,26 28.514,74 74.400,00 2.410 21.000,00 21.410,00	30.00.454	0 cnd	00'00	00.00	00,00	00.00	00,00	00'0	00'0	00.00	00.00	00'0
103.000,00 0,00 0,00 15.000,00 123.000,00 125.0	30.01.010	1 cnd	15.000,00	00'0	00.00	-15.000,00	00'00	00,00	00'0	0,00	00'0	00,00
200.000,00 0,00 0,00 15.000,00 215.000,00 0,00 72.000,00 143.000,00 72.000 72.000,00 72.000 72.01 72.000 72.01 72.000 72.01 72.000 72.01 72.000 72.01 72.020 72	30.01.120	1 cud	103.000,00	00.00	00,00	00'0	103.000,00	102.914,74	85,26	28.514,74	74.400,00	28.514,74
3.000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1.060.000,00 1.060.000,00 0,00 0,00 1.060.000,00 0,00	30.01.330	1 cuq	200.000,00	00,00	00'0	15.000,00	215.000,00	215.000,00	00'0	72.000,00	143.000,00	72.000,00
1.060.000,00 0,00 0,00 1.060.000,00 1.060.000,00 0,00 0,00 1.060.000,00 264.000,00 0,00 264.000,00 0,00 264.000,00 0,00 264.000,00 0,00 264.000,00 0,00 264.000,00 0,00 2.047.000,00 1.794.477,01 252.522,99 446.302,20 1.348.174,81 446.30 2.047.000,00 2.047.000,00 1.794.477,01 252.522,99 446.302,20 1.348.174,81 446.30 446.30 1.348.174,81 446.30 1.348.174,81 446.30 1.348.174,81 1.512.000,00 0,00 0,00 112.000,00 0,00 112.000,00 0,00 112.000,00 0,00 0,00 3.176.000,00 2.119.48,78 456.571,22 0,00 0,00 1.09.744,57 0,00 0,00 0,00 0,00 2.795.000,00 2.680.734,92 114.265,08 2.680.734,92 0,00 2.680.734,92 0,00 2.680.73	30.01.410	1 cnd	3.000,00	00'0	00,00	00.00	3.000,00	2.419,25	580,75	2.419,25	00'0	2.419,25
cnd 2.149.000,00 -102.000,00 0,00 0,00 2.047.000,00 1.794.477,01 252.522,99 446.302,20 1.348.174,81 446.30 446.30 1.348.174,81 446.30 1.348.174,81 446.30 1.348.174,81 446.30 1.348.174,81 446.30 1.348.174,81 446.30 1.348.174,81 446.30 1.348.174,81 446.30 1.348.174,81 446.30 1.348.174,81 1.348.174,82 1.348	30.01.810	1 cud	1.060.000,00	00'0	00,00	00'0	1.060.000,00	1.060.000,00	00'0	00'0	1.060.000,00	00'0
0 cmd 2.149.000,00 -102.000,00 0,00 0,00 2.047.000,00 1.794.477,01 252.522,99 446.302,20 1.348.174,81 446.30 446.302,20 1.348.174,87 2.255,43 1.94.48,78 446.302,71,22 0,00 0,00 1.974,87 (2.255,43 1.94.26,12) 446.302,00 0,00 0,00 2.795.000,00 2.795.000,00 2.795.000,00 2.795.000,00 2.795.000,00 2.680.734,92 1.14.265,08 2.680.734,92 0.00 2.080.734,92 1.14.265,08 2.680.734,92 0.00 2.080.734,92	30.02.613	(5 cnd	264.000,00	00'0	00.00	00'0	264.000,00	264.000,00	00'0	264.000,00	00,00	264.000,00
cmd 2.149.000,00 -102.000,00 0,00 0,00 2.047.000,00 1.794.477,01 252.522,99 446.302,20 1.348.174,81 446.36 446.302,20 1.348.174,81 446.36 446.302,20 1.348.174,81 446.36 446.302,20 1.348.174,81 446.36 446.302,20 1.348.174,81 446.36 446.302,20 1.348.174,81 446.36 446.302,20 1.348.174,81 446.302,20 1.348.174,81 446.302,20 1.348.174,81 446.302,20 1.46.81 1.612.946,81 1.612.	1	cnd	2.149.000,00	-102.000,00	00'0	100'0	2.047.000,00	1.794.477,01	252.522,99	446.302,20	1.348.174,81	446.302,20
cma 337.424.000,00 3.932.000,00 0,00 0,00 341.356.000,00 339.743.053,19 1.612.946,81 315.503.226,71 24.239.826,48 314.702.43 caa 0,00 112.000,00 0,00 0,00 112.000,00 0,00	div.30	cud		!	00'0	100,0	•	1.794.477,01	252.522,99	446.302,20	1.348.174,81	446.302,20
0,00 112.000,00 0,00 0,00 112.000,00 109.744,57 2.255,43 109.744,57 0,00 109.74 3.174.000,00 2.000,00 0,00 0,00 3.176.000,00 2.719.428,78 456.571,22 0,00 0,00 0,00 109.74 2.910.000,00 -115.000,00 0,00 0,00 2.795.000,00 2.680.734,92 114.265,08 2.680.734,92 0,00 2.680.73	decret	chd ==	337.424.000,00	3.932.000,00	00,0	. 00,0	341.356.000,00	339.743.053,19			24.239.826,48 3	14.702.434,56
3.174.000,00 2.000,00 0,00 0,00 3.176.000,00 2.719.428,78 456.571,22 0,00 0,00 0,00 2.510.000,00 -115.000,00 0,00 0,00 2.680.734,92 114.265,08 2.680.734,92 0,00 2.680.73	<u></u>	Caa	00,00	112.000,00	00'0	00.00			2.255,43	109.744,57	00.00	109.744,57
2.910.000,00 -115.000,00 0,00 0,00 2.795.000,00 2.680.734,92 114.265,08 2.680.734,92 0,00		o	3.174.000,00	2.000,001	00'0	00'0		2.719.428,78	456.571,22	00,00	00,00	00'0
		8	2.910.000,00	-115.000,00	00.00	00.00			114.265,08	2.680.734,92	0,00	2.680.734,92

01	: :	;
Page 012	1	PAYES
	; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	CREDITS A REPORTER
		ORDONNANCES
		OPERATIONS SOLDE (1)-(2) ORDONNANCES IMPUTEES (2)
		OPERATIONS IMPUTEES (2)
		18t.2 Redistr. Total (1) OPERATIONS SOLDE (1)-(2) ORDONNANCES CREDITS A PAYES
		Redistr.
	1	Ajust.2
3.45.40)		Ajust.1
compte d'exécution (17/02/2011 09.45.40)		A.B. cnd/ CREDIT INITIAL Ajust.1 Aju
1'exécution	; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	cd cd
compte (A

II. BUDGET REGLEMENTAIRE

- Liste des recettes budgétaires durant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

Allocation de base	Total
06.01	218.311,86
06.06	48.753,13
49.21	22.601.000,00
49.31	3.637.179,00
89.17	78.134,36
TOTAL	26.583.378,35

- EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR 2010 (CRÉDITS DE 2010)

RM35 (08/03/2011 12.22.32)	Ordninance vieses on meddin manners	the contract of the contract o				Page 001
	Ordoniances visees sur	crealts reportes				
Critères de sélection						
Période du 01/01/2010 au	au 31/12/2010					
Budget reglement	c;				×	
Année AB 2009				v		
Tiers		Visa Reporté		Ordonnancé.	Payé	Encours
10.00.1103 2009	cnd		 	÷ (* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;
	total 10.00.1103		77.784,87	1,26	1,26	77.783,61
10.00.1104 2009	puo		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	; ; (} 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
	total 10.00.1104	43.(43.016,78	00'0	00'0	43.016,78
10.00.1105 2009	cnd	,	 	3	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	total 10.00.1105	15.9	15.967,07	99'959'6	9.656,66	6.310,41
10.00,1106 2009	puo		! ! ! ! !	[; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	
	total 10.00.1106	,	714,05	00'0	00.00	714,05
10.00.1130 2009	cnd	. ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;) 			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	total 10.00.1130	5.5	5.053,46	00'0	00'0	5.053,46
10.00.1201 2009	cnd		† † † † † † †		 	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	total 10.00.1201	3.1	3.137,43	1.485,06	1.485,06	1.652,37
6	cnd		i ; ; ; ; ;	.	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
	total 10.00.1202	13.7	13.780,90	4.169,14	4.169,14	9.611,76
10.00.1203 2009	cnd				† { 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1
	total 10.00.1203	5.1	5.182,45	5.082,84	5.082,84	99,61
10.00.1204 2009	cnd) ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	! ! ! ! !	,	; ; ; ; ; ; ; ;	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	total 10.00.1204	3.3	3.368,60	3.368,60	3.368,60	00'0
C	cnd		; ; ; ; ; ; ;	,	 	
	total 10.00.1211	35.9	35.951,48	7.711,54	5.149,54	28.239,94
10.00.1212 2009	cnd			1 1 2 2 3 4 4 5 4 7 7 8 8 1 8 1 8 1 8 1 8 1 8 1 8 1 8 1 8	4 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	total 10.00.1212	2.7	2.769,71	2.634,30	2.634,30	135,41
	* { { { { { { { { { { { { { { { { { { {	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	# # # ! !	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

RM35 (08/03/2011 12.22.32)	Ordonnances visées sur crédits reportés	crédits reportés			_	Page 002
Diers	1 1 1 1 5 2 2 2 3 3 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Visa Reporté	ort6	Ordonnancé.	Payé	Encours
10.00.1213 2009	cnd total 10.00.1213	4	4.356,80	3.414,14	3.414,14	942,66
10.00.7402 2009	cod total 10.00.7402	प	4.785,41	4.785,40	4.785,40	0,01
1	total PR 0	512	215.869,01	42.308,94	39.746,94	173.560,07
2	total DO 10	27	215.869,01	42.308,94	39.746,94	173.560,07
11.11.1202 2009	cnd total 11.11.1202	w .	6.100,00	6.100,00	6.100,00	00'0
11.11.3301 2009	cnd total 11.11.3301	275	179.545,00	174.783,91	167.048,91	4.761,09
11.11.3303 2009	cnd total 11.11.3303	is.	57.960,00	57.960,00	53.760,00	. 00'0
11.11.3304 2009	cnd total 11.11.3304)K	50.600,00	20.600,00	50.600,00	00'0
11.11.3321 2009	cnd .	ξ ί	18.000,00	17.164,61	17.164,61	835,39
11.11.4301 2009	cnd total 11.11.4301	22	25.600,00	25.600,00	25.600,00	00'0
11.11.4320 2009	cnd total 11.11.4320	500	206.000,00	206.000,00	00,0	00 0 0
11.11.4321 2009	cnd total 11.11.4321	3	29.730,00	29.364,92	24.775,00	365,08
11.11.5321 2009	cnd total 11.11.5321	N +	27.000,00	26.177,52	26.177,52	822,48

RM35 (08/03/2011 12.22.32)	Ordonnances visées sur crédits reportés	s reportés			Page 003
Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
11.12.1201 2009	cnd total 11.12.1201	1.400,00	00'0	00,00	1.400,00
11.12.3301 2009	cnd total 11.12.3301	623.716,00	609.192,44	588.714,44	14.523,56
600	cnd total 11.12.3302	104.292,50	102.793,50	102.189,50	1,499,00
11.13.3301 2009	cnd total 11.13.3301	103.282,00	103.282,00	101.782,00	00,0
11.13.3302 2009	cnd total 11.13.3302	18.920,00	18.920,00	18.920,00	0000
11.13.3303 2009	cnd total 11.13.3303	25.000,00	25.000,00	25.000,00	00,0
11.13.4322 2009	cnd total 11.13.4322	71.100,00	70,379,00	70.379,00	721,00
11.13.6321 2009	cnd total 11.13.6321	52.620,00	52.620,00	52.620,00	000000000000000000000000000000000000000
11.13.6322 2009	cnd total 11.13.6322	100.000,00	99.295,26	80.000.00	704,74
11.14.3301 2009	cnd total 11.14.3301	17.200,00	16.200,00	16.200,00	1.000,00
11.15.1202 2009	cnd total 11.15.1202	8.300,21	8.300,21	8.300,21	00 0
m i	cnd total 11.15.3301	334.660,00	334.660,00	334.660,00	00'0
11.16.1202 2009	cnd)))) ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;

RM35 (08/03/2011 12.22.32)	Ordonnances visées sur crédits reportés	crédits repo	rtés	55 (8	м	Page 004
Tiers	1	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
	total 11.16.1202		11.223,28	11.191,95	11.191,95	31,33
11.16.3301 2009	cnd total 11.16.3301		155.960,00	149.244,96	144.869,96	6.715,04
11.16.3302 2009	cnd total 11.16.3302		200,000,000	500.600,00	500.600,00	00'0
11,17,3301 2009	cnd total 11.17.3301	æ	346.200,00	346.200,00	335.640,00	00,0
11.17.3302 2009	cnd total 11.17.3302	41	85.000,00	85.000,00	00,000,08	00,0
	total PR 1	m	3.160.008,99	3.126.630,28	2.847.293,10	33.378,71
11.21.1203 2009	cnd total 11.21.1203	s	2.321,56	2.095,50	2.095,50	226,06
11.21.3301 2009	cnd total 11.21.3301		196.543,00	196.543,00	177.092,20	00,0
11.21.3302 2009	cnd total 11.21.3302		32.616,50	32.616,50	32.616,50	00,0
11.21.3303 2009	cnd total 11.21.3303	; ; ;	45.000,00	45.000,00	39,300,00	00'0
11.21.5201 2009	cnd total 11.21.5201	1 1 1 1 1	17.000,00	17.000,00	15.750,00	00,0
11.22.1202 2009	cnd total 11.22.1202	1 1 1 1 1 1 1 1 2 3	27.306,62	27.306,62	24,226,62	00'0
11.22.3301 2009	cnd total 11.22.3301		243.345,00	221.241,61	216.641,61	22.103,39

RM35 (08/03/2011 12.22.32)	Ordonnances visées sur crédits reportés	rédits reportés				Page 005
Tiers	1	Visa Reporté	A)	Ordonnancé.	Payé	Encours
11.22.3302 2009	cnd total 11.22.3302	173.969,86	98,69	173.236,25	173.236,25	733,61
11.22.3303 2009	cnd total 11.22.3303	23. 23.	23.285,35	23.285,35	23.285,35	00'0
11.23.1201 2009	cotal 11.23.1201	12.00	12.000,00	12.000,00	90,000.9	00'0
11.23.1202 2009	cnd total 11.23.1202	30.6	9.025,42	8.958,95	8.958,95	66,47
11.23.3301 2009	cnd total 11.23.3301	52.3(52.300,00	52.300,00	12.750,00	00 0
	total PR 2	834.713,31	13,31	811.583,78	731.952,98	23.129,53
11.30.1202 2009	cnd total 11.30.1202	09.81	18.600,00	18.600,00	18.600,00	00 0
11.30.3301 2009	cnd total 11.30.3301	377.540,00	00,00	360.749,29	357.953,51	16.790,71
	total PR 3	396.140,00	10,00	379.349,29	376.553,51	16.790,71
11.41.3301 2009	cnd total 11.41.3301	00,088.56	00 ,08	95.480,00	89.680,00	400,00
11.41.3302 2009	cnd total 11.41.3302	199.956,00	00,38	197.456,00	185.656,00	2.500,00
	total PR 4	295.836,00	16,00	292.936,00	275.336,00	2.900,00
11.61.3301 2009	cnd total 11.61.3301	203.870,00	00,00	195.600,15	187.937,67	8,269,85
	total PR 6	203.870,00	00,00	195.600,15	187.937,67	8.269,85

RM35 (08/03/2011 12.22.32)						Page 006
,	Ordonnances visées sur crédits reportés	rédits re	portés			ï
			1 1 1 1 1 1 1 1 1			
Tiers		Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
		1 1			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
40	total DO 11		4.890.568,30	4.890.568,30 4.806.099,50	4.419.073,26	84.468,80
	total selection 5.106.437,31 4.848.408,44 4.458.820,20 258.028,87	; ; ; ;	5.106.437,31	4.848.408,44	4.458.820,20	258.028,87

- ORDONNANCES VISÉES SUR CRÉDITS REPORTÉS DE 2009

00000		: 08/03/2011 : reglement								
THE BALLY		.: 2010	† † † † † † † † † † † † † † † † † † †	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 2 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1	1
A.B. cnd/	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS IMPUTEES (2)	sold (1) - (2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
10.00.1103 cmd	2.505.000,001	-110,000,00	100.0	100.0	100 000 29% 6	100 000 80%	- 1	- 1 - 0		
10.00.1104 cnd	320.000,00	-34.000,00	00,00	10.000.00-	276.000.001	276.000.00	0000	103,033,80	TO 1.966, 14	2.293.033,86
10.00.1105 cnd	109.000,00	00,00	00.0	00'0	00,000.601	109.000.601	00.0	93.897.71	18.077,23	197.928,77
10.00.1106 cmd	1.694.000,00	-321.000,00	. 100.0	00.00	1.373.000,00	1.373.000,00	100.0	951.562.251	421.437.75	95.031,14
10.00.1130 cnd	69.000,000	00.00	00.00	00.00	69.000,00	52.000,00	17.000,00	49.388,30	2.611,70	49.388.30
10.00.1201 cmd	4.000,00	00,00	00,00	00,00	4.000,00	4.000,00	00,00	640,58	3.359,42	640,58
10.00.1202 cmd	66.000,00	00'0	00.00	00,00	66.000,00	66.000,00	00.00	56.540,33	9.459,67	56.540.33
10.00.1203 cnd	16.000,00	00.00	0,000	00.00	16.000,00	15.982,32	17,68	14.757,32	1.225,00	14.757,32
10.00.1204 cnd	12.000,00	00.00	00.00	00,00	12.000,00	2.303,80	9.696,20	2.303,80	0,00	2,303,80
10.00.1211 cmg	240.000,00	00,00	00.00	00,00	240.000,00	239.592,21	407,79	215.893,18	23.699,03	215.893.18
10.00.1212 cnd	166.000,00	00.00	00,00	00,00	166.000,00	166.000,00	00,0	1.66.000,00	0,001	166.000.00
10.00.1213 cnd	25.000,00	00,00	00'00	00,00	25.000,00	25.000,00	00,00	18.044,23	6.955,77	18.044.23
10.00.3301 cmd	73.000,00	00.00	00'0	10.000,00	83.000,00	83.000,00	00.00	83.000,00	0,00	83.000.00
10.00.7401 cnd	00,000.6	-9.000,00	00.00	0,001	00,00	00,00	00,00	00,00	00,0	0,00
10.00.7402 cnd	5.000,000	00,00	00'0	00'0	5.000,00	2.908,26	2.091,74	1.174,90	1.733,36	1.174,90
prog. 0 cnd	5.313.000,00	-474.000,00	00.0	00,0	4.839.000,00	4.809.786,59	29.213,41	4.144.165,23	665.621,36	4.144.165,23
div.10 cnd	5.313.000,00	-474.000,00	00,0	00'0	4.839.000,00	4.809.786,59	29.213,41	4.144.165,23	665.621,36 4.144.165,23	4.144.165,2
11.11.1202 cnd	37.000,00	00,00	00,00	00,0	37.000,000	36.931,30	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	34.077.80		
11.11.3301 cnd	276.000,00	00.00	00'0	00,00	276.000,00	271.010,00	4.990,00	44.806,00	226:204.00	44.805.00
11.11.3303 cnd	96.000,00	0,00	00,00	00.00	96.000,00	96.000,00	00.00	36.240.001	59.760.00	36 240 00
11.11.3304 cnd	261.000,00	00,00	00.00	-8.000,00	253.000,00	253.000,00	00'0	202.400,00	50,600,001	202.400.00
11.11.3321 cmd	16.000,00	00,00	00'00	00.00	16.000,00	15.711,76	288,24	00,00	15.711.76	00.0
11.11.4301 cnd	64.000,00	00'00	00,00	0,00	64.000,00	64.000,00	00,00	52.000,00	12.000,00	52.000.00
11.11.4320 cnd	208.000,00	00'00	00.00	00,00	208.000,00	206.000,00	2.000,00	00,00	206.000,00	00,0
11.11.4321 cnd	34.000,00	00'0	00,00	00.00	34.000,00	29.730,00	4.270,00	7.928,00	21.802,00	7.928,00
11.11.5321 cnd	27.000,00	00'0	00,00	00,00	27.000,00	26.177,52	822,48	00,00	26.177,52	00.00
11.11.6135 cnd	671.000,00	00'0	0,00	00.00	671.000,00	671.000,00	00,00	671.000,00	00,00	671.000,00
11.12.1201 cmd	3,000,00	100 0	000							

11)
12:29.
08/03/2011
d'exécution (
ompte

Page 002

[1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
A.5. Cnd/	cnd/ CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
DG -						IMPUTEES (2)	_		REPORTER	
11.12.1202 cmd	7.000,00	00,0	00,00	00'0	7.000,000	00.0	7.000.001	100 0		1 - 0
11.12.3301 cnd	1.396.000,00	00,00	0,00	0,00	1.396.000.001	1.391.217 61		00,0	100,0	00.0
11.12.3302 cnd	171.000,000	0,00	0.00	00.0	100 000 171	00 000 000		00'554.57'	19,89,.//9	713.449,00
11.13.1202 cnd	10.000,00	0,00	100.0	0000	00,000,01	00,004	9	67.221,00	101.179,00	67.221,00
11.13.3301 cnd	417.000,00	00.00	0.00	00,000 8	200,000	55,045.6		9.946,33	00'0	9.946,33
11.13.3302 cnd	126.000.001	000		000000	00,000,000	413.842,00		308.644,00	105.198,00	308.644,00
11.13.3303 cmd	25 000 001	00,0	00.0	00,000.02-	106.000,00	101.605,00	4.39	60.105,00	41.500,00	60.105,00
111 13 4300 cmd	00,000	0000	100.0	00.0	25.000,00	25.000,00		20.000,00	5.000,00	20.000,00
11.13.4300 CHG	00.0	00,00	00.00	00,00	00'0	00.00	00'0	00'0	00'0	00,00
11.13.4322 cnd	321.000,000	00,00	00.00	9.000,00	330.000,00	319.232,00	10.768,00	271.397,00	47.835,00	271.397,001
11.13.6321 cnd	237.000,00	00'0	00.00	11.000,00	248.000,00	236.100,00	11.900,000	184.060,00	52.040,00	184.060,00
11.13.6322 cnd	100.000,001	-25.000,00	00'0	00'0	75.000,00	75.000,00	00,00	0,00	75.000.001	100.0
11.14.1202 cnd	00'0	00.00	00.00	00'0	00.00	00,00	00,00	0,00	00.0	100'0
11.14.3301 cnd	35.000,00	00.00	00'0	-5.000,00	30.000,00	23.450,00	6.550,001	3.250,00	20.200.001	3 250 00
11.15.1202 cnd	10,000,00	00.00	100'0	00,00	10.000,00	6.754,02	3.245,98	3.535,02	3.219.00	3 535 02
11.15.3301 cnd	502.000,00	00,00	00,00	8.000,00	510.000,00	496.500,00	13.500,00	269.140,00	227.360.001	269.140.00
11.15.3302 cnd	271.000,00	00,00	00'0	00.00	271.000,00	271.000,00	0,001	271.000.001	0000	221 000 000
11.16.1202 cnd	18.000,00	00.00	00,00	00'0	18.000,001	17.713.39	285.61	10 763 39	0000	2000000
11.16.1211 cnd	59.000,00	100'0	0,00	00'00	59.000,001	59.000,00	00-0	100 000 65	00.00	TO: 103, 59
11.16.3301 cnd	410.000,00	00.00	0,00	00,00	410.000,00	409.950.00	100 05	00,000.62	00.0	00,000.66
11.16.3302 cnd	2.541.000,00	00'0	00,00	0.00	2.541.000.001	2.540.545.001	00/00	100,000,000	100,000,000	200,000,000
11.16.3303 cnd	00'0	100'0	0,00	0.00	00 0	00'05	00.00	2.052.436,00	00,601.806	2.032.436,00
11.17.3301 cmd	363.000.001	-16 000 00			0000		0000	00.0	00'0	00,00
11 17 2202 2008	0000000	00,000	00.0	00.0	347.000,00	346.200,00	800,00	00,00	346.200,00	00'0
- +++	100,000.00	100.0	00.0	00.00	85.000,00	85.000,00	00,00	00'0	85.000,00	00'00
prog. 1 cnd	8.797.000,000	-41.000,00	00'0	00,00	8.756.000,00	8.667.526,97	88.473,03	5.602.509,58	3.065.017,39	5.602.509,58
11.21.1202 cnd	7.000,000	-5.000,00	00,00	0,00	2.000,00	00'0	2.000,000	100.0	100 0	
11.21.1203 cnd	15.000,00	00'0	00,00	00.00	15.000,00	14.912,93	87,07	10.069.98	4 842 95	100,0
11.21.3301 cnd	253.000,00	00.00	00'00	100'0	253.000,00	249.800,00	3.200,00	55.187.00	194.613.00	187,000
11.21.3302 cnd	73.000,00	00,00	00,00	00,00	73.000,00	71.000,00	2.000.00	40.549.00	30 451 001	00,000
11.21.3303 cnd	44.000,00	00'0	00.00	00,00	44.000,00	44.000,001	0,00	00.0	44 000 00	00 650
11.21.5201 cnd	17.000,00	~4.000,00	00,00	00.00	13.000,00	12.397.00	100.503	100 0	100 202 61	0000
11.22.1202 cnd	50.000,00	00'0	00,00	-25.000,00	25.000,001	24.887.20	112 80	בכי פאם טר	10,755.21	
11.22.3301 cnd	400.000,00	00,00	00,00	25.000.001	425.000.00	420 800 001	200,000	000000000000000000000000000000000000000	56.715.21	TO.569,27
11.22.3302 cnd	174.000,00	00,00	00,00	0,00	174.000.00	173.984.05	00,002.1	100,000	398.250,00	22.550,00
11.22.3303 cnd	118.000,00	00.00	0.001	00 0	100 000 911	000000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000		1/3.984,05	00'0
-3	-		- 1 1		0000000	110.780,48	2.019,52	94.000,00	21.980,48	94.000,00

* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	1 1 1 1 1 1 1	;	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	† ; ; ; ; ; ; ;	;	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	rage uus
A.B. cnd/ CRED	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr	Total (1)	OPERATIONS S	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
11.23.1201 end 11.23.1202 end 11.23.3301 end	20.000,00 22.000,00 216.000,00	5.000,00	000000000000000000000000000000000000000	00,0	15.000,000 22.000,000 216.000,000	7.858,23 18.469,13 216.000,00	3.530,87	1.858,23 6.705,38 107.200,00	6.000,000 11.763,75 108.800,00	1.858,23 6.705,38 107.200,00
prog. 2 cnd 1.4	1.409.000,00	14.000,00	00,0	00,0	1.395.000,00	1.370.089,02	24.910,98	348.688,86	1.021.400,16	348.688,86
11.30.1201 cnd	8.000,000 37.000,00 416.000,00	0,00	00,0	1.000,00	7.000,000 63.000,00 416.000,00	6.882,75 47.250,25 414.000,00	117,25 15.749,75 2.000,00	6.882,75 28.650,25 115.842,20	0,00 18.600,000 298.157,80	6.882,75 28.650,25 115.842,20
prog. 3 cnd . 4	461.000,00	25.000,000	00.0	0,00	486.000,00	468.133,00	17.867,00	151.375,20	316.757,80	151.375,20
11.41.1202 cnd	5.000,000 157.000,00 416.000,00	00,000,8-	00,00	0,00 45.000,00 -45.000,00	0,00 202.000,00 371.000,00	0,00 201.950,00 368.693,00	50,00	11.370,00	0,00 190.580,00 310.279,00	0,00
prog. 4 cnd 5	578.000,00	-5.000,00	00,00	0,00	573.000,00	570.643,00	2.357,00	69.784,00	500.859,008	69.784,00
11.61.1201 cnd 11.61.1202 cnd 11.61.1203 cnd 11.61.1303 cnd 3	2.000,00 30.000,00 15.000,00 357.000,00	00000	00,0	-2.000,000 0,00 -15.000,00 17.000,00	30.000,000	0,00 29.999,12 0,00 357.000,000	0,00	0,00 21,000.02 0,00 70.000.07	0,00	29.999,12 0,00 0,000 0,000
6 cnd 4	404.000,00	100'0	00,00	100,0	404.000,000	386.999,12	17.000,88	121,686.66	287.000,000	99.999,12
div.ll cnd 11.649.000,00 		-35.000,00 	0,00	00,0	11.614.000,00 11.463.391,11 **********************************	11.463.391,11 ==================================	150.608,89	150.608,89 6.272.356,76 ====================================	5.191.034,35 6.272.356,76	6.272.356,76 6.272.356,76
***************************************	***************************************	化化合物 经存款 医克耳氏 化二甲甲基甲基苯苯 医二甲基甲基苯苯苯甲基甲基苯甲基甲基苯甲基甲基甲基苯甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲		***************************************						66 175 974 91